Office de planification
et de développement
du Québec

Prospective socio-économique du Québec, 1ère étape

Collection: Études et recherches

Sous-système des valeurs (6)

Dossier technique (6.1)
Valeurs et idéologies post-industrielles au Québec
ou
Est-ce dans leur tête que les Québécois sont beaux?

Tome I
Cadre théorique et contexte québécois

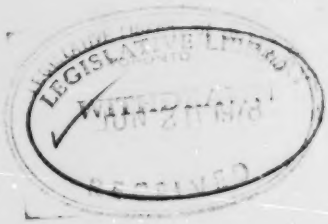

INRS — Urbanisation

Daniel Latouche
Pierre-André Julien
Pierre Lamonde
avec la participation de
Diane Poliquin-Bourassa

AVERTISSEMENT

Les études de cette série «Prospective» ne sont publiées que pour l'information du public; elles ne sont pas l'expression des politiques officielles du gouvernement; elles n'engagent que la responsabilité des auteurs et non pas celle de l'OPDQ ou des comités-conseils.

Rapport rédigé en septembre 1978
édité au cours du premier trimestre 1978

© Office de planification et de développement du Québec
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
deuxième trimestre 1978

101-03468/

TABLE DES MATIERES

Tome 1 - CADRE THEORIQUE ET CONTEXTE QUEBECOIS

En guise de préambule 2

Chapitre 1 : THEMATIQUE, PROBLEMATIQUE ET STRATEGIE DE RECHERCHE 9

1.1 Introduction 10

1.2 Les ancêtres ou la vision résiduelle des valeurs 11

1.2.1 Marx, Engels et le primat du Réel sur l'Idée 11
1.2.2 Weber, Parsons et le pouvoir des idées 15
1.2.3 Marx, Weber, Parsons : un trait commun, la structure sociale 19

1.3 Les descendants, ou le respect des ancêtres 20

1.3.1 Dans le camp libéral, pluraliste et fonctionnaliste 21
1.3.2 Pendant ce temps, dans le camp marxiste 24
1.3.3 Une conclusion temporaire à un problème permanent . 32

1.4 Une troisième voie, ou les valeurs comme idéologies motrices 33

1.4.1 Double retour en arrière 35
1.4.1.1 Un retour aux définitions 35
1.4.1.2 Un retour sur Gramsci et Althusser 38
1.4.2 Et un pas en avant ! 41
1.4.3 Une stratégie de recherche 44

1.5 En résumé donc... 52

Chapitre 2 : LA POST-INDUSTRIALISATION DE LA SOCIETE QUEBECOISE 58

2.1 Introduction 59

2.2 Tendances démographiques 60

2.3 Tendances économiques 63

2.4 L'expansion de la culture et de la science 70

2.5 Une conclusion en forme d'éteignoir... d'enthousiasme hâtif 74

Chapitre 3 : LA REGULATION ALLOGENE DE L'ECONOMIE QUEBECOISE .. 86

3.1 Pourquoi ce chapitre 87

3.2 Les investissements étrangers au Canada 89

3.2.1 L'évolution globale, 1867-1972 89
3.2.2 Le Canada manque-t-il de capitaux autochtones ? 90
3.2.3 Où vont les investissements directs des étrangers .. 93
3.2.4 Conclusion 96

3.3 La part relative des autochtones dans le contrôle de l'économie québécoise 100

3.3.1 Les capitaux étrangers favorisent l'Ontario 100
3.3.2 Le secteur de la fabrication 104
3.3.3 La part relative des Canadiens français dans le contrôle de "leur" économie 109

3.4 Oui, mais l'Etat québécois ? 115

3.4.1 Le contrôle du secteur public de l'économie québécoise 115
3.4.2 Le Comité interministériel sur les investissements étrangers 120
3.4.2.1 Classification des recommandations du Comité 121
3.4.2.2 Les recommandations relatives aux services financiers 122
3.4.2.3 Pour le Québec, qu'est-ce qu'un investissement étranger ? 125
3.4.2.4 En bref, le rapport Marier... 127
3.4.3 Epilogue 128

Le tome 2 "Etude empirique de six secteurs" est constitué des chapitres 4 à 9, dont les titres sont les suivants :

Chapitre 4 : LES IDEES, OU LA NATIONALISATION DU CHAMP IDEOLOGIQUE QUEBECOIS

Chapitre 5 : L'AUTORITE, OU LA POLITISATION AU QUEBEC

Chapitre 6 : L'EDUCATION : UN ENJEU CRITIQUE

Chapitre 7 : LE TRAVAIL, OU L'INSATISFACTION PERMANENTE

Chapitre 8 : LE BIEN-ETRE, OU LA LUTTE POUR LES C.L.S.C.

Chapitre 9 : LE MIEUX-ETRE, OU LA RECHERCHE DE LA QUALITE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Projections démographiques du Québec, 1971-2001 78

Tableau 2.2 : Population des agglomérations urbaines regroupées par ensemble selon leur degré de dynamisme démographique, 1971-2001 79

Tableau 2.3 : Le P.N.B. québécois en 2001, selon les trois approches prévisionnelles 80

Tableau 2.4 : Variation de l'emploi manufacturier total, de 1961 à 1971, au Québec et dans certains sous-ensembles spatiaux du champ urbain de Montréal 81

Tableau 2.5 : Part relative des secteurs et sous-secteurs dans l'emploi total québécois, 1950-2001 82

Tableau 2.6 : Evolution de quelques professions au Québec, selon les recensements de 1941 à 1971 83

Tableau 2.7 : Fonds de recherche aux universités du Québec (subventions et fonds internes en milliers de dollars) 84

Tableau 2.8 : Centres de recherche universitaires créés par les universités francophones avant 1960, et de 1960 à 1971 85

Tableau 3.1 : Valeur comptable des capitaux étrangers investis au Canada, 1867-1972 91

Tableau 3.2 : Modes de financement de l'expansion des entreprises sous contrôle étranger au Canada, 1946-1967 92

Tableau 3.3 : Ampleur du contrôle étranger dans les divers secteurs canadiens, selon divers critères, moyenne 1965-1968 .. 95

Tableau 3.4 : Les dix plus grandes entreprises classées selon le volume de leurs ventes dans les secteurs de la fabrication et dans celui des ressources, Canada 1975-76 .. 97

Tableau 3.5 : Le contrôle étranger dans le groupe des plus grandes entreprises du secteur de la fabrication au Canada, en 1966 et 1976 98

Tableau 3.6 : Proportion du revenu imposable positif des corporations sous contrôle étranger, par secteur, au Québec, en Ontario et au Canada, moyenne 1965-68 102

Tableau 3.7 : Proportion du revenu imposable positif des corporations sous contrôle étranger par secteur au Québec, moyenne de 1965-66 et de 1972-73 103

Tableau 3.8 : Contrôle de l'industrie manufacturière au Québec et en Ontario, 1970 (Part relative des entreprises sous contrôle étranger) 105

Tableau 3.9 : Variation en pourcentage de la part relative des entreprises sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée de chaque industrie du secteur de la fabrication au Québec, entre 1961 et 1970 108

Tableau 3.10: La part relative des Canadiens français, des Canadiens anglais et des étrangers dans le contrôle du secteur privé de l'économie québécoise en 1961, et comparaison avec l'Ontario 111

Tableau 3.11: Le contrôle de l'ensemble de l'économie québécoise quant à la main-d'oeuvre employée, 1961 118

Tableau 3.12: Classification des recommandations du rapport Marier sur les investissements étrangers au Québec 123

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Evolution de la population québécoise, quatre hypothèses, 1946-2001 61

Graphique 2.2 : Part relative des agglomérations urbaines dans la population du Québec, 1971, 1981, 2001 62

Graphique 2.3 : Evolution du P.N.B. québécois, en valeur réelle, 1946-2001, selon quatre hypothèses 66

Graphique 2.4 : Part relative du secteur primaire et des sous-secteurs secondaires et tertiaires dans l'emploi total québécois, 1950-2001 69

Graphique 2.5 : Système et environnement des métiers d'art.....71

Graphique 2.6 : Fonds de recherches universitaires, au Québec, 1962-63 à 1970-71 73

Graphique 3.1 : Le degré de dépendance de certains pays à l'égard des Etats-Unis, 1950-1970 99

Graphique 3.2 : Les présences fédérales et québécoises en matière économique 119

L'EQUIPE

Les chercheurs principaux de ce projet ont été Daniel Latouche, professeur au Centre d'études canadiennes françaises de l'Université McGill, Pierre-André Julien, professeur au Département de sciences administratives de l'U.Q.T.R., et Pierre Lamonde, professeur à l'I.N.R.S.-Urbanisation. Daniel Latouche, qui était le coordonnateur du sous-système des valeurs, s'est chargé des chapitres 1, 4, 5 et 9 et il participa à la révision des chapitres 6 et 8. Pierre-André Julien, qui faisait aussi partie du comité de direction du Groupe Interuniversitaire pour une Prospective Québécoise chargé de l'ensemble de tous les sous-systèmes de recherche, a rédigé le chapitre 7 et a collaboré à l'édition finale de certains chapitres. Pierre Lamonde, auteur des chapitres 2 et 3 et d'une partie du chapitre 1, coordonna les travaux de rédaction finale et d'édition du rapport de recherches. Diane Bourassa-Poliquin participa au projet à titre d'assistante de recherche et elle fut chargée des chapitres 6 et 8; elle assista aussi Pierre Lamonde dans les tâches de l'édition du rapport. C'est sous la responsabilité administrative de l'I.N.R.S. que se réalisa ce projet. Nous tenons à remercier les membres du secrétariat pour leur compétence et leur patience, tout particulièrement Mme Renée Belzile-Hugues, responsable de ce service et Mlles Johanne Gaudet et Rachel Girard, secrétaires.

Daniel Latouche
Pierre-André Julien
Pierre Lamonde

Maintenant que le joual marche très fort, c'est devenu une arme récupérée. Pour transformer le système, il faut redevenir invisible.

Robert Charlebois, entrevue au Devoir, le 2 octobre 1976.

EN GUISE DE PREAMBULE

Prévoir le futur d'une société exige d'en connaître les lois de fonctionnement et surtout le développement, ce qui semble exclu dans l'état actuel de la science. Non seulement il n'existe pas à l'heure actuelle de théories sûres ni, a fortiori, de modèles satisfaisants pour expliquer le dynamisme de nos sociétés modernes, mais, de plus, l'histoire ne peut nous servir de système de référence plausible car tout semble changer si rapidement. Néanmoins il est possible d'extrapoler des images de l'avenir, ou d'anticiper et de dessiner des futurs souhaitables nous permettant de critiquer les tendances actuelles et surtout de vérifier les conséquences de décisions présentes. Qu'on le veuille ou non, des décisions se prennent tous les jours, qui sont en train d'écrire une partie de notre histoire future, et nous ne pouvons pas attendre d'avoir les outils parfaits, les données les plus complètes, et les théories les plus adéquates pour interroger l'avenir : c'est maintenant qu'il faut le faire si on veut être capable de s'autodéterminer.

Cette présente étude, qui porte sur les valeurs dans la société québécoise, va essayer d'apporter un peu plus d'eau au moulin. Aussi, en guise de préambule, 1) nous rappellerons succinctement les objectifs généraux de l'ensemble du projet "Prospective du système socio-économique québécois"; 2) nous définirons les objectifs particuliers et certains caractères spécifiques du sous-projet d'étude des valeurs à l'intérieur de ce cadre de recherches; 3) nous donnerons le plan de ce rapport.

Le projet "Prospective du système socio-économique québécois"

Le projet "Prospective du système socio-économique québécois" est une des premières tentatives de recherche prospective de ce genre

entreprise sur le système socio-économique québécois[1] et notre sous-projet d'étude des valeurs s'insère dans ce cadre.

Ce projet doit analyser et évaluer un certain nombre d'avenirs possibles pour la société québécoise à l'horizon 1995, de façon à fournir un cadre de référence pour les décisions majeures qu'il faut prendre aujourd'hui et demain. En particulier, il doit permettre une comparaison systématique entre les paramètres d'une évolution du Québec qui serait basée sur les tendances lourdes qui prévalent actuellement et ceux qui caractérisent d'autres patterns d'évolution.

L'ensemble du projet peut être représenté sous la forme d'un système composé de six groupes d'études : économie, technologie, environnement extérieur, écologie, développement urbain et régional, et les valeurs de la société québécoise.

Ce projet comporte trois phases principales : 1) une analyse de chacun de ces six groupes ou sous-systèmes tels qu'ils existent présentement dans la société québécoise et leur mise en synthèse sous forme d'une image globale; 2) au niveau de chaque sous-système, l'extrapolation des tendances lourdes identifiables et l'élaboration, à partir de ces projections, d'un scénario portant sur l'évolution tendancielle de la société québécoise; et 3) le design ou la construction d'images du futur possibles et souhaitables (scénarios normatifs) anticipées pour la société québécoise[2].

---

1. Nous disons "une des premières" car les auteurs rappellent, en toute humilité..., qu'ils ont effectué, en 1975, deux recherches prospectives de ce type, l'une pour le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, l'autre pour l'Association des Métiers d'Art du Québec; ces deux recherches sont résumées dans un livre Québec 2001 : une société refroidie, Québec, Boréal Express, 1976.
2. Sur la définition de scénarios tendanciel et normatif, on peut se référer à P.A. Julien, P. Lamonde et D. Latouche, La méthode des scénarios. Une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective, Paris, La documentation française, 1975.

C'est dans ce contexte, à l'instar de chacun des cinq autres sous-projets et dans le cadre de la première phase des recherches, que nous présentons ce deuxième rapport de notre étude sur le sous-système des valeurs[1].

Le sous-système des valeurs

Depuis le moment où l'idée du projet "Prospective du système socio-économique québécois" a été conçue, le sous-système des valeurs nous apparaît avoir toujours été considéré avec beaucoup de confusion et d'ambiguïté par nos collègues (sinon par nous-mêmes !). D'une part, étudier des futuribles québécois à l'horizon 1995 en ne se penchant pas sur ce que tous les intéressés appelaient "les valeurs" — sans jamais cependant en proposer une définition précise ! — semblait devoir condamner l'ensemble des recherches, sinon à une impasse, du moins à un cadre d'analyse restant à un niveau superficiel. D'autre part, parce que les valeurs apparaissent comme un champ conceptuel et méthodologique très ésotérique et diffus — non sans raison d'ailleurs : après tout, le développement technologique et la croissance économique, par exemple, pour difficile qu'en soit l'étude, offrent à la fois un support statistique et un corpus théorique bien plus riches — on en est venu, au sein du projet, à considérer le sous-système des valeurs comme une sorte de fourre-tout (dépotoir serait un terme plus imagé, mais sans doute excessif !) pour toutes sortes de variables et de dimensions qui semblaient pertinentes mais qu'il paraissait incongru (ou menaçant) d'intégrer dans un des cinq autres sous-systèmes. Nous avons donc hérité d'un champ de recherches intéressant mais aussi difficile à

1. En juin 1976, nous avions préparé un premier rapport décrivant le cadre conceptuel de notre recherche : D. Latouche, P.A. Julien et P. Lamonde, Prospective du système socio-économique québécois. Sous-système des valeurs, rapport intérimaire, Montréal, juin 1976, 99 p.; certaines parties de ce rapport sont intégrées au présent document; à chaque fois, nous le signalons.

circonscrire qu'à définir de façon opérationnelle, et se prêtant à toutes sortes de relations conflictuelles avec les chercheurs des autres sous-systèmes.

Nous définissons et discutons longuement, dans le chapitre 1, de ce que sont les valeurs et du rôle qu'elles jouent. Pour le moment, et à titre tout à fait préliminaire et général — pour fixer quelque peu les idées — nous proposons une courte description de la nature des valeurs.

Les valeurs sont les fondements idéaux et symboliques de l'action sociale; ou, en d'autres termes, c'est ce qui sous-tend les jugements et la conduite des individus et des groupes. Lorsqu'elles sont acceptées par la majorité des membres et des groupes dans une communauté, elles constituent des normes ou des références qui définissent un certain consensus et qui assurent, jusqu'à un certain point, la résolution des tensions et des déséquilibres dans une société; sinon elles suscitent des heurts et des conflits et diminuent la cohésion sociale. Les valeurs constituent donc en même temps un facteur fondamental de permanence et un facteur de changement. Les valeurs ne sont donc pas hors du champ des conflits sociaux et politiques. Organisées en idéologies elles permettent même de donner un sens à ces conflits. Bref, on se bat pour et au nom de valeurs que l'on voudrait bien voir imposer à l'ensemble de la collectivité.

Le but général de notre sous-projet, du moins tel qu'il pouvait être formulé initialement, consiste donc à examiner quel type d'interaction il existe entre le dynamisme du sous-système des valeurs et celui de l'ensemble de la société québécoise. En d'autres mots, au Québec, les valeurs freinent-elles ou catalysent-elles le développement sociétal du Québec ? Sont-elles mûes ou motrices ?

Dans quelles conditions sont-elles l'une ou l'autre ? Ces valeurs que l'on dit nouvelles sont-elles porteuses de possibilités de libération pour les hommes ou y a-t-il tout simplement récupération par les groupes et les idéologies dominantes[1] ?

Le plan du rapport

Le plan de ce rapport est le suivant : dans le chapitre 1, nous faisons une revue critique de certaines théories des valeurs qui se sont développées depuis Marx et Weber, théories qui se sont opposées âprement et qui continuent de le faire; au terme de ce chapitre, nous proposons notre propre conception des valeurs et de leur rôle dans la société. Les deux chapitres suivants font ressortir diverses caractéristiques socio-économiques du Québec qui, selon nous, justifient la "troisième voie" théorique que nous suggérons dans le chapitre 1 : plus précisément, le chapitre 2 démontre que la société québécoise se post-industrialise, processus, nous le verrons plus loin, qui donne un caractère moteur aux valeurs. Quant au chapitre 3, il analyse les implications du contrôle non québécois de l'économie et il suggère une stratégie axée sur les valeurs plutôt que sur cette dernière pour arriver à une autodétermination de la collectivité québécoise. Les chapitres 1, 2 et 3 constituent la première partie de notre rapport, celle qui en définit la thématique, la problématique et la stratégie de recherche.

La seconde partie du rapport résume les résultats de l'application du cadre théorique précédent à l'analyse empirique de certaines dimensions de la société québécoise : le nationalisme (chapitre 4), l'autorité politique (chapitre 5), l'éducation (chapitre 6),

1. A ce point-ci, certains lecteurs, plus cyniques ou moins courageux, doivent esquisser un sourire incrédule en constatant que nous avons accepté un mandat aussi vaste qu'imprécis. Nous acceptons d'être les Seguin de la recherche : après tout, ceux-ci sont peut-être naïfs, mais ils font de la sacrée bonne musique...!

(chapitre 6), le travail (chapitre 7), le bien-être (chapitre 8) et le mieux-être (chapitre 9). Les raisons du choix de ces dimensions sont de deux ordres : d'abord, elles ont été et sont encore le terrain de durs affrontements de groupes et de classes qui voulaient et veulent imposer leurs valeurs et leurs idéologies; ensuite, et pourquoi le cacher, pour les trois auteurs de ce rapport, elles constituent depuis quelques années des thèmes de réflexion importants dans le contexte de leurs travaux de recherche.

A la fin du chapitre 1, et en guise de conclusion à celui-ci, nous reviendrons sur le plan de ce rapport, dont la logique sera alors plus facile à expliquer.

Tome 1

CADRE THEORIQUE ET CONTEXTE QUEBECOIS

CHAPITRE 1

THEMATIQUE, PROBLEMATIQUE ET STRATEGIE DE RECHERCHE

1.1 Introduction

Le concept de "valeurs", un peu comme ceux de culture, d'amour ou même de violence au hockey, est appelé à recouvrir tant de réalités qu'on s'y retrouve difficilement. Dans le langage courant, et aussi dans celui des sciences sociales, on utilise, sans trop se soucier de leur sens précis, les expressions de crise des valeurs, de système de valeurs, d'homme de valeur, de valeurs mobilières, de valeurs religieuses, de valeur d'échange, de jugement de valeur et même de taxe à la valeur ajoutée.

Devant une telle polyvalence il serait certes d'usage de débuter cette recherche par une lexicographie et même une sociologie du terme et des expressions qui y sont associées. Ces longs développements préliminaires, un peu à la manière d'incantations, servent le plus souvent à rassurer le lecteur, et pourquoi pas, l'auteur lui-même, en démontrant par la juxtaposition de références qu'on a, sinon résolu, tout au moins fait le tour de la question.

Plutôt, les réflexions préliminaires qui vont suivre cherchent à préciser le thème de notre recherche, à en définir le problème, et à discuter des hypothèses stratégiques que nous posons; ainsi nous ne tenterons pas de développer des variations sans fin sur les divers sens à donner au concept de "valeurs". Une littérature abondante, tant québécoise[1] qu'internationale, existe sur le sujet; on pourra s'y référer pour des bibliographies[2], schèmes de classification[3], études théoriques et empiriques[4].

---

1. On trouvera dans L. Dion et M. de Sève, Les cultures politiques au Québec : document de travail (Université Laval, Département de science politique,1971),une excellente discussion de toute la question des valeurs.
2. Entre autres celle de E.M. Albert et C. Kluckhahn, A Selected Bibliography on Values, Ethics and Esthetics, Glencoe, Ill., Free Press, 1959.
3. S.C. Pepper, The Sources of Value, Berkeley, University of California Press, 1958; C.W. Morris, Varieties of Human Value, Chicago, University of Chicago Press, 1956.
4. En particulier l'étude maintenant classique de G.W. Allport et al, A Study of Values, 3è éd., Boston, Houghton Mifflin, 1960.

Ajoutons que l'étude des valeurs n'a pas encore été identifiée de façon exclusive à une discipline académique ou à une tradition intellectuelle particulière. Philosophes, psychologues, sociologues, théologiens, tous y sont également impliqués.

Ce n'est donc pas en termes de discipline académique que nous avons organisé notre démarche. Ce n'est pas non plus en fonction de ces discussions serrées, byzantines, répétées ad infinitum, sur l'origine, la manière d'être, les composantes, la transmission des valeurs, mais plutôt sur la place et par conséquent le rôle que jouent les valeurs dans le système sociétal. Par conséquent, ce sont les valeurs dans leurs relations avec les objets sociaux qui nous intéressent plutôt que la relation des valeurs avec l'individu, ce qui est plutôt du ressort de la morale et de la psychologie, ou des valeurs de l'Etre, une préoccupation plus immédiate de la métaphysique et de l'ontologie.

1.2 Les ancêtres ou la vision résiduelle des valeurs[1]

Dans cette perspective sociologique, il est coutume d'opposer le paradigme marxiste à celui dégagé plus tard par Weber et Parsons. Cette opposition nous servira de point d'entrée, bien que nous tenterons de démontrer qu'elle s'appuie sur une vision résiduelle des valeurs partagée de façon, on ne peut plus orthodoxe, par les deux "écoles".

1.2.1 Marx, Engels et le primat du Réel sur l'Idée

Est-il besoin de préciser que Marx ne s'est guère intéressé aux valeurs, encore moins pour en proposer une définition. Tout cela

1. Cette section et la suivante reproduisent, dans une version légèrement remaniée, les sections 2.1, 2.2 et 2.3 de notre rapport de juin.

est rangé dans la catégorie guère reluisante d'idéologie. Les idées, écrivent Marx et Engels, "n'ont pas d'histoire, elles n'ont pas de développement : ce sont au contraire les hommes qui, en développant leur production matérielle et leurs rapports matériels, transforment, avec cette réalité qui leur est propre, et leur pensée, et les produits de leur pensée"[1]. Pour Marx et Engels, rien de ce qui est idéationnel ne saurait exister a priori. En conséquence il ne saurait y avoir de valeurs éternelles pas plus qu'il n'existe de droit naturel. Cette absence d'autonomie pour ce que Marx appelle des fantasmagories n'interdit pas qu'il soit possible de construire une science de l'idéologie, bien au contraire. Ce qu'elle interdit, et c'est K. Stoyanovitch[2] qui le souligne, "c'est d'accorder une place autonome à une telle science". La loi dialectique du développement de l'histoire et de l'univers ne joue donc pas en ce qui concerne la superstructure, qui ne saurait être animée d'elle-même d'un mouvement vers le progrès. La conception marxiste de la justice, cette valeur par excellence, est à ce sujet révélatrice.

Pour Marx l'idée de justice, et il parle toujours de l'idée de justice plutôt que de la Justice, n'est ni posée a priori ou transcendante, ni révélée a posteriori dans les comportements humains comme le prétendait Aristote, lui qui voyait dans la Justice la pratique d'une vertu innée, donnée à l'individu à sa naissance. Dans la mesure, énonce Marx, où cette idée se prétend un principe régulateur de la vie en société, elle cesse d'être une question philosophique pour devenir un instrument d'oppression. C'est l'idée de justice qui permet en effet d'organiser l'égalité dans l'inégalité, une

---

1. K. Marx et F. Engels, L'idéologie allemande, Paris, Editions sociales, 1968, p. 51.
2. K. Stoyanovitch, La pensée marxiste et le droit, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p. 51.

égalité strictement formelle, et donc vide de sens. Sur le plan théorique le problème de la justice est donc par définition un faux problème et si on continue à le poser c'est que cela sert les intérêts de la classe dominante.

Pour Marx il ne fait aucun doute que les valeurs, pas plus que la politique, ne constituent des sous-systèmes autonomes. C'est à pleine page que l'on pourrait aligner ces citations où Marx et Engels font montre de leur peu d'intérêt pour la superstructure en général et la politique en particulier :

> L'idée que les actions politiques de premier plan sont les facteurs décisifs en histoire est aussi vieille que l'historiographie elle-même, et c'est la raison principale qui fait que si peu de chose nous a été conservé de l'évolution des peuples qui s'accomplit silencieusement à l'arrière-plan de ces sciences bruyantes et pousse réellement les choses de l'avant[1].

C'est à la "base réelle" des phénomènes politiques qu'il faut s'attarder et non pas se laisser captiver par l'aspect éclatant de ces derniers. Ce ne sont pas plus les grands hommes que les grands événements qui font l'histoire, c'est la lutte des classes, elle seule permet "en dernière analyse d'expliquer toute la superstructure des institutions juridiques et politiques aussi bien que des idées religieuses, philosophiques et autres de chaque période historique"[2].

Evidemment, il allait être difficile, même à Marx et Engels, de maintenir une telle rigidité théorique et l'on verra que les nécessités de la lutte concrète allaient les amener à infléchir leur position. Mais toujours l'essentiel demeurera : la superstructure, où l'on s'empresse d'associer pêle-mêle le droit, la métaphysique, les valeurs et la politique, n'a qu'une importance secondaire.

---

1. F. Engels, Anti-Dühring, Paris, Editions sociales, 1966, p. 188.
2. Ibid., p. 55.

"En conséquence, écrit Engels, la méthode matérialiste ne devra que trop souvent se borner à ramener les conflits politiques à des luttes d'intérêts entre les classes sociales"[1].

Il ne faudrait pas croire que ce paradigme n'a pas permis d'analyses intéressantes de situation politiques concrètes. Au contraire des textes comme : La guerre des paysans d'Engels, Les luttes de classes en France, Le 18 Brumaire de Louis Napoléon Bonaparte et La guerre civile en France, 1871, de Marx, constituent des classiques de l'analyse politique. Dans les deux premiers de ces textes Marx s'applique à expliquer les différentes phases de la révolution française de 1848 et à montrer comment les partis, les hommes et les conflits politiques n'y furent en fait que le reflet de conflits plus profonds entre les classes et les fractions de classe.

Mais cette excursion du côté de la politique ne constitue pour Marx qu'un exercice, et un exercice limité puisque "dans l'appréciation d'événements empruntés à l'histoire quotidienne, on ne sera jamais en mesure de remonter jusqu'aux dernières causes économiques"[2]. C'est donc une vision incomplète mais qui se veut limitée à l'essentiel que nous présente Marx de la vie politique puisque tous les objets politiques - partis, événements, hommes - y sont décrits souvent avec force détails mais en tant que reflet des luttes sociales sous-jacentes, en tant "qu'effets de causes, en dernière analyse, économiques". Il ne saurait donc être question d'y retrouver une cohérence et une logique interne propre aux valeurs politiques. La superstructure constitue au mieux un terrain d'observation, une photographie pouvant nous révéler le plus profond.

---

1. F. Engels dans l'introduction du livre de Marx, Les luttes de classes en France, Paris, Editions sociales, 1974, p. 12.
2. Ibid., p. 11.

1.2.2 Weber, Parsons et le pouvoir des Idées

Max Weber s'est toujours refusé à faire des idées, un simple reflet des intérêts économiques[1]. Pour lui, l'économie, le psychique, le politique ou le scientifique constitue une sphère d'activités humaines qui possède sa propre logique de développement. A ces sous-systèmes correspondent même une vocation et des professionnels spécifiques.

A chaque genre d'action se rattachent des types de valeurs qui agissent comme autant de phares pour orienter les actes humains. Le but de la sociologie est alors d'arriver à les dégager :

> Aider l'individu à prendre conscience de ces étalons ultimes qui se manifestent dans le jugement de valeur concret, voilà finalement la dernière chose que la critique peut accomplir sans s'égarer dans la sphère des spéculations[2].

Il existe certes des relations entre l'idéationnel et le réel, mais il ne saurait y avoir de déterminisme. Ainsi Weber parle d'affinité élective plutôt que de coïncidence ou de réflexion. C'est d'ailleurs des tensions entre les idées et leurs supports matériels que naît le dynamisme social.

1. On pourrait, avec raison, nous objecter que le véritable opposant de Marx quant à la conception de la place et du rôle des valeurs — un opposant d'ailleurs beaucoup plus sérieux que Weber ou Parsons — c'est Hégel, dont l'un et l'autre ne sont, à ce sujet, que des épigones. Mais cela nous aurait entraînés trop loin dans l'analyse purement philosophique, et trop loin aussi par rapport aux travaux des politicologues ou sociologues "libéraux" : car Weber ou Parsons, s'ils ne sont que des épigones de Hégel du point de vue théorique, n'en imprègnent pas moins profondément les recherches contemporaines de l'école libérale. On pourra trouver une bonne analyse comparative de Marx et de Hégel dans H. Lefèbre, Hégel, Marx, Nietsche, Paris, Castelman, 1975.
2. M. Weber, Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon, 1965, p. 126.

C'est à partir des valeurs, selon leur degré de rationalité, de cristallisation et de légitimité que Weber est amené à construire des types idéaux qui permettent de distinguer, du moins théoriquement, les sociétés[1]. C'est donc avant tout sur la base de l'agencement qu'elles font des valeurs et non plus sur celle des modes de production que les sociétés se différencient.

Mais pour Weber le "fondement" des valeurs demeure quelque chose de mystérieux. Pour lui, leur influence, en particulier dans le cas des valeurs religieuses, est prépondérante, mais il ne s'intéresse guère aux conditions d'apparition et d'existence de ces valeurs, autrement que pour dire qu'elles se sont rationalisées et sécularisées avec les sociétés modernes.

Pour Weber toutes les valeurs sont également vraies et il ne saurait être question dans ce domaine de prétendre à la supériorité objective de certaines. L'observateur doit se contenter d'enregistrer. Mais si toutes les valeurs sont également vraies, si rien ne vient justifier la primauté qu'on leur accorde, les valeurs cessent alors d'être "valorisées" pour devenir de simples schèmes mentaux. Alors que pour Marx les valeurs sont un simple reflet, pour Weber, elles sont relatives. Dans un cas elles ne sont qu'effet, dans l'autre elles sont causes. Dans les deux cas, il s'agit d'une vision très mécanique de la réalité sociale. Ça l'est encore davantage chez T. Parsons.

---

1. Si Weber n'a pas manqué d'affirmer que c'est pour des raisons de stratégie de recherche qu'il fut conduit à privilégier les valeurs et qu'une compréhension plus complète du phénomène capitaliste devrait aussi montrer "how Protestant ascetism was in turn influenced in its development and character by the totality of social conditions, especially economic" (The Protestant Ethic and Spirit of Capitalism, New York, Allen and Unwin, 1948, p. 183), il faut constater qu'il ne l'a pas fait.

Pour Parsons l'action sociale dans nos sociétés modernes est une action médiatisée. Les objets, les événements et les personnes qui en définissent la trame ne sauraient avoir entre eux un rapport immédiat. L'acteur social n'est pas prisonnier de son environnement. C'est lui qui le revêt d'une signification et c'est dans le sous-système des valeurs que l'individu puise la source des significations qu'il accorde aux objets et aux personnes.

Comme le souligne G. Rocher, Parsons, traumatisé par le behaviorisme et le positivisme qui régnaient au début de sa carrière, choisit de privilégier les valeurs intériorisées dans l'action humaine[1]. Or en insistant sur l'univers symbolique de représentations et des valeurs il en vient ainsi à vider la personnalité de presque tout libre arbitre. Pour Parsons les valeurs sont omniprésentes dans au moins deux des quatre sous-systèmes qui définissent la société : le sous-système culturel et le sous-système social; voici le schéma classique du modèle parsonien :

Fonction d'adaptation	sous-système organique	sous-système psychique	*fonction de poursuite de buts*
Fonction de latence	sous-système culturel	sous-système social	*fonction d'intégration*

Pour Parsons ce sont les échanges d'énergie et d'information entre les sous-systèmes qui créent le dynamisme du système global. Entre ces sous-systèmes s'établit une hiérarchie dans les échanges. Mais, et c'est là peut-être le point majeur qui nous intéresse ici, c'est le sous-système culturel, pourtant le plus pauvre en énergie, mais le

1. G. Rocher, Talcott Parsons et la sociologie américaine. Paris, Presses Universitaires de France, 1972, p. 220-225.

plus riche en information, qui dispose "en dernier ressort, de contrôles s'exerçant sur le système social, la personnalité et l'organisme"[1]. D'où l'importance pour lui des valeurs, qui sont prépondérantes dans la génération de cette information permettant aux individus de connaître, d'évaluer et de réagir face aux objets sociaux.

Non seulement les valeurs sont-elles un élément essentiel des sous-systèmes culturel et social mais elles constituent aussi ce que Parsons qualifie de "most important zone of interpenetration between the cultural and the social (sub)systems"[2].

Les valeurs sont donc partout : elles existent en tant que secteur du sous-système culturel et zone d'interpénétration avec le sous-système social, en plus d'être présentées spécifiquement dans chaque secteur. Mais, s'empresse d'ajouter Parsons, s'il est vrai que chaque sous-système et secteur possède ses propres valeurs, ces dernières sont cependant articulées avec celles de l'ensemble de la société et avec celles des autres sous-systèmes et secteurs. D'où l'existence de valeurs institutionalisées, de configurations de valeurs ("values patterns") et finalement d'un système de valorisation ("value system") qui tous contribuent à préciser l'orientation prise par l'ensemble systémique que constitue la société.

En conclusion, si on s'entend pour reconnaître de grandes qualités de description morphologique au modèle parsonien, il faut tout de même concevoir qu'il insiste probablement trop sur les facteurs de contrôle que sont les valeurs et la superstructure en général. D'où le reproche d'un modèle statique orienté vers le consensus. C'est le reproche formulé par Rocher qui déplore que Parsons n'ait pas

---

1. G. Rocher, T. Parsons et la Sociologie américaine, op. cit., p.76.
2. T. Parsons, "Culture and Social System Revisited", dans L. Schneider and C. Monjean (ed), The Idea of Culture in the Social Sciences, Cambridge, Cambridge University Press, 1973, p. 41.

> fait état suffisamment de l'interaction entre l'énergie et l'information que suppose le modèle. La hiérarchie cybernétique postule en effet une action conjuguée des facteurs de conditionnement et des facteurs de contrôle. Les premiers font référence aux sources d'action et aux contraintes que comporte l'énergie puisée dans ce qu'on peut appeler l'infrastructure de tout système d'action; les seconds se rapportent à l'influence qu'exerce l'information provenant de la superstructure idéologique dans l'organisation et l'orientation du système d'action[1].

Parce qu'il néglige ce va-et-vient entre infrastructure et superstructure, Parsons en vient à privilégier les facteurs de contrôle aux dépens des autres facteurs physiques, psychiques, sociaux, et économiques dont dépend l'action humaine. L'image de la société qui en émerge en est donc une de consensus, bien que contrairement à ce que voudrait nous faire croire une critique un peu trop simpliste, ce consensus demeure chez lui davantage un phénomène à expliquer qu'un objectif à atteindre.

1.2.3 Marx, Weber, Parsons : un trait commun, la structure sociale

Ce qui frappe à la lecture de Marx, Weber et Parsons ce n'est pas tellement leurs différences de perspective par rapport aux valeurs et à l'idéationnel. Au delà de la proclamation spectaculaire de Marx sur le caractère de simple reflet des valeurs et des idéologies, ce qui frappe, c'est cette préoccupation, partagée par les trois auteurs[2], pour la découverte d'un principe moteur pouvant expliquer en même temps les changements accélérés que connaissent les sociétés occidentales au tournant du siècle et le fait que ces sociétés n'explosent pas de l'intérieur mais "retombent toujours sur leurs pattes". Seules

---

1. G. Rocher, T. Parsons et la sociologie américaine, op.cit., p. 222.
2. Et d'autres, notamment Durkheim et Freud, dont il n'est pas fait mention ici.

des forces très puissantes, suggèrent-ils, peuvent arriver à préserver cette cohésion, et ces forces pour eux, c'est l'ordre social ou pour parler en termes plus "modernes", la structure sociale; ils s'entendent donc pour constater la fin du libre arbitre individuel et pour insister sur l'importance du collectif, qu'il s'agisse du groupe social ou de la classe. D. Atkinson décrit en ces termes la convergence entre tous ces "pères fondateurs" :

> They were trying to argue against the liberal utilitarian strand of thought which gave man a free choice. It is not like that, they said. Rather, man is crucially formed in and through the network of relationships which he experiences. While Marx was doing this for man in society, Darwin was doing the same attempt for man in biology, by developing his thesis of natural selection and evolution. They were each trying to put the individual man in his place. He was not independant and autonomous. That thesis was an idiological myth[1].

1.3 Les descendants, ou le respect des ancêtres

Il ne saurait être question de passer en revue tout le développement des sciences sociales qui a suivi les études de ces trois auteurs, et en particulier depuis trente ans ! Tellement de directions ont été explorées, de thèmes abordés et de méthodes élaborées, qu'il est même impossible de trouver les lignes conductrices permettant de qualifier d'un seul trait la période d'après-guerre. Nous avons plutôt choisi de continuer cette réflexion en faisant ressortir ce qui nous apparaît constituer des pas en avant dans l'élaboration d'un paradigme à la fois plus dynamique, peut-être plus complet et sûrement moins déterministe que celui proposé par les Pères fondateurs.

---

1. D. Atkinson, Orthodox Consensus and Radical Alternative, London, Alivemann Educational Books, 1971, p. 107. Voir aussi à ce sujet la comparaison d'E. A. Tiryakian, "Neither Marx nor Durkheim... Perhaps Weber", American Journal of Sociology, 81, 1 (1975), p. 5-33.

1.3.1 Dans le camp libéral, pluraliste et fonctionnaliste

C'est la multiplicité des études sur les valeurs qui frappent d'abord. En retour, les valeurs, ces fondements de la vie humaine, en viennent à désigner un peu tout et rien. Ainsi après avoir associé les valeurs aux intérêts, plaisirs, préférences, obligations, désirs, besoins, aversions, demandes, S. Pepper en conclut que seuls les réflexes conditionnés - clignements des yeux, mouvement des genoux - ne sont pas appuyés sur des valeurs[1] ! Pour R.M. Williams, qui résume ici un point de vue largement partagé, les valeurs sont des "conceptions of the desirable, influencing selective behavior"[2]. Les valeurs seraient donc la clef qui explique le comportement individuel ou collectif des individus et à ce titre elles comportent une dimension cognitive (elles véhiculent des informations sur le monde extérieur), une dimension évaluative (elles impliquent des appréciations - appelés jugements de valeurs) et une dimension affective (elles recouvrent une implication émotive - un investissement de sentiments - chez les individus).

A partir d'une telle définition, on en vient habituellement à proposer de multiples distinctions entre les valeurs en tant que reflétant le désiré et les valeurs reflétant le désirable. Dans le premier cas, les valeurs sont habituellement plus étroitement associées à l'action des individus. A ne pas confondre non plus, suggère-t-on, entre valeurs et besoins, ces derniers naissant d'un manque, d'une nécessité; on dit ceux-ci imposés par la réalité. Ou entre valeur et motivation: celle-ci implique certes une relation entre l'action et une valeur mais elles ne doit pas être confondue avec cette dernière. Les valeurs ne sont pas non plus assimilables à des normes, qui régissent le comportement dans des situations précises. Certains auteurs, et P.A. Sorokin en est peut-être le

---

1. S.C. Pepper, The Sources of Value, op. cit., p. 58.
2. R.M. Williams, "The Concept of Values", dans International Encyclopedia of the Social Sciences, New York, Free Press, 1968, p. 283.

représentant le plus connu, ont privilégié l'étude des valeurs en tant que réalité autonome, à un point tel qu'ils en ont fait l'outil par excellence de l'étude des civilisations. Selon Sorokin, ce sont les valeurs, qu'elles soient données par l'expérience ou dérivées de l'intuition, qui génèrent la configuration d'activités humaines propre à chaque société. C'est donc par les valeurs et non par les événements qu'il faut commencer[1]. En Anthropologie et en psychologie on compte par dizaines les études tant descriptives que comparatives sur les systèmes de valeurs des individus et des groupes. Toutes ces études adoptent le point de vue que l'univers des valeurs possède une existence autonome et doit être étudié en tant que tel[2].

Plus récemment, mais toujours en sociologie, l'oeuvre de R. Aron mériterait qu'on s'y arrête plus longuement[3]. Après avoir comparé les sociétés capitalistes et socialistes, cet auteur en vient à la conclusion que d'un point de vue strictement économique ce sont deux espèces d'un même genre. On y retrouve la même préoccupation pour la productivité accrue, la même foi en la technologie et en l'organisation scientifique du travail. Ce qui les différencie, ce sont les valeurs et l'organisation politiques. Ce qui lui permet de conclure : "J'ai mis en lumière une primauté des phénomènes politiques par rapport aux phénomènes économiques"[4].

---

1. P.A. Sorokin, Social and Cultural Dynamics, New York, Bedminster Press, 1962; sur l'importance des valeurs pour Sorokin voir F.R. Cowell, Values in Human Society : The Contributions of P.A. Sorokin to Sociology, New York, F. Porter Sargent, 1970, pp. 42-50.
2. Voir la bibliographie qu'en donne E.M. Albert dans son article, "Value Systems" paru dans l'International Encyclopedia of Social Sciences, op. cit. p. 291
3. Surtout dans Dix huit leçons sur la société industrielle, Paris, Gallimard, 1962, La lutte des classes, Paris, Gallimard, 1964; Trois essais sur l'âge industriel, Paris, Plon, 1966.
4. Démocratie et totalitarisme, Paris, Gallimard, 1965, p. 27.

Quant à la science politique il n'est pas exagéré de dire qu'elle a fait de la primauté du politique un axiome qu'il ne vaut même plus la peine de discuter. Rares sont ceux qui ont contesté la thèse de Weber et Parsons sur l'existence d'un système politique autonome. Au contraire on a plutôt cherché à en faire l'élément dominant de l'évolution des sociétés occidentales. D. Easton est probablement l'auteur le plus connu à ce sujet[1]. Certes il affirme vouloir fonder toute son étude sur la liaison entre le système politique et son environnement, mais l'étude des transactions politique-environnement n'est menée à terme qu'à partir du système politique. L'environnement est indifférencié : pas de conflits, pas de classes sociales, pas d'idéologies. Par contre le système politique est étudié dans ses moindres recoins fonctionnels et structurels : expression et régulation des exigences, expression des soutiens, rétroaction. G. Lavau[2] a très bien montré que l'approche d'Easton n'avait de cybernétique que le nom et que toute l'attention de l'auteur se porte sur le politique. D'ailleurs dans une étude subséquente[3], D. Easton a clairement indiqué que le processus de socialisation aux valeurs politiques primait sur tous les autres.

Dans la tradition wébérienne, il faudrait aussi classer G. Almond et S. Verba. Ils furent parmi les premiers à parler d'une "culture politique" qui, en plus d'une dimension cognitive, comprend aussi une dimension affective, résultante de la charge émotionnelle que porte toute valeur sociale, et une dimension évaluative définie à

---

1. D. Easton, Analyse du système politique, Paris, Colin, 1974; A Framework for Political Analysis, Englewood Cliffs, New York, Prentice-Hall, 1965.
2. G. Lavau, "Le système politique et son environnement", Revue française de sociologie, numéro spécial (1971), pp. 169-181.
3. D. Easton and I. Dennis, Children in the Political System, New York, McGraw-Hill, 1969.

partir des jugements de valeur portés par les individus sur les phénomènes politiques[1]. Pour L. Pye[2] et jusqu'à un certain degré D. Apter[3] l'étude du développement et de la modernisation politique se confond avec celle de l'acquisition et de l'adaptation des valeurs dites modernes par les pays du Tiers Monde[4].

Ces études, et il faudrait encore citer, bien sûr, celles qui portent sur la socialisation, les élites, l'autorité, les élections, les partis, les groupes, etc., aboutissent au même constat d'une autonomie très grande et même d'une suprématie du politique, doublée d'une primauté des valeurs. Après les valeurs, plus rien, sauf peut-être la Vie ou Dieu. La prospective n'échappe pas non plus à cette orientation. A ses débuts, reflétant par là sa parenté d'origine avec la science économique, elle a cherché à exclure les valeurs de son champ d'application. Aujourd'hui avec H. Ozbekhan et F. Emery elles ont fait une entrée en force[5].

1.3.2 Pendant ce temps, dans le camp marxiste[6]...

Depuis Marx on n'a guère pu se résigner à accepter le mode d'existence secondaire que Marx confère aux idées et à la superstructure. D'ailleurs, pour se justifier on ne manque pas de faire appel au Fondateur lui-même. Ainsi dans L'idéologie allemande, après avoir écrit que les idées n'avaient pas d'histoire, Marx s'empresse d'ajouter :

---

1. C. Almond and S. Verba, The Civic Culture, Boston, Little Brown, 1963.
2. L. Pye, Aspects of Political Development, Boston, Little Brown, 1966.
3. D. Apter, The Politics of Modernisation, Chicago, University of Chicago Press, 1963.
4. Il s'agit évidemment ici d'une simplification un peu grossière qui ne traduit certes pas toute la richesse de ces oeuvres.
5. H. Ozbekahn, Thoughts on the Emerging Methodology of Planning, Philadelphia, University of Pennsylvania, 1973, mimeo; F.E. Emery and E.L. Trist, Towards a Social Ecology, London, Plenium Press, 1973.
6. On aura compris que c'est pour des fins de présentation que nous avons ainsi divisé l'univers des sciences sociales en deux camps.

> Les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes; autrement dit la classe qui est la puissance matérielle dominante est aussi la puissance dominante spirituelle, la classe qui dispose des moyens de la production intellectuelle, si bien que, l'un dans l'autre, les pensées de ceux à qui sont refusés les moyens de production intellectuelle sont soumises du même coup à cette classe dominante[1].

Marx a bien montré que toute idéologie, afin de mieux légitimer les prétentions économiques de la classe dont elle est le reflet, aspire à une prétention d'universalité. Cela est tout aussi vrai pour la bourgeoisie que pour un prolétariat qui aspire lui aussi au statut de classe dominante :

> Chaque nouvelle classe, qui prend la place de celle qui dominait avant elle, est obligée, ne fut-ce que pour parvenir à ses fins, de représenter son intérêt comme l'intérêt commun de tous les membres de la société... cette classe est obligée de donner à ses pensées la forme de l'universalité, de les représenter comme étant les seuls raisonnables, les seuls universellement valables[2].

On ne saurait trop surestimer l'importance de ce passage où Marx, le premier, distingue entre une pensée juste, universelle et les prétentions d'une classe à l'universalité. Bien avant que le concept ne fût à la mode, Marx a donc su déceler l'existence d'une consommation de masse de ces idées, prétendues universelles, mais dont l'universalité est en fait imposée, grâce à un marketing idéologique bien orchestré, par la classe dominante. Nous y reviendrons.

---

1. L'idéologie allemande, op.cit., p. 75.
2. Ibid., p. 77.

Mais en dernier ressort il ne faudrait pas, dans une volonté de montrer que Marx y avait déjà pensé, nier le peu d'importance théorique qu'il accorde aux idéologies et à ce qui les compose (idées, croyances, valeurs)[1]. En aucun cas, Marx n'a-t-il poussé plus loin, n'a-t-il approfondi ce changement de perspective; son intérêt était ailleurs. L'importance de l'économie n'est jamais remise en cause. Ce n'est pas de la superstructure que peut venir un changement radical et s'il faut distinguer, comme le fait Marx, entre les bouleversements dans l'infrastructure et les manifestations idéologiques de ces bouleversements, il ne faut surtout pas croire qu'une modification radicale dans le contenu ou dans la forme de la superstructure peut jouer un rôle déterminant. Notons cependant qu'Engels, lui en était arrivé, à la fin de sa vie, à une position plus nuancée; selon lui, le cours de l'histoire est donné par l'économie, mais la superstructure influence ce cours quant à la forme précise qu'il prend :

> La situation économique est la base, mais les divers éléments de la superstructure — les formes politiques de la lutte des classes et ses résultats, les constitutions établies, les formes juridiques, et même les reflets de toutes ces luttes réelles dans le cerveau des participants; théories politiques, juridiques, philosophiques, conceptions religieuses et leur développement ultérieur en systèmes dogmatiques — exercent également leur action dans les luttes historiques et dans beaucoup de cas en déterminent de façon prépondérante la forme[2].

---

1. En voulant ainsi à tout prix "sauver" Marx on admet par le fait même le caractère religieux plutôt que scientifique de sa contribution. En effet l'élément constitutif d'une religion est le dogme, tandis que celui de la démarche scientifique est l'hypothèse. La religion n'admet pas l'erreur. Elle est vraie ou fausse. Elle n'est pas le résultat d'un processus cumulatif mais d'une Révélation, démarche instantanée par excellence.
2. L. Althusser, Pour Marx, Paris, Maspero, 1965, p. 104.

Avec G. Lukacs (1885-1971), l'idéologie retrouve ses lettres de noblesse. Il écrit que "le destin de la révolution (et avec elle celui de l'humanité) dépend de la maturité idéologique du prolétariat, de sa conscience de classe"[1]. Alors que Marx et Engels considéraient les utopies comme autant de fantasmagories servant à détourner le prolétariat de sa mission[2], Lukacs choisit d'y voir le signe que l'obscurité dans laquelle on a si longtemps maintenu la classe ouvrière commence à disparaître. Chez Lukacs, l'utopie, commente P. Birnbaum, devient maintenant un moment privilégié de la prise de conscience dans la mesure où elle tâche de provoquer la "possible" fin de l'aliénation"[3].

Tout comme G. Lukacs, et à peu près à la même époque, A. Gramsci (1891-1937) en vint à suggérer que l'idéologie, loin d'être un simple reflet, pouvait contribuer positivement à la lutte du prolétariat.

La réflexion de Gramsci est si transparente qu'on comprend mal aujourd'hui l'obscurité dans laquelle son oeuvre a été gardée pendant si longtemps. Méridional de naissance et turinois d'adoption, Gramsci était particulièrement bien placé pour mesurer les difficultés de conjuguer l'action de ce qu'il considérait les deux "forces porteuses d'avenir"[4] : le prolétariat et les paysans.

---

1. G. Lukacs, Histoire et conscience de classe, Paris, Editions de Minuit, 1960.
2. Voir à ce sujet les nombreux textes recueillis et commentés par R. Dangeville, Utopisme et communauté de l'avenir, Paris, Maspero, 1976; Les utopistes, Paris, Maspero, 1976.
3. P. Birnbaum, La fin du politique, Paris, Le Seuil, 1975, p. 68.
4. L'expression est de Gramsci lui-même : "Quelques thèmes sur la question méridionale" dans Gramsci dans le texte, Paris, Editions Sociales, 1975, p. 123. A plusieurs reprises Gramsci se laisse aller à des considérations de prospective. Ainsi il n'est pas rare de voir Gramsci se référer à des hypothèses "pessimistes" et "optimistes".

En Russie tsariste la classe dominante n'exerçait qu'une coercition, c'est-à-dire une simple domination économique à laquelle s'ajoutait un contrôle sur les instruments de répression que sont la police et l'armée. Il suffisait donc d'abattre cette coercition par un coup de force militaire pour arriver au pouvoir. Dans les pays occidentaux il faut distinguer entre, d'une part, une société politique, soit l'appareil coercitif destiné à maintenir, par la force si nécessaire, un certain mode de production et la classe qui le contrôle, et, d'autre part, la société civile, soit l'ensemble des autres institutions — et Gramsci songe particulièrement à l'Eglise, l'Ecole et la Presse — dont la fonction est de propager l'idéologie dominante de sorte que la classe ouvrière finisse par accepter l'hégémonie de cette classe. La classe dominante exerce donc son pouvoir à l'ombre de l'armée certes, mais aussi et surtout en imposant sa propre vision du monde, son propre ordre des valeurs, son idéologie. Dans la société "gélatineuse" (l'expression est de Gramsci) que constituait la Russie tsariste cette domination idéologique n'existait pas, alors que dans les sociétés industrielles, comme l'Italie de 1930, elle est généralisée. Dans les sociétés capitalistes avancées, dirons-nous plus loin, elle devient primordiale.

Dans un tel schéma les intellectuels jouent un rôle de premier plan. Ils sont importants pour permettre à la coercition de s'organiser et ils sont essentiels pour assurer l'hégémonie idéologique de la classe dominante sur toute la société :

> Ils correspondent à la fonction d'hégémonie que le groupe dominant exerce sur toute la société, et à la fonction de domination directe ou de commandement qui s'exprime dans l'Etat et le gouvernement juridique... les intellectuels sont les commis du groupe dominant pour l'exercice des fonctions subalternes de l'hégémonie sociale et du pouvoir politique.[1]

---

1. Gramsci dans le texte, op.cit., p. 606-607.

Ce sont les intellectuels, ces fonctionnaires de la superstructure, qui organisent l'accord "spontané" donné par les masses à l'orientation idéologique "suggérée" par la classe dominante. Cette société civile où règnent les intellectuels est capable de fonctionner avec une certaine indépendance par rapport à l'Etat et ses instruments de répression. Sans cette autonomie l'intellectuel devient un simple perroquet. En période de crise cette autonomie peut favoriser la rupture du lien organique entre les intellectuels de la classe dominante et celle-ci. Pour Gramsci il y a là une chance pour le prolétariat de rompre l'unité de ce bloc hégémonique de la classe dominante :

> Une des caractéristiques majeures de tout groupe qui tend à la domination réside dans sa lutte pour l'assimilation et la conquête idéologique des intellectuels traditionnels, assimilation et conquête d'autant plus rapides et efficaces que le groupe aura simultanément produit ses propres intellectuels organiques[1].

Mais, s'empresse d'ajouter Gramsci, si les intellectuels organiques de la classe dominante critiquent celle-ci, ils le font toujours dans le cadre de sa dominance et non pour viser à son renversement. Ces intellectuels ne sont pas intégrés à la classe ouvrière qui, elle, conteste la classe dominante dans son existence même.

Le prolétariat doit donc, dans des organisations qu'il se sera lui-même construit ou dans celles de la société civile, se donner ses intellectuels organiques et non pas seulement attirer les intellectuels traditionnels. Leur tâche sera de contribuer à l'unité de prolétariat en le faisant accéder à sa propre culture, en lui faisant prendre conscience de ses intérêts propres, en suscitant

---

1. Cité dans M.-A. Macciocchi, Pour Gramsci, Paris, Seuil, 1974, p. 211.

chez lui une conscience du monde et de lui-même qui soit homogène, autonome et active[1].

On est fort loin de la notion originelle de Marx d'une superstructure qui se contente d'enregistrer les bouleversements survenus dans l'infrastructure économique. "La prétention, écrit Gramsci, de présenter et d'exposer toute fluctuation de la politique et de l'idéologie comme une expression immédiate de la structure doit être combattue théoriquement comme un infantilisme primitif"[2]. Le rapport qu'il esquisse entre infrastructure et superstructure est beaucoup plus complexe qu'une simple dépendance de celle-ci face à la première. Il s'agit d'une relation dialectique. C'est l'infrastructure qui engendre directement la superstructure, qui ne peut se développer que dans les limites que lui pose l'infrastructure; mais celle-ci, à son tour, est modifiée par les développements de la superstructure.

A la limite, et c'est le cas de l'Italie au moment où écrit Gramsci, la superstructure peut bloquer l'évolution de l'infrastructure économique. Le rapport entre les deux, comme le souligne H. Portelli, en est un entre deux moments essentiels; chacun pouvant agir à la fois comme reflet et moteur de l'autre[3]. Le rapport dialectique qui les unit n'a de sens que si chacun conserve face à l'autre une autonomie dont la relativité répond à la relativité de l'autre.

---

1. Entendons-nous bien : par intellectuels, Gramsci n'entend pas principalement les professeurs d'université ou les journalistes. C'est tout le prolétariat qui pour lui doit devenir intellectuel. C'est là le pré-requis d'une action politique efficace. On est donc loin d'une conception idéaliste des intellectuels, conception qui conduit ceux qui la partagent "à la pure contemplation et à l'enregistrement des mérites et des démérites, à une position imbécile d'arbitres dans les luttes, de dispensateurs des prix et des punitions." Voir A. Gramsci, "Quelques thèmes sur la question méridionale", dans Gramsci dans le texte, op.cit., p. 121.
2. Cité dans D. Grisoni et R. Maggiori, Lire Gramsci, Paris, Editions universitaires, 1975, p. 175.
3. H. Portelli, Gramsci et le bloc historique, Paris, Presses Universitaires de France, 1972.

Althusser est venu prolonger la réflexion de Gramsci, surtout quant au rôle joué par l'Etat. Dans la tradition marxiste l'Etat organise la répression nécessaire à la classe dominante pour maintenir son contrôle économique : police, tribunaux, prisons, administration et armée définissent la machine répressive. Mais Althusser, après un long développement où il prend soin d'affirmer que cette perspective marxiste-léniniste touche à l'essentiel, finit par conclure qu'il "est indispensable d'ajouter quelque chose à la définition classique de l'Etat"[1]. Ce "quelque chose", ce sont les appareils idéologiques d'Etat (AIE, par la suite). Ces AIE, contrairement à l'appareil répressif d'Etat (ARE) qui fonctionne à la violence, fonctionnent, eux, à l'idéologie. A la différence de l'ARE, les AIE constituent une pluralité d'appareils dont plusieurs relèvent du domaine privé[2]. Quels sont ces AIE ? L'auteur en identifie huit :

- l'AIE religieux (le système des différentes Eglises)
- l'AIE scolaire (écoles privées et publiques)
- l'AIE familial
- l'AIE juridique
- l'AIE politique (régime politique, partis, groupes)
- l'AIE syndical
- l'AIE de l'information (presse, radio, télévision)
- l'AIE culturel (lettres, sports, loisirs, beaux-arts).

Une idéologie dominante unifie ces AIE et, au-delà de leur diversité et de leurs contradictions, donne un sens à leur action : celle-ci vise à produire et à maintenir cette idéologie.

---

1. "Idéologies et appareils idéologiques d'Etat" dans L. Althusser, Positions, Paris, Editions Sociales, 1976, p. 80.
2. Soulignons qu'Althusser ne retient les appareils idéologiques, dans son analyse, que dans la mesure où ils sont fortement liés à l'Etat - d'où leur nom de AIE -, que ces appareils relèvent formellement ou non du secteur public.

Nous reviendrons plus loins sur les lacunes que nous croyons déceler tant chez Gramsci que chez Althusser. Pour l'instant, constatons simplement que tout en conservant la primauté à l'économique qui agit en dernière instance, tous deux accordent une plus grande autonomie à la superstructure, ce qui permet, entre autres, de mieux comprendre comment les idéologies peuvent continuer de survivre hors du contexte immédiat des conditions économiques dont elles sont supposées être le reflet et comment certains appareils peuvent finir par se détacher de l'idéologie dominante.

1.3.3 Une conclusion temporaire à un problème permanent

Que retenir de cette brève revue de la littérature, où l'on a pu découvrir qu'il n'existe même pas un semblant d'unanimité dans l'étude des valeurs ? Pour Marx, elles ne sont rien, pour Weber et Parsons, elles sont tout. Deux attitudes qui convergent pour conclure qu'elles ne sont rien de très précis et que l'individu s'efface devant l'ordre social. Par la suite, les successeurs de Weber ont poussé à l'extrême l'autonomie de la superstructure en déclarant la primauté du politique. La pensée marxiste, quant à elle, oscille continuellement entre une interprétation à la lettre de la pensée de Marx et d'Engels et des tentatives de donner à la superstructure plus d'autonomie. Le débat est loin d'être terminé, et c'est peut-être le témoignage le plus probant de l'autonomie plus que relative de l'idéationnel et du politique que de constater que les fluctuations de la pensée marxiste sur la question de l'autonomie de la superstructure semblent devoir dépendre beaucoup plus étroitement d'une considération aussi "superstructurelle" que la lutte électorale que de considérations de transformations de relations de production.

1.4 Une troisième voie, ou les valeurs comme idéologies motrices

Entre Weber et Marx nous avons choisi une "troisième voie". Nous appuyant sur les contributions de Gramsci et d'Althusser mais aussi sur celles d'Easton et Deutsch nous considérons que le superstructurel n'est pas un simple reflet de l'économie; même plus, nous supposons que dans le type de société vers lequel s'oriente le Québec, la superstructure, au-delà de cette autonomie relative que certains marxistes lui ont concédée, est devenue un moteur important de ce développement et de cette capacité d'ajustement qui caractérisent le capitalisme contemporain. Il ne s'agit pas d'enlever toute importance à la dimension économique. Au contraire la mondialisation de l'économie, le capitalisme d'Etat, l'extension des rapports marchands et le gaspillage demeurent avant tout des phénomènes économiques qui rendent possible ce capitalisme. Mais, peu importe qu'en dernier ressort ce soient les valeurs, comme le suggère Parsons, ou l'économie, selon la thèse de Marx et de ses successeurs, qui constituent le facteur ultime de détermination : il nous apparaît que cette préoccupation pour la cause ultime relève d'une vision linéaire de la causalité, vision qui ne correspond plus à la réalité des relations entre les objets et les hommes. Parler de la dernière instance, c'est rechercher La Cause, c'est adopter une pensée téléologique simpliste, sinon théologique, c'est postuler non seulement que l'Univers et l'Histoire sont facilement compréhensibles par la Raison, mais, qu'ils ont un sens (linéaire), c'est-à-dire un début, un milieu et une fin.

Une telle vision correspond à l'Age industriel. C'est finalement une vision mécanique de la réalité où tout effet à une cause, et chaque cause des effets, sans que jamais les rôles ne soient intervertis. La société actuelle, selon notre approche, parce qu'elle s'appuie sur une montée de l'idéationnel et sur l'institutionnalisation

du changement permanent est devenu une société de l'instantané. La durée même n'a plus le même sens. On pourrait dire de cette société ce que J.-P. Sartre disait de la philosophie : "C'est comme les bananes, ça se consomme sur place". Qu'importe-t-il de savoir si en "dernière instance", c'est l'économie ou les valeurs qui l'emportent ! Ce qui compte, c'est de savoir lequel est déterminant à chacun de cette succession de présents sans cesse renouvelés qui forme le mouvement de la société.

Formulée ainsi, la question trouve plus immédiatement sa réponse. Dans une société bâtie sur l'instantanéité, l'infrastructure et la superstructure ne sont-ils pas toutes deux déterminantes, l'une à travers l'autre, l'une grâce à l'autre ? La domination économique n'est plus possible si elle est limitée au contrôle des instruments de production, même si le contrôle de ces derniers demeure un prérequis pour tout autre contrôle. Elle a besoin, pour se perpétuer, d'une société du spectacle, c'est-à-dire d'une société qui modifie constamment son apparence. Mais cette dernière ne peut être comprise indépendamment de cette lutte pour le contrôle économique qui se continue. Nous y reviendrons.

Nous posons donc comme hypothèse la motricité des valeurs, mais une motricité qui n'est pas à sens unique, qui ne s'exerce pas toujours de la même façon avec la même intensité selon qu'il s'agit des valeurs politiques ou des valeurs culturelles. La lutte pour le contrôle de la superstructure, selon cette hypothèse, est certes une lutte permanente, qui n'épargne personne ni aucun secteur d'activité; c'est aussi une lutte dont l'issue n'est pas encore fixée. C'est ce que nous allons tenter de démontrer.

1.4.1 Double retour en arrière[1]

Dans les sections précédentes, nous avons esquissé plusieurs définitions du concept de valeurs et, depuis, nous passons, sans trop y prendre garde, de celui de valeurs à celui d'idéologies ou de superstructure. Avant d'aller plus loin, il nous faut clarifier notre pensée, tout comme il nous faut revenir brièvement sur les contributions de Gramsci et d'Althusser afin de préciser nos emprunts et démarquer nos différences.

1.4.1.1 Un retour aux définitions

La superstructure selon Gramsci englobe deux éléments : tout d'abord, les institutions par lesquelles la classe dominante manifeste sa domination et celles qui sont mises sur pied par des forces de contestation pour briser cette domination[2]; ensuite, les diverses idéologies à travers lesquelles s'opposent les individus et groupes. Les institutions, suivant la dichotomie de Gramsci, peuvent être de deux ordres : celles qui appartiennent à la société politique, c'est-à-dire qui remplissent une fonction de coercition et de domination directe (juridique et juridico-administrative, pénale, policière, militaire); et les autres, qui appartiennent à la société civile, soit ces organismes où s'élaborent la direction intellectuelle et morale de la société.

Si le concept de superstructure est un terme passablement englobant, celui de l'idéologie l'est moins, bien qu'il soit plus difficile à délimiter; nous définissons l'idéologie comme cet ensemble de représentations mentales (images, idées, croyances, concepts et valeurs)

---

1. Cette section est une version un peu modifiée de la section 3.2.1 de notre rapport préliminaire.
2. Ce peut être les mêmes institutions; on assiste alors à des luttes internes.

qui, comme le souligne Althusser, possèdent une existence et un rôle historique au sein d'une société donnée[1]. Rentrons un peu dans les détails :

1. Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de ces éléments qui ont nom croyances, valeurs, concepts... "Les idéologies ne sont pas des discours de survol", écrit F. Dumont[2]. Lorsqu'on passe du mythe à l'idéologie "le discours se généralise pour ainsi dire; il atteint plus ouvertement les tréfonds de la collectivité"[3]. Il faut voir l'idéologie non pas comme l'éloge de certaines valeurs mais comme un laboratoire "où s'élaborent et se discutent les figures de l'unité sociale et culturelle"[4]. Il faut y voir le résultat d'une convergence toujours en devenir et toujours sujette à être remise en question.

2. Les idéologies ne sont pas des entités abstraites, tournées sur elles-mêmes. Elles nous parlent avant tout des rapports entre les hommes et leur environnement social ou physique. Ces rapports ont un contenu réel, mais aussi un contenu imaginaire. En dernière analyse, écrit Poulantzas, les idéologies se rapportent au "vécu humain"[5] mais ne s'y limitent pas. Lieu de convergence des représentations mentales de ce vécu, l'idéologie est donc toujours ouverte, en état de tension. Il lui faut toujours interpréter et ré-interpréter ce qui lui vient de ce vécu et ce qu'elle s'est donné comme constances ou comme prismes d'interprétation (mythes, concepts...) ou d'appréciation (valeurs).

3. L'idéologie est une pratique. Lorsqu'on parle d'idéologies, écrit Althusser, on doit constater que les "idées ont disparu

---

1. Pour Marx, op. cit., p. 238.
2. F. Dumont, Les idéologies, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 73.
3. Ibid., p. 73.
4. Ibid., p. 73.
5. Pouvoir politique et classes sociales, vol. 2, p. 23-24.

en tant que telles (en tant que dotées d'une existence idéale, spirituelle)"[1]. Leur mode d'existence en est un d'inscrit dans des pratiques.

Ce sont les idéologies en tant qu'elles s'expriment dans des pratiques qui vont constituer la matière première de notre étude. Il faudrait donc parler du sous-système des idéologies plutôt que de sous-système des valeurs. Si nous ne le faisons pas toujours c'est à cause du poids de l'habitude bureaucratique qui depuis les tous premiers mois d'existence du projet n'a pas manqué de créer certaines "accoutumances" ! Nous n'en oublions pas pour autant les valeurs; celles-ci peuvent être définies comme cette catégorie de représentations mentales qui définit les critères et les objectifs permettant d'évaluer une action. A ce titre les valeurs sont des composantes essentielles des idéologies. De fait nombreuses sont les définitions de l'idéologie qui font explicitement référence aux valeurs; l'idéologie, écrit Raymond Aron, est "un système d'interprétation du monde social qui implique un ordre des valeurs et suggère des réformes à accomplir, un bouleversement à craindre ou à espérer"[2]. A. Schoff, quant à lui, définit aussi l'idéologie par rapport aux valeurs : elle est "un système d'opinions qui, en se fondant sur un système de valeurs admises, détermine les attitudes et les comportements des hommes à l'égard des objectifs souhaités du développement, de la société, du groupe social ou de l'individu"[3].

C'est donc à l'idéologie, cette mise en forme des valeurs que nous nous intéresserons. Cela est d'ailleurs conforme à notre propre vision de la prospective. Celle-ci, croyons-nous, ne doit pas être

1. L. Althusser, "Appareils idéologiques d'Etat", dans L. Althusser, Positions, op. cit., p. 109.
2. L'opium des intellectuels, Paris, Gallimard, 1968, p. 375; cette citation et celle qui va suivre sont tirées de Fernand Dumont, Les idéologies, op.cit., p. 5.
3. "La définition fonctionnelle de l'idéologie", L'Homme et la Société, 4 (1967), p. 50.

un simple exercice de catalogages de tendances et de faits porteurs d'avenir. Certes il n'est pas un prospectiviste qui ne se défende, avec toute l'énergie et la pureté du désespoir, de faire de la prédiction. De nos jours une prédiction, dès qu'elle est appelée ainsi, n'est plus prise au sérieux et perd par le fait même toute valeur ... prédictive. Malgré ces démentis c'est souvent à de tels catalogages que l'on revient irrémédiablement sous une forme ou une autre.

Bien sûr, nous avons voulu, et c'est là l'élément majeur de notre mandat, identifier ces faits porteurs d'avenir; mais dans la mesure où nous croyons que la prospective constitue un instrument pour préparer cet avenir nous avons aussi voulu évaluer ces faits porteurs d'avenir. De quel genre d'avenir sont-ils porteurs, voilà la question qui doit nous préoccuper. S'agit-il d'un avenir libérateur ou d'un avenir encore plus oppressif, même si les formes de l'oppression auront changé. Il suffit de s'être "essayé" quelques fois à des exercices de prospective pour se rendre compte qu'il n'existe pas de recettes sûres permettant d'identifier et surtout évaluer ces fameux faits porteurs d'avenir. En fin de compte tout revient à la grille de lecture adoptée et, pour paraphaser J. de Rosnay, nous serions tentés de dire tout dépend du genre de macroscope utilisé !

C'est donc d'abord l'idéologie, cette pratique des idées et cette mise en forme des valeurs, que retiendra prioritairement notre attention . Reste à préciser de quelle façon nous allons le faire.

1.4.1.2 Un retour sur Gramsci et Althusser

Rejetant cette conception marxiste un peu trop simpliste qui fait des idéologies un simple miroir de l'infrastructure, Gramsci en vient à suggérer au contraire que dans les sociétés occidentales, la lutte

pour le contrôle hégémonique constitue pour l'instant le principal terrain de bataille entre les classes sociales. C'est la primauté de la société civile et de la superstructure qui est ainsi affirmée. Le maillon le plus faible de la chaîne qui unit société politique et société civile dans ce qu'il appelle un bloc historique, c'est dans la société civile qu'il faut le chercher. C'est à une guerre de tranchées que Gramsci en appelle, une guerre qui sera longue et laborieuse. Les périodes de crise hégémonique, c'est-à-dire ces périodes où un groupe dominant prévaut sur l'ensemble de la société par son seul contrôle des instruments de coercition, sont fort rares. La Russie tsariste en constitue l'exception la plus récente[1]. Dans les sociétés occidentales il y a monopole des deux. Derrière l'Etat et la société politique se trouve toute une série de retranchements— Gramsci parle de forteresse et de casemates —qui viennent compléter la domination politique.

Primauté du politique et de la superstructure, importance de la lutte idéologique, notion d'appareils idéologiques (à l'état embryonnaire chez Gramsci mais reprise par Althusser), autant de contributions qui ont marqué notre lecture du phénomène des valeurs Dans certains cas, par contre, notre approche se détache de celle d'Althusser et de Gramsci.

---

1) Althusser définit les appareils idéologiques exclusivement par rapport à l'Etat. C'est pour cela qu'il les qualifie d'appareil idéologique d'Etat. Certes il y a, derrière, une définition extensible du concept d'Etat (armée, police, tribunaux, gouvernement, administration, chef de l'Etat). Mais il nous semble que d'associer ainsi si étroitement appareils idéologiques (A.I) et Etat conduit à une vision faussée de l'un et l'autre. Les A.I en particulier sont ainsi présentés comme de simples appendices, des continuations de l'Etat, de sa police et de son armée. Sous prétexte de découvrir que les médias,

---

1. Gramsci écrit dans les années 1930.

la religion ou les services de santé servent aussi à étendre le contrôle idéologique de la classe dominante, on en arrive à oublier qu'en plus de produire de l'idéologie ils fournissent aussi de l'information, des croyances et des soins médicaux. Ce "quelque chose" qu'ils produisent, cet "identifiable something" comme l'a dit Parsons en parlant des organisations, est relativement autonome par rapport à l'Etat. Cette autonomie et le type de secteur d'activité dont il est question viennent nécessairement colorer la fonction de tout appareil idéologique.

2) Althusser et surtout Gramsci voient dans les A.I avant tout des instruments de la classe dominante. On ne semble guère croire à leur possibilité d'utilisation pour rompre le bloc historique. A ce sujet, Althusser se contente d'un seul paragraphe :

> Les A.I.E. (sont) non seulement l'enjeu, mais aussi le lieu de la lutte des classes, et souvent des formes acharnées de la lutte des classes. La classe au pouvoir ne fait pas aussi facilement la loi dans les A.I.E. que dans l'appareil répressif d'Etat, non seulement parce que les anciennes classes dominantes peuvent y conserver longtemps de fortes positions, mais aussi parce que la résistance des classes exploitées peut trouver le moyen et l'occasion de s'y exprimer, soit en utilisant les contradictions qui y existent, soit en conquérant par la lutte des positions de combat[1].

Nous sommes pleinement d'accord avec Althusser lorsqu'il conclut que "ce qui est dit ici en ces quelques mots rapides, de la lutte des classes dans les A.I.E., est évidemment loin d'épuiser la question"[2] ! Mais pourquoi cette réticence chez Gramsci et Althusser à voir dans les A.I. des enjeux plutôt qu'uniquement des instruments de la classe dominante ?

1. "Les appareils idéologiques d'Etat", dans Positions, op. cit., p.87.
2. Ibid.

Voyons maintenant comment nos points de convergence et de divergence avec les positions d'Althusser et de Gramsci s'organisent dans une grille d'analyse nous permettant de mieux comprendre le sous-système des idéologies de la société québécoise.

1.4.2 Et un pas en avant !

Notre troisième voie —puisse-t-elle avoir un avenir plus reluisant que celui de l'U.N.-P.N.P. ! — emprunte à Gramsci et à Althusser; mais il n'y a pas de coïncidence entre leurs contributions et notre grille d'analyse. Les commentaires qui suivent précisent davantage ce qu'est celle-ci, du moins dans ses grandes lignes.

Ainsi, pour nous, les idéologies, et les valeurs qui les sous-tendent, peuvent indifféremment agir comme autant de grains de sable dans l'engrenage d'une société et contribuer à briser le mécanisme bien huilé de cette machine ou, au contraire, elles peuvent agir comme une sorte de vaseline favorisant encore davantage le fonctionnement du système, et donc le maintien d'un certain statu quo. Cette grille constitue une première ébauche d'une théorie de la motricité des valeurs, ou, comme nous préférons l'appeler, d'une théorie de l'interstice.

La première caractéristique - et peut-être la plus importante pour le reste de notre propos — du combat idéologique est qu'il est loin d'être perdu ou gagné d'avance tant pour la classe dominante que pour celle qui aspire à l'être. Les jeux sont loin d'être faits; même au sein de ce qu'il est convenu d'appeler les appareils répressifs (AR), la police, l'armée, les tribunaux, la lutte est engagée. En France, on a vu récemment des comités de soldats s'organiser, en Hollande c'est chose faite. Dans l'armée américaine, les premières tentatives de syndicalisation ont eu lieu et personne ne nierait que les nombreux actes d'indiscipline et même de révolte, ouverte ou

non, ont contribué à la défaite militaire des Etats-Unis au Viêt Nam. Chose à souligner,ces actes de rebellion ont été le plus souvent le fait de militaires de carrière plutôt que de recrues[1]. D.Cartright a longuement analysé cette rébellion des professionnels, souvent d'origine ouvrière, désillusionnés et inquiets devant les menaces que faisait courir à l'armée cette guerre dont plus personne ne comprenait le sens[2]. C'est qu'il n'est plus possible de considérer l'armée, ni aucun autre appareil répressif, de façon isolée. Ainsi les mémoires du général Westmoreland[3] font état de tentatives répétées des hommes politiques américains d'intervenir dans la conduite directe des opérations, ainsi que des nombreuses limites politiques qui furent imposées à l'action des militaires. Il apparaît donc que même dans l'appareil répressif, la classe au pouvoir ne fait plus aussi facilement la loi qu'auparavant.

Dans les appareils idéologique (A.I.) en tant que tels la lutte a aussi beaucoup évolué depuis vingt ans. Tout d'abord il y a le fait que le champ lui-même du combat idéologique s'est étendu. "Les idéologies sont des procédures sociales, écrit F. Dumont, elles se constituent par répétition"[4]. L'Ecole, la Presse et la Religion étaient les trois champs privilégiés mentionnés par Gramsci. Althusser y ajoute la famille,le politique, le syndical, le culturel. Il faudrait encore y ajouter le bien-être, la santé et la science. Que la science soit un terrain de luttes idéologiques a de quoi étonner lorsqu'on connaît l'acharnement formel avec lequel ses praticiens ont toujours mis à combattre l'intrusion du subjectif et des valeurs en son sein[5]. Cette entrée en force des considérations idéologiques

---

1. L'exemple récent du Portugal est, à cet égard, très intéressant.
2. Soldiers in Revolt : The American Military Today, New York, Anchor Press, 1976.
3. W.C. Westmoreland, A Soldier Reports, New York, Doubleday, 1976.
4. F. Dumont, op.cit., p. 74.
5. Est-il besoin de rappeler que cette profession de foi en une soi-disant objectivité scientifique cache, souvent mal, une idéologie conservatrice chez les mandarins, ou aspirants-mandarins, des milieux scientifiques.

n'a pas été sans influencer l'orientation même de la recherche scientifique. Un exemple de cette réorientation est fourni par les travaux de René Thom sur le développement de la théorie des catastrophes : celle-ci tente, à partir de la topologie, d'expliquer les nombreux phénomènes discontinus, ceux qui jusqu'ici avaient été ignorés par la science officielle sous prétexte qu'ils sont du domaine de l'intuitif et du jugement de valeurs[1].

Les liens entre les divers A.I ont aussi été multipliés, de sorte que ce qui se passe dans l'A.I. du bien-être n'est pas étranger au secteur culturel ou syndical. Il n'est pas toujours facile d'interpréter chacune de ces luttes particulières - comment juger de la lutte de certains religieux pour un retour à l'idéologie et à une pratique religieuse plus traditionnelles ? - ou encore de se donner une vision d'ensemble intégrant chacun de ces combats, mais il y a là un sous-système de luttes hégémoniques avec une morphologie et un dynamisme qui lui sont propres.

Cette autonomie des luttes idéologiques par rapport aux luttes strictement économiques est aussi un phénomène relativement récent. Certes les luttes économiques n'ont pas disparu, bien au contraire. Mais ces luttes économiques sont de plus en plus associées, et parfois intégrées, dans une dimension idéologique, plus large bien souvent, que les données immédiates des relations de production. Il ne s'agit pas toutefois de limiter les luttes entre groupes et classes à un cadre idéologique. Cette lutte des classes déborde les A.I. "parce qu'elle est enracinée ailleurs que dans l'idéologie, dans l'Infrastructure, dans les rapports de production, qui sont des rapports d'exploitation et qui constituent la base des rapports de classe"[2].

---

1. On en trouvera une excellente présentation dans E.C. Zeeman, "Catastrophe Theory", Scientific American, 234, 4 (1976), p. 65-83.
2. L. Althusser, "Appareils idéologiques d'Etat", op.cit., p. 87.

Plus haut, nous avons employé l'expression de théorie de l'interstice. Pourquoi ? Parce que, selon nous, le terrain idéologique (et des valeurs), s'il est un lieu intense des luttes de classes et de groupes dans la société post-industrielle, ne permet pas une guerre frontale, ouverte, "rangée", mais des escarmouches, des guerres d'usure, des formes de guérilla, remplies de confusions et d'ambiguïtés — d'ailleurs savamment entretenues par la classe dominante de ce type de société — et où il est difficile de remporter, à court ou à moyen terme, autre chose que des demi-victoires et où, la plupart du temps, on doit se contenter de s'assurer de bonnes positions. En d'autres mots, ceux qui luttent sur ce terrain contre le système capitaliste post-industriel n'attendent pas le "grand soir" ou des "lendemains qui chantent", qui tomberaient dans la corbeille révolutionnaire comme des fruits mûrs, mais ils visent à profiter de chaque créneau de liberté qui s'offre, de chaque opportunité partielle d'avancer, bref de toute "interstice" dans le front solidement tenu par la classe dominante[1]. Ce qui nous amène maintenant à préciser notre stratégie de recherche.

1.4.3 Une stratégie de recherche

Une première approche légitime pour étudier le sous-système des valeurs aurait consisté à nous appuyer sur un sondage en profondeur auprès d'un échantillon de Québécois ou, alternativement, sur une enquête de type Delphi appliquée à des informateurs-clef. L'une ou l'autre de ces options aurait eu le mérite de mettre l'accent sur la cueillette de données et donc sur une recherche empirique, palliant ainsi à une lacune notoire de données relatives aux valeurs dans notre société. Malheureusement, faute de ressources matérielles, nous avons dû rejeter une telle approche.

---

1. Sur l'idée intersticielle, on peut se référer à M. Guillaume, (Le Capital et son double), Paris, Presses Universitaires de France, 1975, qui l'a suggérée, sans cependant la développer vraiment.

Une deuxième voie aurait pu consister à suivre le chauvinisme disciplinaire de deux des trois auteurs principaux du présent rapport et à adopter un modèle d'analyse inspiré de la théorie économique. Certaines suggestions ont déjà été faites en ce sens. Ainsi K. Baier et N. Rescher ont proposé d'appliquer aux valeurs l'analyse coût-bénéfice. Plus les coûts d'actualisation d'une valeur sont élevés, disent-ils, plus fortes sont les chances qu'elle disparaisse éventuellement, et vice-versa[1]. De même, C.W. Churchman et R.L. Ackoff suggèrent de déterminer les valeurs de l'avenir à partir de trois critères classiquement économiques[2] : 1) on remarque une plus grande efficacité des moyens mis en oeuvre pour réaliser ces valeurs "de l'avenir", 2) on tend à utiliser les moyens les plus efficaces pour les atteindre, et 3) on retrouve chez la population et les élites une volonté accrue et consciente de les réaliser[3].

Nous avons rejeté cette approche économique parce que : 1) elle exige un support statistique qui n'existe absolument pas; 2) elle manifeste un positivisme et un scientisme naïfs qui nuisent depuis longtemps aux économistes et dont, heureusement, ceux-ci ont commencé à se débarrasser et 3) elle s'appuie sur une sorte de réductionnisme fallacieux : les valeurs n'ont pas de marché et sont beaucoup trop complexes pour être assimilées à un bien ou service économique.

---

1. K. Baier and N. Rescher (éd.), Values and the Future, New York, Free Press, 1969, p. 68-109. Voir aussi dans le même livre les articles de T. Gordon, A. Tofler et K. Boulding. Une approche similaire est utilisée par I. Taviss, E.G. Mesthene et H. Cox du Harvard Program on Technology and Society, dont on trouvera un aperçu dans "Technology and values," Research Review, no 3, H.U.P.T.S. Cambridge, Mass., 1969.
2. C.W. Churchman and R.L. Ackoff, "The Democratization of Society", Science and Society, 13 (1949), p. 327-339.
3. Ce critère suppose qu'on soit capable d'ordonner les valeurs dans une sorte de système de courbes d'indifférence...

L'approche que nous avons finalement retenue peut être résumée de la façon suivante :

- Tout d'abord, nous avons accordé beaucoup d'importance - on l'aura constaté - à l'élaboration d'un cadre théorique. Considérant les valeurs comme une composante des idéologies, et celles-ci comme un élément majeur de la superstructure d'une société, nous avons longuement examiné la question de la motricité sociétale : est-ce l'infrastructure (l'économie), comme l'affirme Marx ? Est-ce la superstructure (e.g. la politique, selon D. Easton, les valeurs, d'après Parsons, etc.) ? Enfin, il n'est pas inutile de le rappeler ici, nous avons tenté de dégager une "troisième voie", entre les marxistes orthodoxes et les fonctionnalistes, en nous inspirant des travaux de Gramsci et d'Althusser mais en donnant une acception plus large à leur notion d'appareils idéologiques. Ce cadre est fondamental si nous voulons comprendre ce qui s'est passé au Québec depuis quinze ans : quelles sont les valeurs qui ont changé ? Dans quel sens ? Ces changements ont-ils eu une qualité déterminante et de quelle façon ? De quelles sortes de luttes et d'enjeux ont-ils été l'occasion ? Etc. En réalité, répondre à ces questions, c'est élaborer une esquisse de théorie des changements de valeurs.

- Une fois ce cadre théorique établi sur des bases et des hypothèses longuement discutées, nous l'appliquons, dans une étape empirique pour analyser la motricité (ou la non-motricité) des valeurs telle qu'elle a pu se manifester dans un certain nombre de secteurs de la vie québécoise. Nous reviendrons plus loin sur le choix de ces secteurs.

- Nous avons quelque peu laissé de côté l'approche systémique; nous y avons ajouté une approche plus dynamique, plus orientée vers l'étude des conflits, des déséquilibres, des ruptures et des

interstices que vers celle du consensus, de l'équilibre, de la continuité et du maintien institutionnel. Cette option, parce qu'elle influence beaucoup notre démarche, est assez importante pour que nous nous y arrêtions un peu plus longuement.

Une méthode de recherche, dit G. Balandier, doit nous permettre de "saisir la dynamique des structures tout autant que le système des relations qui les constituent"[1]. L'analyse des systèmes est, à première vue, particulièrement, adaptée pour répondre à ce but en se préoccupant directement des interrelations entre les divers éléments d'un ensemble, dans ce cas-ci l'idéologie, et en vérifiant comment les éléments et l'ensemble évoluent.

En particulier, l'analyse des systèmes nous permet de faire intervenir deux principes très utiles pour comprendre le fonctionnement et la place du sous-système idéologique dans le système global québécois, soit le principe de totalité et celui du quasi-équilibre ("steady state"). En effet, une société constitue un ensemble d'éléments interreliés qui constitue plus que la simple somme de ses parties; elle ne peut être comprise que si l'on tient compte du comportement et de ses parties et de sa totalité. Sa compréhension n'est donc pas simple et son évolution ne peut s'expliquer à partir d'un seul facteur dominant, comme le politique chez Easton ou l'économique chez Marx. Au contraire cette évolution est le fait de différents facteurs interdépendants. En d'autres termes, l'évolution d'une société, nous l'avons déjà souligné, implique une causalité transitive, rétroactive, circulaire, en spirale; le type linéaire n'en est qu'un cas particulier. Cela est encore plus vrai dans le cas des sociétés post-industrielles.

---

1. Anthropologie politique, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, p. 23.

Une autre caractéristique de l'analyse des systèmes est son principe du quasi-équilibre, c'est-à-dire d'une évolution qui n'affecte pas le caractère fondamental du système. Ce concept de "steady state"[1] s'appuie sur le couple changement-invariance : les sociétés évoluent tout en conservant leurs structures et ce n'est que rarement qu'elles subissent des mutations profondes[2]. Le même phénomène prévaut pour un sous-système comme celui que constituent les idéologies.

L'analyse des systèmes appuie toutefois beaucoup trop sur ce quasi-équilibre des systèmes et pas assez sur les transformations. On y discute énormément des mécanismes de régulation, de reproduction et de maintien, mais insuffisamment des déséquilibres, des tensions et des mutations. L'analyse des systèmes, reprenant le concept de "néguentropie", accorde peut-être trop d'importance à l'organisation, la réorganisation, le mieux-ordre. Elle considère que les systèmes disposent de multiples mécanismes de contrôle, de récupération, de consolidation. Mais une théorie dynamique doit aussi tenir compte des nombreuses contradictions et des incompatibilités à l'intérieur des systèmes et des sous-systèmes; celles-ci donnent lieu à des ruptures, à des conflits, et finalement, lorsqu'elles s'accumulent, à des changements fondamentaux. Nous allons donc certes utiliser l'analyse des systèmes mais en insistant aussi, dans une optique dynamique, sur ces phénomènes de discontinuité[3].

---

1. Bertalanffy définit le "steady state" jusqu'à un certain point comme un processus homéostatique sans toutefois en faire une identité. D. Schon a trouvé une image saisissante pour définir ce principe; il l'appelle le "dynamisme conservateur"; dans Beyond the Steady State, Londres, Stemple Smith, 1971. Si l'on veut, c'est ce que signifie le slogan giscardien du "changement dans la continuité" (avec très peu du premier, et beaucoup du second !).
2. W. Buckley, Sociology and Modern System Theory, New York, Prentice Hall, 1967.
3. Voir l'ouvrage collectif dirigé par G. Balandier, Sociologie des mutations, Paris, Anthropos, 1970.

Plusieurs raisons militent en faveur de cette approche. En particulier, celle-ci se situe très bien dans la perspective de la nouvelle méthode historique qui considère l'histoire comme tout à fait contraire à la linéarité[1]. Elle s'apparente aussi à la pensée sociologique de G. Gurvitch, qui considère la société comme une "totalité en marche" dont le mouvement est dialectique[2].

Après avoir discuté de nos options stratégiques et ainsi précisé notre grille de lecture du sous-système des idéologies québécoises, il nous faut indiquer un peu ce qu'englobe celui-ci. Le champ d'exercice de ce sous-système est très vaste. Nous avons retenu les secteurs suivants :

1) Le secteur des idées : nous tenterons de déterminer si le nationalisme, ou si l'on veut l'idée nationale, qui a émergé dans le monde idéationel québécois depuis 1960, constitue une tendance lourde. Nous chercherons aussi à déterminer s'il s'agit véritablement d'un fait porteur d'avenir et de quel avenir il s'agit.

2) L'autorité : dans le secteur du politique deux phénomènes surtout ont été retenus comme pouvant être considérés comme des tendances lourdes et des faits porteurs d'avenir : l'extension du rôle de l'Etat et la montée d'une nouvelle participation.

3) Dans le secteur éducation, nous chercherons à savoir si, tant au niveau des pratiques que du discours, il y a eu un changement de valeurs véritables au Québec depuis la Révolution Tranquille.

4) Dans celui du travail nous discuterons surtout du "nouveau" syndicalisme et du patronat et de ce qu'ils comportent comme potentialités de changement et de non-changement.

---

1. M. Foucault, L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, 1969.
2. G. Gurvitch, La vocation actuelle de la sociologie, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.

5) Dans le cas du bien-être, ce sont les nouvelles expériences dans le domaine de la santé (C.L.S.C.) qui retiendront notre attention. Quelles sortes de comparaisons peut-on faire par rapport aux beaux jours de la charité privée et publique.

6) Finalement, deux phénomènes, l'écologisme et l'artisanat, qui tous deux peuvent être associés à une recherche d'un mieux-être, seront aussi examinés. Cette poursuite de la qualité de vie est-elle ou non un épiphénomène transitoire ?

Nous pouvons discuter longuement du choix de ces secteurs auxquels nous appliquerons notre cadre théorique ou, si l'on préfère, notre grille de lecture. Nous ne le ferons que brièvement.

Le choix de l'écologisme s'explique de plusieurs façons : ce phénomène, d'une part, constitue un exemple des enjeux nouveaux typiques d'une société post-industrielle et, d'autre part, par l'ignorance même de la politique que démontrent les groupes écologistes au Québec, comme aux Etats-Unis, il fournit une illustration frappante, a contrario, du rôle de l'Etat dans le façonnement de nouvelles valeurs et idéologies.

Pour l'artisanat, que nous associons, avec l'écologisme, à la recherche du mieux-être, son choix peut s'expliquer tout d'abord par l'ampleur récente qu'a prise ce phénomène au Québec, mais aussi par la signification qu'on a choisit d'y accoler. Selon certains, cette montée de l'artisanat serait la concrétisation d'un retour aux sources, d'une volonté de "vivre différent" et de quitter le système. Il y a donc là, tout au moins de façon potentielle, un fait porteur d'avenir qui mérite notre attention.

Quant au travail, il est un terrain privilégié des luttes pour l'hégémonie parce que les Québécois y passent le tiers de leur vie

active, parce que s'y opposent depuis le capitalisme industriel les deux classes sociales les plus importantes, et parce qu'aussi bien pour les enjeux idéologiques qu'économiques c'est là en définitive que se remportent les victoires les plus décisives.

Choisir l'éducation est facile à justifier : c'est l'Ecole qui, succédant à la Famille de plus en plus supplantée dans la société post-industrielle, impose aux enfants de toutes les classes les valeurs et les idéologies de la classe dominante et qui, de ce fait, constitue un appareil idéologique d'une importance stratégique.

Si nous avons retenu le secteur du bien-être, c'est pour deux raisons : c'est par les discours et les pratiques touchant au bien-être social que le capitalisme post-industriel intègre, récupère et désamorce les contestations les plus menaçantes en prétendant instaurer graduellement l'égalité, alors qu'en réalité il réussit à maintenir et à reproduire l'essentiel des inégalités sociales et économiques, sans lesquels il ne pourrait pas fonctionner.

Reste à justifier notre choix du politique et de l'idéationnel. C'est avant tout dans ces deux secteurs que la Révolution tranquille a la réputation d'avoir eu les effets les plus marquants; nous avons donc cru bon de soumettre à un examen critique tous ces changements "révolutionnaires".

Dans chaque cas, mais en approfondissant davantage les quatre premiers thèmes (nationalisme, autorité, éducation et travail), nous comptons examiner non seulement les <u>discours</u> idéologiques en présence, ceux qui dominent et ceux qui aspirent à la domination, mais aussi les

pratiques ainsi que les appareils idéologiques[1]. C'est autour de ces trois pôles discours, pratiques et appareils que s'articule, croyons-nous, le sous-système des idéologies québécoises.

Par ces études de cas, d'une part, nous espérons donc pouvoir vérifier notre hypothèse de la motricité des valeurs et, d'autre part, nous nous demanderons jusqu'à quel point au Québec, certaines expériences nouvelles ou récentes ont constitué de la "vaseline" pour le système ou ont joué le rôle de grain de sable dans le fonctionnement bien huilé de celui-ci.

1.5 En résumé donc...

Tout au cours du développement du cadre conceptuel et de la démarche de recherche dans la phase 1 de ce projet, nous nous sommes longuement interrogés sur les facteurs déterminants de l'évolution d'une société post-industrielle[2] ? Est-ce l'économie qui en est la base, comme l'affirme Marx de toute société capitaliste ? Au contraire, faut-il croire, comme Weber et Parsons, à la suprématie des valeurs ?

---

1. En utilisant ainsi le concept d'appareils nous satisfaisons aussi à une motivation qui n'est pas strictement scientifique. Depuis cinq ans ce concept s'est largement répandu dans les universités québécoises. Impossible de lire un travail d'étudiant sans rencontrer le sigle fatidique A.I.E. qu'accompagne aussi le plus souvent une longue attaque contre le fonctionnalisme et l'analyse systémique. Malheureusement il n'existe pas encore à notre connaissance de tentative d'utiliser ce concept pour décrire, de façon plus détaillée qu'un simple paragraphe "en passant", la réalité québécoise. Nous voyons une certaine ironie dans le fait que ce soient trois chercheurs non marxistes qui tentent l'expérience pour la première fois tout en faisant appel à certains concepts de l'analyse systémique (qui ne se limite pas, malgré une opinion fort répandue, aux inputs et outputs à la D.Easton).
2. D. Latouche, P.A. Julien et P. Lamonde, Prospective du système socio-économique québécois - Sous-système des valeurs, op.cit.

Dans une étude antérieure[1], nous avions donné une réponse provisoire à cette interrogation en optant pour une approche marxiste : nous avions posé l'hypothèse que l'économie entraîne les valeurs individuelles et collectives, dans une relation de causalité nécessaire (mais non pas nécessaire et suffisante . En d'autres mots, le système des valeurs, tel que nous avions été amenés à le concevoir alors, exigeait, comme condition nécessaire, une base économique bien particulière (mais la présence de celle-ci, selon notre approche, ne suffisait pas pour déterminer exclusivement cette configuration des valeurs). Cependant, cette réponse, provisoire avons-nous dit, nous apparaissait bien fragile et insatisfaisante : dans un capitalisme post-industriel, un tel déterminisme semblait bien trop simpliste par son univocité. Nous n'attendions que l'occasion, et les moyens, de poursuivre notre analyse.

Par ailleurs, la thèse de Parsons, par sa philosophie idéaliste qui n'a pas la rigueur hégélienne comme excuse, par sa conception trop cybernétique de la vie sociétale, nous apparaissait encore plus insatisfaisante. C'est pourquoi, et à la lumière des caractéristiques d'une société qui se post-industrialise, nous avons opté, dans la présente recherche, pour une approche synthétique, qui tente d'établir un compromis entre les positions de Parsons et de Marx.

Rappelons la nature de ce compromis, que nous voulons dialectique. D'une part, nous posons l'hypothèse du pouvoir déterminant des valeurs dans une société en voie de se post-industrialiser; sans reprendre en détail l'argumentation, résumons-en les grandes lignes[2] :

1. P.A. Julien, P. Lamonde, D. Latouche, L'avenir des métiers d'art au Québec, I.N.R.S.-Urbanisation, 1976, section 4.1.2, p. 119-128.
2. A ce sujet voir D. Latouche, P.A. Julien et P. Lamonde, Prospective du système socio-économique québécois. Sous-système des valeurs, op.cit., chapitre 3, p. 45-78.

1- Dans une telle société, le moteur est avant tout fourni par le progrès scientifique et par l'expansion de la culture;

2- L'Etat y devient de plus en plus autonome et il se renforce moins par ses appareils répressifs que par son contrôle idéologique, polyvalent et omniprésent[1];

3- Le capitalisme post-industriel tire sa force, sa capacité exceptionnelle d'autoreproduction de deux facteurs : d'abord par sa maîtrise des consommateurs, pour lesquels il définit les besoins et auxquels il offre la possibilité de les satisfaire tout en leur fournissant quelque chose de plus qu'un produit ou un service : un statut, une reconnaissance sociale; et qu'est-ce que "ce quelque chose de plus" sinon un système de valeurs subtilement proposé ? Ensuite, par sa manipulation extraordinairement puissante et habile des appareils idéologiques, le capitalisme post-industriel parvient souvent à intégrer, récupérer et à rendre inoffensifs ses adversaires qu'il accule, à leur insu, à jouer sur son propre terrain : celui des valeurs dominantes.

---

1. Longtemps considéré par les marxistes comme un simple reflet ou miroir de la base économique, une marionnette du capital, l'Etat, après Althusser et Gramsci, fait de plus en plus l'objet de l'attention des théoriciens de la gauche. Parmi ces auteurs, mentionnons-en trois : A. Meister, L'inflation créatrice, Paris, Presses Universitaires de France, 1975; M. Guillaume, Le capital et son double, Paris, Presses Universitaires de France, 1975; H. Lefebvre, De l'Etat. L'Etat dans le monde moderne, Tome 1, Paris, U.G.E., 10/18, 1976. Précisons que la réhabilitation théorique de l'Etat par ces auteurs reste encore assez préliminaire : Meister, dans son livre par ailleurs fort intéressant, met davantage l'accent sur l'entreprise multinationale et les phénomènes de récupérations tous azimuts; quant à Guillaume et à Lefèbvre, leur ouvrages sont plutôt un réquisitoire en faveur de recherches sur "l'étatique" qu'un corpus théorique bien développé.

Toutes ces caractéristiques d'une société post-industrielle font, selon notre hypothèse, que les valeurs, et les idéologies qui les encadrent et leur donnent un contexte actif, y possèdent une motricité significative. Mais non pas exclusive : en d'autres mots, cette motricité n'implique pas la fin du pouvoir déterminant de l'économie, qui ne fait que perdre le monopole qu'elle exerçait, plus vraisemblablement, à l'ère du capitalisme industriel. D'autre part, et par opposition à l'école libérale de type Parsons, la motricité des valeurs, selon notre conception, ne se produit pas d'après un modèle cybernétique, a-conflictuel : en accord avec des auteurs comme Gramsci, Althusser, Guillaume et Lefèbvre, pour n'en nommer que quelques-uns, nous posons l'hypothèse que les valeurs, les idées, et, d'une façon plus large et plus dynamique, les idéologies sont l'objet d'une lutte intense et incessante de la part des groupes et des classes qui aspirent à l'hégémonie. Selon nous, c'est par l'étude des appareils idéologiques qu'on peut observer avec le plus d'acuité ces conflits sociaux.

Résumons : les valeurs, motrices ? Oui, disons-nous, mais selon une vision conflictuelle d'une lutte pour l'hégémonie et sans prétendre à la fin des conflits économiques entre les classes : ceux-ci continuent dans le capitalisme post-industriel et tournent autour des mêmes enjeux : la propriété des moyens de production, la répartition des revenus, les prises de décisions économiques... Mais ces conflits ne peuvent se définir ni s'analyser, ni se comprendre sans une prise en considération des luttes non moins âpres pour la maîtrise des appareils idéologiques et, donc, pour l'hégémonie d'une classe sur l'ensemble de la société.

Il reste, dans cette conclusion, à rappeler le contenu des chapitres suivants.

Il faut, d'abord, démontrer que la société québécoise se post-industrialise (chapitre 2) : de cette façon, faisant le lien entre le présent rapport et le précédent, dont nous venons de résumer un chapitre-clef, nous donnons une première justification empirique de notre option de base, à savoir l'étude de la nature et des conditions de la motricité des valeurs dans la société québécoise : si les "idées mènent le monde... post-industriel" et si le Québec se post-industrialise, alors les valeurs (idées) peuvent exercer une influence déterminante sur l'avenir collectif des Québécois.

Dans le chapitre 3, nous faisons ressortir les implications de deux caractéristiques fondamentales de l'économie québécoise : son degré de contrôle par des intérêts non québécois, d'une part, et la faiblesse des pouvoirs économiques de l'Etat québécois dans le régime fédéral, d'autre part; ces deux caractéristique en tout une économie post-industrielle "pas comme les autres"; en particulier, il est illusoire, selon nous, de viser à infléchir profondément et directement le sous-système économique : une intervention, de type prospectif, a plus de chance si elle s'appuie sur les valeurs. Cela, bien sûr, si on raisonne à l'intérieur du régime keynésien et fédéral, qui fournit le contexte de la présente étude[1].

Le trois premiers chapitres constituent la partie 1 de ce document. Dans une seconde, nous appliquons notre grille de lecture, développée dans notre rapport d'étape et résumée ci-haut, aux idéologies québécoises[2], telles qu'elles ont agi dans les six secteurs de la société québécoise, identifiés dans la section précédente.

---

1. Contexte qui, s'il doit être supposé constant par nous dans le cadre plus vaste de tout le projet de recherche, ne bénéficie pas nécessairement de nos préférences... Est-il nécessaire d'être plus explicite ici ? !
2. Nous avons, plus haut, expliqué les relations entre valeurs et idélogies, celles-ci englobant celles-là, et donné les raisons pour lesquelles notre étude empirique porte sur les secondes.

A T T E N T I O N

Ceux qui dénient toute valeur à la notion de classes ou de groupes dominants au Canada (et au Québec) - et par conséquent d'idéologie dominante - font preuve soit d'une naïveté déconcertante soit d'une grande ignorance. Bien sûr que l'existence d'une structure sociale non démocratique ("an informal "junta" ", explique Peter Newman) choque ceux qui croient toujours que le Canada est un pays très démocratique, ouvert à toutes les "opportunités" et où les citoyens les plus capables peuvent accéder aux plus hauts postes; mais il suffit de consulter l'oeuvre éclatante du professeur John Porter de l'Université de Toronto (The Vertical Mosaïc, Toronto, Toronto University Press, 1965), celle de Wallace Clement qui confirme dix ans plus tard l'analyse de Porter (Canadian Corporate Elite, Toronto University Press, 1975), ou encore le travail de Peter C. Newman (The Canadian Establishment, Toronto, McClelland & Steward) pour s'en convaincre. Admettre cette évidence ne veut pas dire nécessairement la juger ... peut être pour ou contre !

CHAPITRE 2

LA POST-INDUSTRIALISATION DE LA SOCIETE QUEBECOISE

2.1 Introduction

Dans le capitalisme post-industriel, nous l'avons souligné, les Idées, les Valeurs et, surtout pour notre propos, les Idéologies "mènent le monde". Mais la société québécoise se post-industrialise-t-elle ? Si oui, nous aurions là une première raison pour laquelle le sous-système des valeurs peut être considéré comme potentiellement moteur. C'est donc l'objectif de ce chapitre que de démontrer que le Québec passe par le processus de la post-industrialisation. Parce que ce chapitre, malgré son importance conceptuelle, demeure relativement périphérique par rapport à l'étude même du sous-système des valeurs, il sera court et, surtout, il constituera, pour l'essentiel, une synthèse de travaux de recherche que nous avons effectués dans le passé[1]. Sa brièveté constitue une sorte d'accalmie pour le lecteur : après l'aridité du premier et la sécheresse des chapitres 4 à 9, on trouvera peut-être que les chapitres économiques (2 et 3) offrent une sorte d'oasis de fraicheur...

Dans ce chapitre, où nous éviterons de présenter et de discuter les diverses méthodes de projection que nous avons utilisées dans les travaux mentionnés ci-haut, nous considérerons trois groupes de variables : démographiques, économiques et culturelles-scientifiques[2]. Enfin, pour éviter de briser le rythme de ce chapitre -

---

1. Cette synthèse s'appuie sur les deux rapports suivants : P.A. Julien, P. Lamonde et D. Latouche, L'avenir des métiers d'art au Québec, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1976, chapitres 2, 3 et 5, p. 18-114 et p. 206-248; et Les professions juridiques dans un Québec post-industriel : un premier paradigme de réflexion, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1975, chapitre 3, p. 24-61.
2. Ces variables ont été choisies à partir du modèle de la société post-industrielle, tel qu'il a été développé par D. Bell, The Coming of Post-Industrial Society, New York, Basic Book, 1973 et, à un moindre degré, par H. Kahn et A. Weiner, L'an 2000, Paris, Laffont,1968 et F. Emery et E. Trist, Towards a Social Ecology, Londres, Plenum Press, 1973.

après tout l'économique n'est pas toujours une "science lugubre"! — nous avons reporté les tableaux dans un appendice.

2.2 Tendances démographiques

Une croissance lente : conformément au modèle post-industriel, l'expansion de la population du Québec est très faible depuis les années 1965. Si on se base sur une hypothèse moyenne du Bureau de la Statistique du Québec[1], que nous faisons nôtre ici, la population québécoise, de 1971 à 2001, ne s'accroîtrait qu'au taux annuel moyen de 0.71 % : elle passerait, de cette façon, de 6,027,800 habitants en 1971 à seulement 7,462,400 en 2001. (Voir le graphique 2.1, et le tableau 2.1, en appendice; nos projections, rappelons-le, sont fondées sur l'hypothèse B.)

La montée de la population urbaine : selon les théoriciens de la post-industrialisation, celle-ci se caractérise par une très forte urbanisation. Or la population québécoise s'urbanise très rapidement; même en faisant l'hypothèse assez modérée que la population urbaine n'augmenterait qu'au taux annuel moyen de 1.4 %[2], elle atteindra le niveau de 90 % en 2001. De plus, cette population urbaine se concentrera dans un tout petit nombre d'agglomérations : cinq zones urbaines — Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull et Sept-Iles — seront particulièrement dynamiques : leur part relative totale dans la population du Québec passera de 54.2 % en 1971 à près de 63 % en 2001. A elles seules, Montréal et Québec verront leur proportion conjointe s'établir à plus de 57 % en 2001, contre 50 % trente ans auparavant (graphique 2.2 et tableau 2.2).

---

1. Perspectives démographiques pour le Québec : quatre hypothèses, Québec, B.S.Q., 1975, p. II-III; cette hypothèse moyenne est appelée "hypothèse B" par le B.S.Q.
2. Ce taux est celui qui a prévalu de 1966 à 1971; les taux d'urbanisation de long terme (1941-1971) et de moyen terme (1960-1971) ont été respectivement de 2.8 % et 2.2 % par an en moyenne; ils paraissaient trop élevés pour être utilisés dans nos projections.

GRAPHIQUE 2.1

ÉVOLUTION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE, QUATRE HYPOTHÈSES, 1946-2001

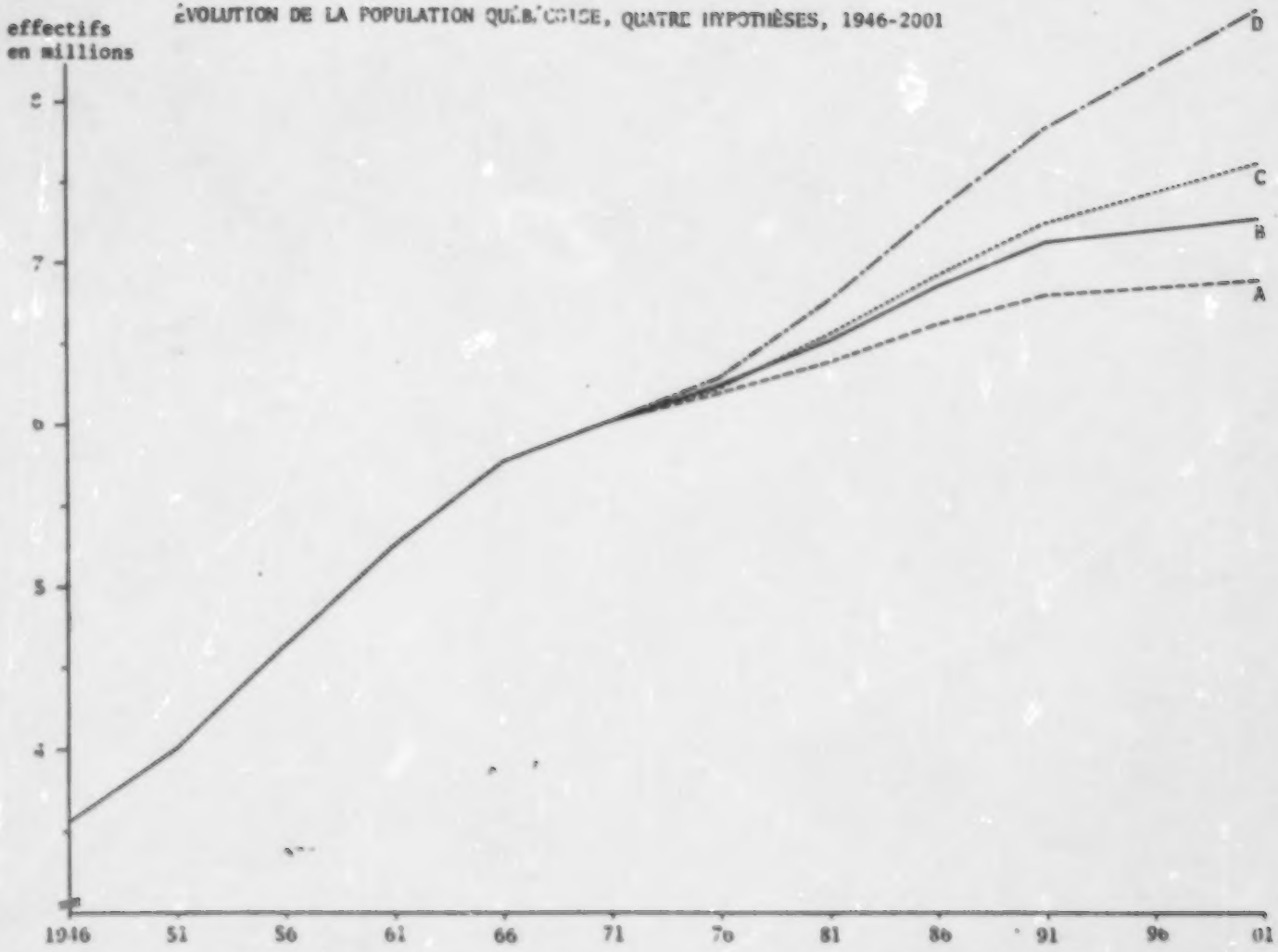

Source: Perspectives démographiques pour le Québec: quatre hypothèses, Québec, Bureau de la Statistique du Québec, 1978.

GRAPHIQUE **2.2**

PART RELATIVE DES AGGLOMERATIONS URBAINES DANS LA POPULATION DU QUEBEC, 1971,1981,2001

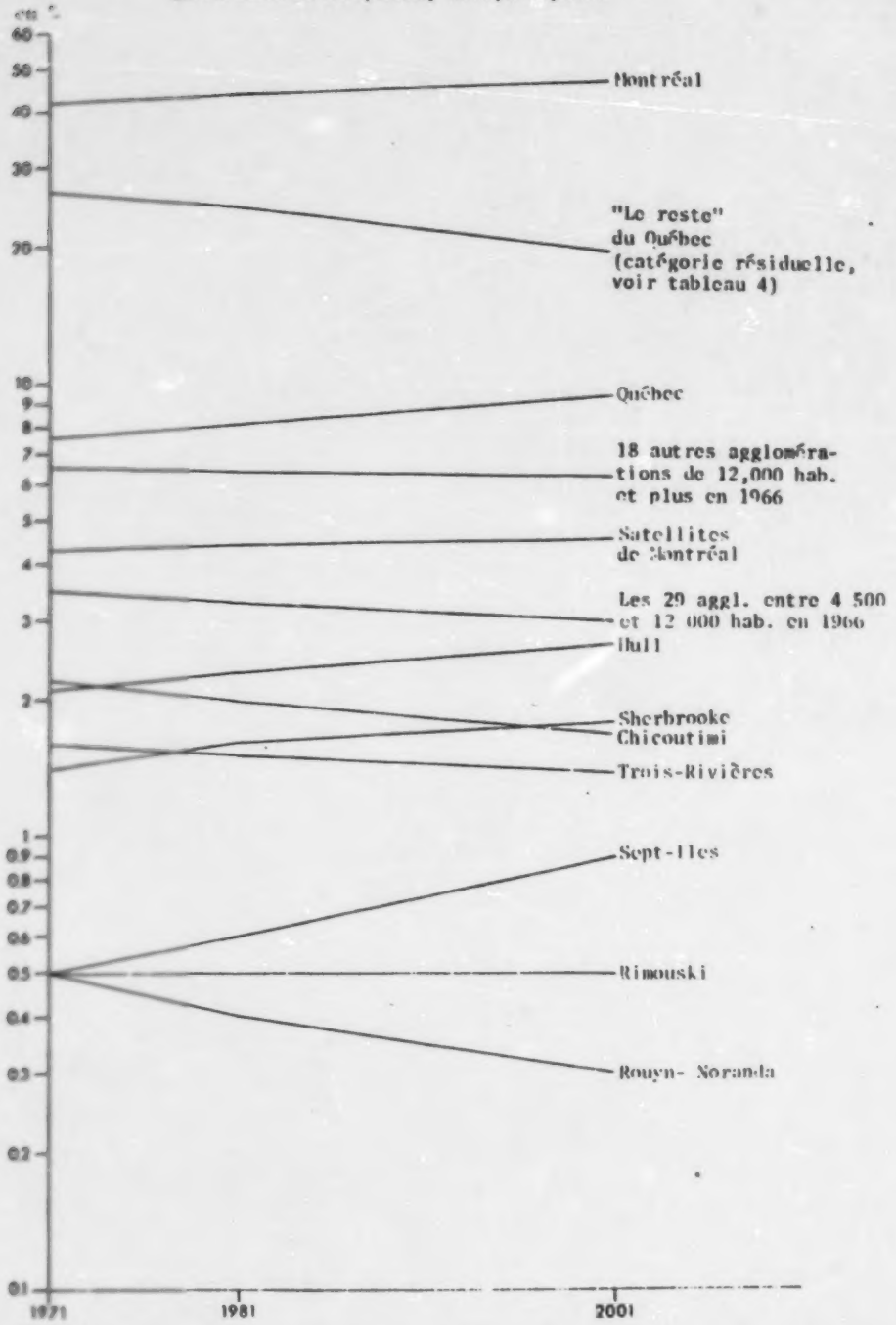

Source : Prévisions démographiques des régions administratives et des principales agglomérations urbaines, 1976-2001, O.P.D.Q., annexe III, 1973.

Place aux femmes ! En effet, dans le processus de la post-industrialisation, la proportion des femmes faisant partie de la population dite active est censée augmenter d'une façon significative. C'est bien ce qu'on remarque au Québec depuis quelques années. Si on s'appuie sur les tendances actuelles, le taux d'activité moyen des Québécoises passerait de 36.9 % en 1974 à 46 % en 2001.

Ainsi, une croissance démographique lente, une polarisation urbaine très forte de la population, la place de plus en plus grande des femmes dans la main-d'oeuvre, voilà autant d'indices qui démontrent que la société québécoise évolue dans un sens conforme au modèle post-industriel. Mais tournons-nous vers les variables économiques pour voir si ce mouvement est corroboré.

2.3 Tendances économiques

Une sorte d'abondance : selon une hypothèse moyenne que nous avons développée, et qui détermine un taux de croissance annuel moyen du produit national brut québécois de 3.6 % entre 1971 et 2001, celui-ci, en dollars de 1970, s'établirait à $63.1 milliards en 2001; en 1970, il n'était que de $21.1 milliards. Quant au revenu personnel per capita il connaîtra aussi une expansion notable : de $2,778 en 1970 à $6,646 (en dollars de 1970) en 2001, soit 2.4 fois plus. Le Québécois "moyen" de l'an 2001 disposera donc d'un panier de biens et de services plus considérable que celui de maintenant. Une "sorte" de société d'abondance, quoi[1] !

---

1. Faut-il indiquer ici jusqu'à quel point il faut se méfier de variables aussi globales que celles du P.N.B. et du revenu personnel per capita ? De même, des taux de croissance eux-mêmes, qui nous font plonger dans l'optimisme quantitativiste le plus béat. Ce n'est pas la place d'en dire plus là-dessus ici : nous y reviendrons un peu dans la conclusion de ce chapitre.

La petite histoire romancée d'une hypothèse moyenne

Vous n'aimez pas les digressions méthodologiques ? Pas pôblèmes ! Passez au dernier paragraphe de cette "petite histoire", qui se termine bien !

De 1976 à 2001 le taux de croissance annuel moyen du P.N.B., en dollars constants a été estimé à 3.6 %, selon une "hypothèse moyenne", avons-nous dit.

D'une part la simple extrapolation des tendances passées paraissait trop optimiste; surtout elle ignorait l'effet de rétroaction de la stagnation démographique sur la croissance économique. Ces taux (4.9 % pour 1946-1974; 5.1 % de 1960 à 1974; 4.6 % entre 1965 et 1974) projetaient, en 2001, un P.N.B. (en valeurs constantes) excessivement élevé (voir le graphique 2.3 et le tableau 2.3).

D'autre part, selon la Régie des Rentes du Québec, le P.N.B. québécois doit croître, de 1975 à 2001, au taux annuel moyen de seulement 2.8 %, en terme réel. Mais la Régie utilise une technique de projection très globale et, surtout, ses hypothèses sont trop influencées par la crise du pétrole de 1974 et la stagflation des deux dernières années. Pour son extrapolation, la Régie utilise une fonction implicite du type suivant : $Y = f(N,e,y)$ où Y est le P.N.B., N, les effectifs de la main-d'oeuvre, e, les taux d'emploi et y, la production moyenne par travailleur. Mentionnons que si la Régie ne le dévoile pas, elle se sert en fait d'une fonction qui aurait la forme explicite suivante : $Y = N.e.y$. (Voir, Analyse actuarielle du régime de rentes du Québec au 31 décembre 1974, R.R.Q., Québec, 1975).

Pour notre part, nous nous sommes servis d'une fonction de type Cobb-Douglas pour projeter le P.N.B., ce qui permettait de distinguer plusieurs variables indépendantes, et, en particulier, de tenir compte des tendances démographiques aussi bien que de facteurs plus qualitatifs. Notre fonction a la forme suivante :

$$\frac{dY}{Y} = \frac{dA}{A} + \alpha\frac{dL}{L} + (1-\alpha)\frac{dK}{K}$$

où L représente le facteur travail, K, le capital, A, les facteurs dits résiduels et α est un paramètre désignant la part relative de la masse salariale dans le P.N.B. et $(1-\alpha)$ celle de la rémunération du capital. Nous ne l'expliquons pas ici, mais L est la somme de cinq variables mesurant la qualité et la quantité de main-d'oeuvre, et K est celle de deux variables : le stock du capital et sa productivité. Observant la valeur prise par les variables indépendantes entre 1949 et 1970 et leurs effets sur le P.N.B., nous avons pu conjecturer sur l'évolution future de L, K et A et obtenir une estimation du P.N.B. à l'horizon 2001. C'est ainsi que nous avons obtenu notre taux de 3.6 %.

Comme l'indiquent le graphique 2.3 et le tableau 2.3, notre taux de 3.6 % constitue une hypothèse moyenne fort heureuse...

FIN

Une polarisation urbaine très forte : tout laisse croire, à l'examen des lignes de force actuelles, qu'en 2001 la région administrative de Montréal, entraînée par la métropole, va voir sa part relative dans le produit intérieur brut québécois atteindre au moins le niveau de 72 %, contre 65 % en 1966[1]. A l'intérieur de cette grande région, la zone métropolitaine de Montréal démontre un dynamisme inégalé par rapport au reste du Québec, comme l'indiquent les pourcentages suivants[2] :

	Part relative de la zone métropolitaine dans le total québécois	
	des établissements manufacturiers	des emplois manufacturiers
1962	50 %	47 %
1967	58 %	—
1972	60 %	59 %

1. Notre estimation reste volontairement vague en même temps que modérée, du fait de la rareté des statistiques pour les économies régionales au Québec.
2. Ces données sont tirées de : P. Lamonde et Y. Martineau, L'implantation manufacturière dans la région administrative de Montréal : quelques éléments de synthèse, Rapport soumis à l'O.P.D.Q., Montréal, juillet 1976, p. 13, 25 et 26. Les données pour l'emploi en 1967 ne sont pas disponibles.

Graphique 2.3

ÉVOLUTION DU P.N.B. QUÉBÉCOIS, EN VALEUR RÉELLE,
1946-2001, SELON QUATRE HYPOTHÈSES

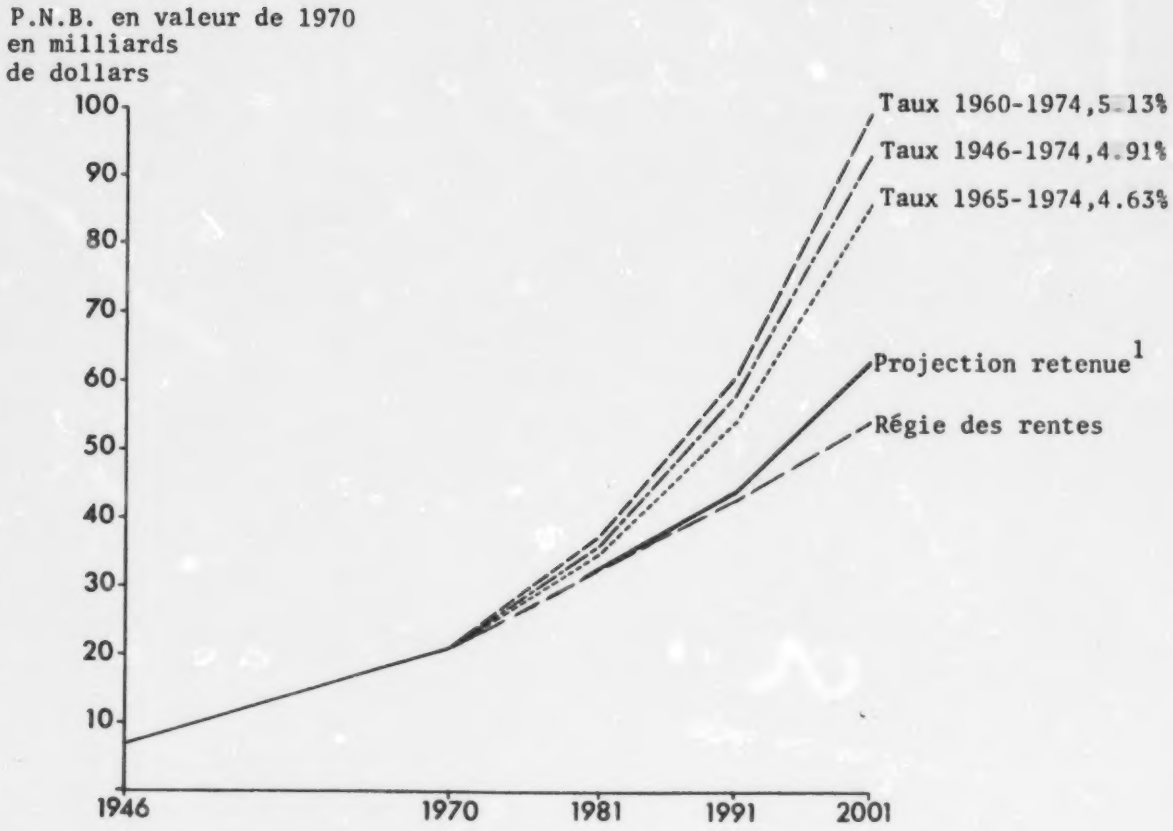

Source : P.A. Julien, P. Lamonde, D. Latouche, L'avenir des métiers d'art au Québec, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1976, graphique 4, p. 55.

1. Projection donnée par une fonction de type Cobb-Douglas.

Mentionnons aussi qu'au niveau de la région polarisée par Montréal — délimitée par un rayon d'une centaine de milles à partir de la ville centrale — on observe une nette concentration des activités manufacturières en faveur de la métropole : ainsi, de 1961 à 1971 les quatre grandes agglomérations de la périphérie de cette région polarisée ont bénéficié d'un accroissement de l'emploi manufacturier de 33.6 %, contre près de 70 % pour les sept villes satellites, situées en général à mi-chemin de la métropole et de la périphérie, et environ 97 % pour la banlieue montréalaise[1] (voir le tableau 2.4). Ainsi, plus on se rapproche de la ville centrale, plus l'emploi manufacturier s'accroît. Bref, la forte polarisation économique exercée par la métropole confirme ce que nous disions de la concentration démographique dans quelques noyaux urbains. Cela constitue donc un autre indice de la post-industrialisation du Québec.

Un tertiaire envahissant : selon D. Bell, une société post-industrielle, c'est celle qui a connu un net processus de tertiarisation de l'emploi. Or, au Québec, la poussée du tertiaire est très forte depuis l'aube de la Révolution tranquille : constituant 51.8 % de l'emploi total en 1960 et 64 % en 1975, le tertiaire, selon notre hypothèse la plus conservatrice, devrait atteindre au moins le niveau de 72.5 % en 2001[2]. A eux seuls, les sous-secteurs des services communautaires, commerciaux et personnels, qui ne formaient que 13 % de l'emploi total québécois en 1950 alors qu'ils en constituaient plus de 27 % en 1975, verront leur part relative passer

1. P. Lamonde et Y. Martineau, op.cit., p. 38-40. Les quatre agglomérations périphériques sont : Trois-Rivières, Drummondville, Victoriaville et Sherbrooke; quant aux sept satellites, il s'agit, bien sûr, de : Granby, St-Jean, Valleyfield, St-Hyacinthe, Sorel, Joliette et St-Jérôme.
2. Malgré le caractère très modéré de ces prévisions, la tertiarisation projetée est susceptible, par sa nature et son ampleur, de créer de sérieux problèmes au plan de la productivité. Nous en parlerons brièvement dans la conclusion.

à près de 35 % en 2001, soit plus que les secteurs primaire et secondaire réunis (27.4 %) ! (Graphique 2.4 et tableau 2.5). En fait, la montée du tertiaire au Québec est sans doute l'indice le plus spectaculaire du cheminement de notre société dans l'avenue de la post-industrialisation.

Une présence multiforme : l'Etat : pour H. Kahn, suivant en cela D. Bell, la société post-industrielle se caractérise aussi par l'expansion de la place et du rôle de l'Etat, au détriment du marché et du sous-système commercial[1]. Or depuis les années 1960, ce phénomène est observable d'une façon incontestable au Québec : alors qu'en 1961 les dépenses totales de toutes les administrations publiques au Québec constituaient 28.6 % du produit national brut, elles en formaient plus de 45.3 % en 1975[2]; en supposant, d'une façon qui semble très prudente, que la croissance de cette part relative serait deux fois moins rapide entre 1975 et 2001 qu'entre 1961 et 1975 — son taux annuel moyen de croissance étant donc de 1.5 % plutôt que de 3 % — les dépenses publiques totales au Québec, en 2001, s'établiraient quand même à 66.7 % du produit national brut québécois !

RESUMONS : un revenu personnel per capital deux fois plus élevé (en termes réels) en 2001 qu'en 1970, une énorme concentration économique dans la zone métropolitaine de Montréal, la tertiarisation spectaculaire de l'emploi, des dépenses publiques qui dépasseront nettement le cap du 50 % du produit provincial brut, pour ne nommer que ces indicateurs, nous confirment qu'au plan économique les tendances actuelles poussent le Québec dans la catégorie des sociétés post-industrielles. Mais il en va de même aussi des tendances dans les secteurs culturels et scientifiques.

---

1. H. Kahn et A. Weiner, op.cit., p. 246-247.
2. J. Vézina, "Prospective du secteur public québécois", dans Le sous-système économique, rapport intérimaire du G.I.P.Q., Montréal, H.E.C., 1976, tableau 5, p. 203.

Graphique 2.4

Part relative du secteur primaire et des sous-secteurs secondaires et tertiaires dans l'emploi total québécois, 1950-2001

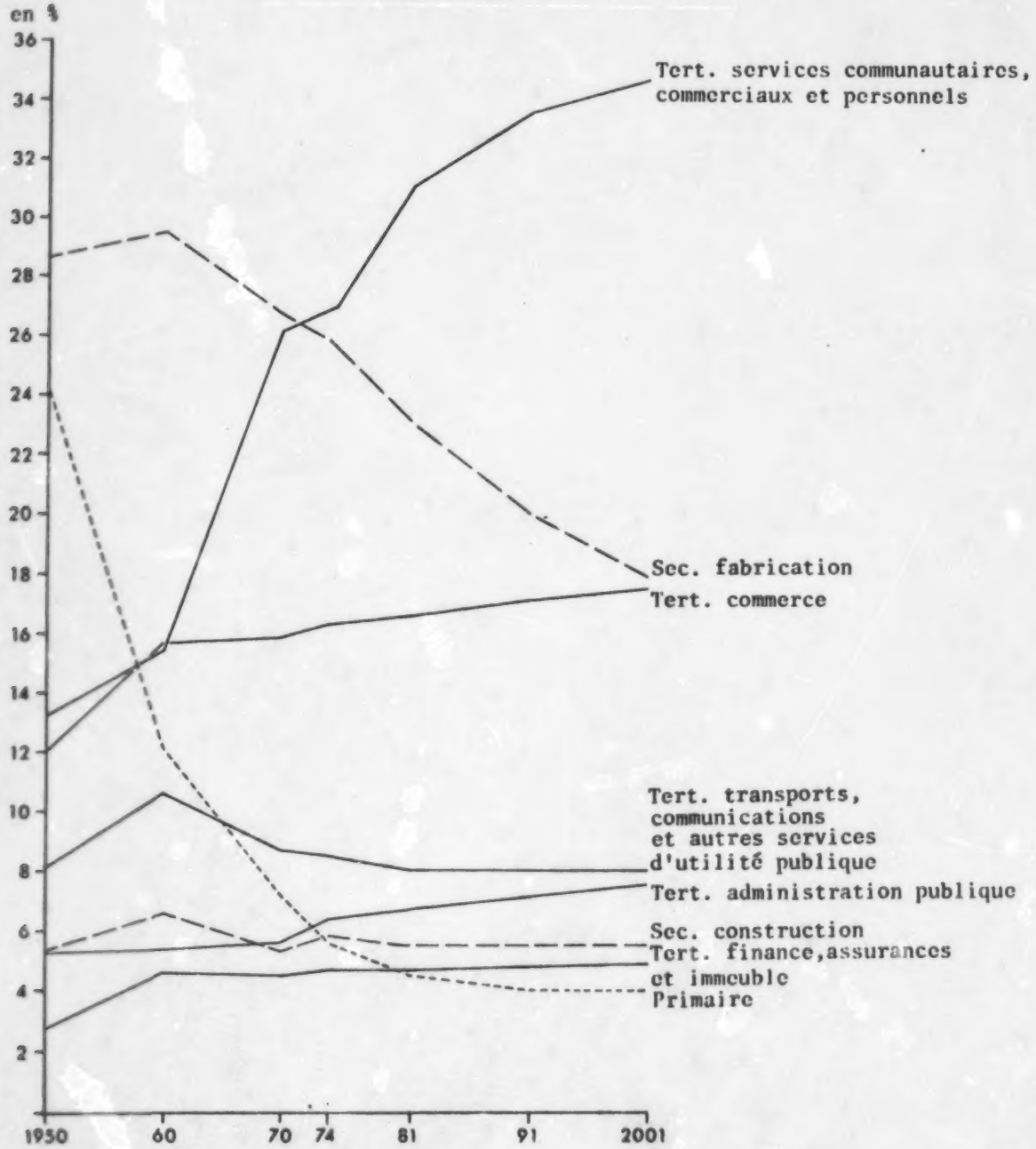

Source : même que le graphique 2.3, p. 84.

2.4 L'expansion de la culture et de la science

Les statistiques sur ces secteurs, par comparaison à la démographie et l'économie, demeurent encore éparses et rares. Il est néanmoins possible de dégager des indicateurs de tendances significatifs.

La progression de professions typiques : l'étude de la croissance des effectifs des groupes professionnels, de 1941 à 1971, montre que certains sont plus dynamiques que d'autres comme les ingénieurs, dessinateurs et traceurs, professionnels de l'enseignement, artistes, écrivains et musiciens. Plus récemment, de 1961 à 1971, quelques catégories surpassent même les précédentes : programmeurs, professions des sciences de la vie, et économistes. Ces tendances corroborent la thèse de D. Bell quant à la formation d'une nouvelle intelligentsia culturelle et scientifique dans une société en train de se post-industrialiser. (Le tableau 2.6 donne des taux de variation pour les effectifs de plusieurs professions.)

L'irruption des métiers d'art... en système. Nous consacrons dans le chapitre 9, beaucoup d'attention à la montée du phénomène artisanal au Québec depuis quelques années. Nous ne voulons que faire certains commentaires sur ce phénomène ici. La demande pour les produits des métiers d'art s'est fortement accrue depuis quinze ans au Québec et l'offre a beaucoup de difficultés à suivre cette expansion[1] : l'affirmation d'un nouveau nationalisme (de la québécitude), le progrès de la scolarité moyenne, la croissance du revenu personnel per capita, l'augmentation du temps de loisir, le tourisme intérieur, voilà autant de facteurs qui font augmenter la consommation de produits artisanaux au Québec. Du côté de l'offre, les artisans sont mieux organisés, plus efficaces, plus nombreux et davantage conscients des relations d'interdépendance entre leurs métiers et l'environnement

1. Voir à ce sujet Y. Leclerc et M. Nadeau, L'industrie des métiers d'art au Québec, Montréal, Ed. Formart, 1972.

Graphique 2.5

SYSTEME ET ENVIRONNEMENT DES METIERS D'ART

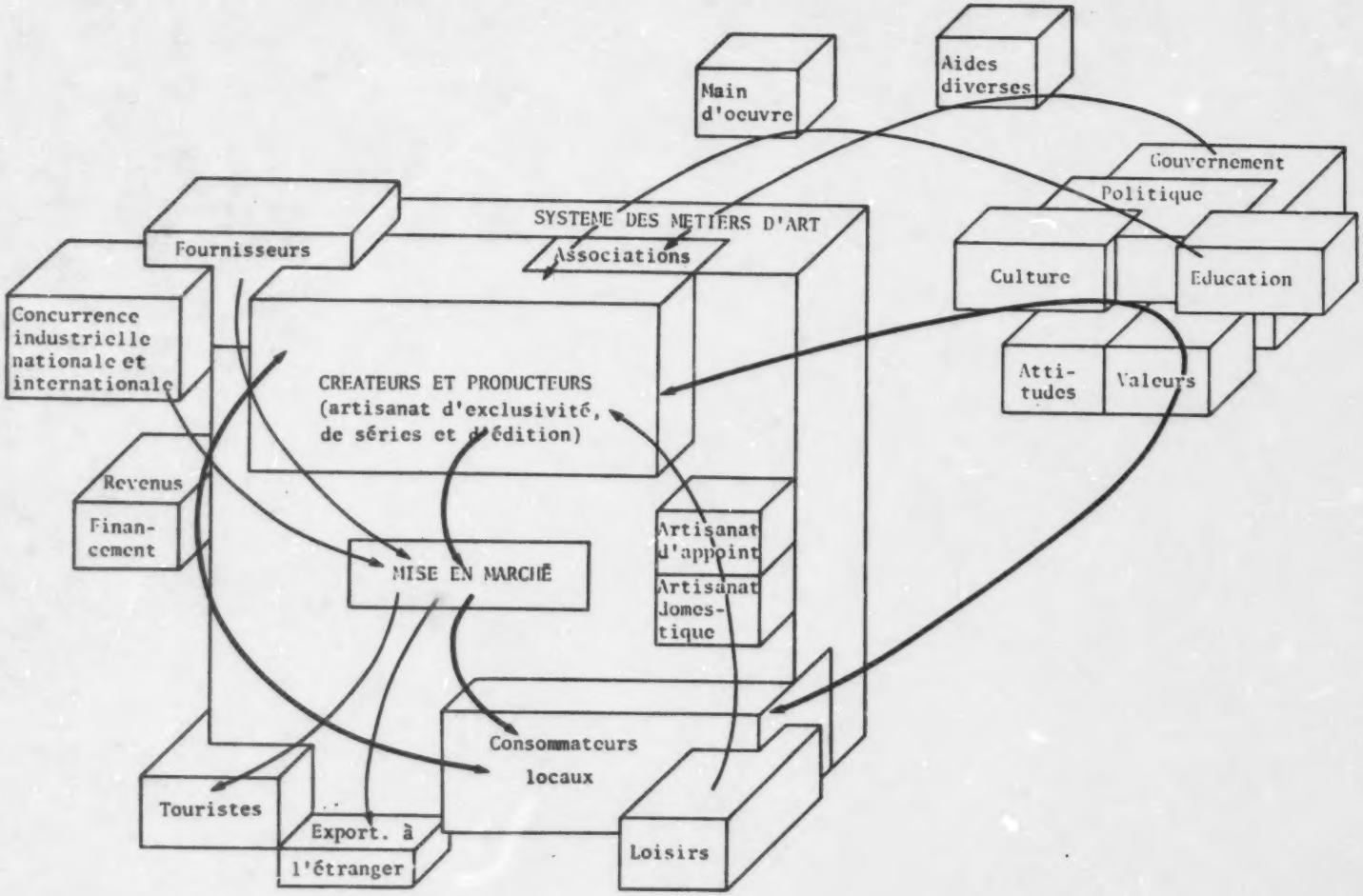

Source : Même que le graphique 2.3 et 2.4, page 9.

qui influence ceux-ci. Bref, les métiers d'art sont en train d'émerger comme un sous-système de la société québécoise avec ses éléments propres, ses interrelations internes et externes et, un environnement de plus en plus précis (voir le graphique 2.5 qui illustre la "montée-en-système" de l'artisanat québécois). Cette irruption systémique des métiers d'art constitue aussi l'une des indications les moins ambiguës du processus post-industriel au Québec.

Le secteur scientifique : une place au soleil ! Dans les années 1940 et même 1950, l'enseignement supérieur au Québec — à part, bien sûr, la toujours privilégiée Université McGill nourrie par les Molson et autres mécènes anglophones — faisait piètre figure : diplômes peu reconnus à l'extérieur, budgets de famine, inexistence de la recherche, etc. Que de changements, depuis ! D'abord, en termes budgétaires : en 1954-55, les dépenses courantes pour l'enseignement supérieur au Québec ne s'établissaient qu'à $25.7 millions; elles sont passées à $37.1 millions en 1959-60 et à $154.3 millions en 1966-67. Le taux de croissance annuel moyen, de 7.6 % pour les années 1954-55 à 1959-60, s'est élevé à plus de 22.6 % pour la période entre 1959-60 et 1966-67[1]. Considérons les fonds alloués à la recherche universitaire, cette variable si souvent citée par les chantres de la post-industrialisation : au Québec, ces fonds sont passés d'environ $10 millions en 1962-63 à près de $38 millions en 1970-71 (graphique 2.6 et tableau 2.7), soit une augmentation au taux annuel moyen de 18 %. Les universités francophones ont accaparé la plus grande partie de cette croissance puisque leurs fonds de recherche, qui n'étaient que de $4.2 millions en 1964-65, s'établissaient à $23 millions en 1970-71; leur proportion dans la somme totale a sauté de 33 % à 60.8 %. C'est sans doute dans l'encadrement institutionnel de la recherche que la croissance est la plus frappante : comme l'indique le tableau 2.8, alors qu'avant 1960 les universités francophones n'avaient créé que 4 centres de recherche universitaires elles en ont fondé 45 entre 1960 et 1971 seulement !

1. Source : Annuaire du Québec, 1965 et 1971.

Graphique 2.6

Fonds de recherches universitaires, au Québec
1962-63 à 1970-71

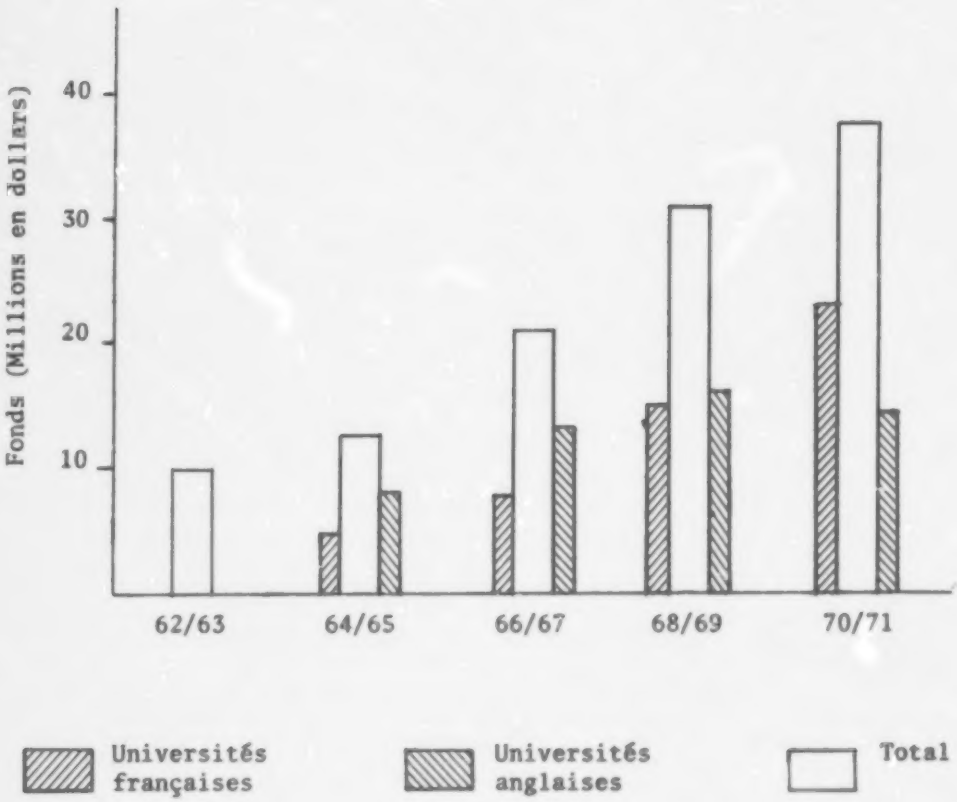

Source : Conseil des Universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements, Cahier 1, Québec, 1972, chapitre 4, tableau IX.

2.5 Une conclusion en forme d'éteignoir... d'enthousiasme hâtif

Nous l'avons vu, la société québécoise se post-industrialise : au plan démographique, le ralentissement de la croissance de la population, la montée de la population urbaine, l'augmentation de la proportion des femmes dans la population active constituent autant d'indices de ce processus.

Même constatation du point de vue économique : le revenu personnel per capita des Québécois, dans la période 1975-2001, fera de ceux-ci des post-industrialisés, quelques grandes zones métropolitaines polariseront fortement les activités économiques de production et de distribution, le secteur tertiaire accaparera près des trois quarts de l'emploi total, enfin l'Etat, tant dans ses dépenses courantes que dans ses investissements, verra sa part relative dans le P.N.B. québécois croître considérablement... Bref ces diverses tendances économiques correspondent au phénomène de la post-industrialisation.

Enfin, une dernière corroboration de l'existence et de la force de ce processus au Québec nous est fournie par l'expansion de la culture et de la science, expansion qui se traduit, par la progression de professions de type culturel et scientifique, par l'irruption spectaculaire des métiers d'art qui forment maintenant un sous-système articulé au sein de la société québécoise et, enfin, par la croissance très rapide des dépenses de recherches et l'institutionnalisation de celle-ci.

Rappelons pourquoi nous avions besoin, au début de ce rapport, de vérifier l'existence et la force de la post-industrialisation de la société québécoise : parce que, avons-nous souligné dans l'introduction de ce chapitre, au sein du capitalisme post-industriel les Idées, les Valeurs et les Idéologies "mènent le monde". Si le Québec

se post-industrialise, alors nous trouvons là une première raison pour laquelle le sous-système idéationnel, dans notre société, est susceptible de jouer un rôle moteur. Or, nous croyons avoir démontré, avec suffisamment d'indices, qu'effectivement la société québécoise est en train de prendre les traits du capitalisme post-industriel.

Mais nous ne voulons pas terminer ce chapitre sans un épilogue, qui est aussi une courte digression, destiné à jouer le rôle d'une douche écossaise...

Messianistes, s'abstenir !

En effet, les optimistes inconditionnels n'aimeront pas cette digression. Prière de passer au chapitre suivant ! Nous leur recommandons aussi de lire certains autres rapports du projet Prospective du système socio-économique du Québec; peut-être y trouveront-ils de quoi réchauffer leur enthousiasme, en y lisant que dans le capitalisme post-industriel, le Québec est appelé, grâce aux multinationales, à sa participation au fédéralisme "rentable", au système du marché, à se donner une nouvelle mission qui ferait pâlir celle qu'on lui assignait auparavant (langue, religion, agriculture...).

Oui, donc, le Québec se post-industrialise. Nos analyses et nos projections le démontrent sans équivoque. Mais ces mêmes extrapolations ont aussi fait ressortir les graves lacunes structurelles qui au-delà de la croissance du P.N.B. et des autres variables retenues dans notre modèle, accompagnent cette montée du capitalisme post-industriel. Enumérons-les brièvement[1] :

. Plus qu'en croissance lente la population du Québec tend de plus en plus à être stagnante.

..Cette stagnation, au plan géo-politique, signifie une marginalisation accrue du Québec au Canada et en Amérique du Nord. Quelle sera notre influence réelle lorsque

1. Nous reprenons ici les grandes lignes des conclusions (2.4 et 3.4) des chapitres 2 et 3 de : P.A. Julien, P. Lamonde et D. Latouche, L'avenir des métiers d'art au Québec, op.cit., p. 39-44, et 97-106.

notre part relative dans la population canadienne, de 28 % en 1971, sera tombée à 22 % en 2001 ?

..Cette croissance presque zéro va exercer des effets de freinage sur le dynamisme de notre économie : la fonction d'entrepreneurship, qu'elle soit individuelle, organisationnelle ou communautaire, va être encore plus déficiente que maintenant par suite du vieillissement marqué de la population québécoise et, en corollaire, de l'accentuation des réflexes de conservateurs, de rentiers, de pensionnés et d'épargnants qui caractérisent déjà trop les comportements des individus et des institutions. De plus, au plan des grands équipements collectifs, des infrastructures et des services, le vieillissement de la population va engendrer de graves problèmes de déséquilibre et de reconversion. Mentionnons, enfin, que cette stagnation démographique freinera, bien sûr, la croissance des effectifs de la main-d'oeuvre et celle de la consommation, ce qui ne peut que nuire à l'expansion du P.N.B.

.Malgré la hausse prévue du P.N.B. (3.6 % par an en moyenne jusqu'en 2001) et du revenu per capita, l'économie du Québec, selon nos projections, continuera à prendre du retard par rapport à celle du Canada et surtout de l'Ontario :

..En termes de création d'emplois, de 1975 à 1981 par exemple, l'économie du Québec ne parviendra pas à générer suffisamment de nouveaux emplois pour faire baisser le niveau de chômage de façon satisfaisante : en 1981, le taux de chômage annuel prévu pourrait être de l'ordre de 7 % environ. Et nous sommes peut-être trop optimistes car, selon une étude fédérale (La Presse, 29/9/75, p. A-8), ce taux s'établirait à 9 % en 1981; d'après cette même source, la part relative du Québec dans l'emploi total canadien continuerait de décroître.

. La hausse du revenu personnel per capita au Québec n'a de sens que si on la met en relation avec la distribution de ce revenu dans la population.

..Or, selon nos analyses, en 2001, comme maintenant, les inégalités socio-économiques resteront très grandes, en fait aussi fortes sinon plus qu'aujourd'hui : le quintile supérieur du revenu des particuliers les plus favorisés accapareront une part relative du revenu total qui, sera 21 fois plus élevée que celle du quintile inférieur.

..Ces statistiques font sous-estimer les inégalités réelles car, d'une part, elles négligent les revenus non monétaires reçus par les cadres supérieurs des entreprises et, d'autre part, elles ne sont pas exprimées en termes des fortunes détenues. A ce sujet, considérons l'ensemble formé, non plus, par les particuliers, mais par les familles et les personnes seules : en 1970, si le quintile supérieur avait reçu 43 % du revenu total, les 20 % les plus fortunés accaparaient près de 61 % des patrimoines (Bulletin économique, B.P., vol. V, 1975). On voit donc que les inégalités de richesses sont bien plus fortes que celles des revenus.

. Le gonflement du tertiaire, s'il indique une marche vers la post-industrialisation, peut être le symptôme, par contre, d'une grave déficience structurelle de l'économie si la tertiarisation dépasse un certain seuil.

..Or, le Québec est possiblement en train de franchir ce seuil actuellement (A ce sujet, voir P. Lamonde "Vers une politique économique québécoise ?", L'Actualité économique, 50, 4, 1974, p. 555-567). C'est pour cette raison que notre extrapolation de l'emploi tertiaire s'est faite d'une façon non tendancielle, c'est-à-dire en supposant un freinage de ce mouvement grâce à l'intervention de l'Etat et en faisant l'hypothèse d'une action de celui-ci pour relever le niveau de productivité de ce secteur. Si ce pari devait être perdu — et le type de gouvernement que nous avons depuis plusieurs années ne nous encourage pas à être optimistes — le Québec, selon nous, pourrait bien régresser vers une forme déguisée de proto-industrialisation ou, selon l'expression de S. Amin, vers le statut de formation sociale périphérique.

Au terme de cet épilogue, signalons que parmi les graves déficiences de l'économie du Québec, nous aurions pu mentionner son développement allogène, c'est-à-dire téléguidé par l'extérieur, par des non-Québécois, en fonction d'objectifs, de stratégies et d'intérêts qui n'ont rien à voir avec la collectivité québécoise. Mais il s'agit là d'un thème que nous allons aborder dans le prochain chapitre, et dans un autre contexte.

Tableau 2.1

Projections démographiques du Québec, 1971-2001

	1971	1976	1981	1986	1991	2001
A. Hypothèse de fécondité, basse (1.8 %) migration négative (-9,000)	6,027.8	6,194.0	6,398.5	6,630.6	6,812.8	6,914.6
B. Hypothèse de fécondité, basse (1.8 %) migration positive (+ 7,000)	6,027.8	6,243,4	6,536.4	6,864.2	7,147.2	7,462.4
C. Hypothèse de fécondité, moyenne (2.1%) migration nulle	6,027.8	6,238.6	6,563.3	6,936.7	7,259.5	7,647.3
D. Hypothèse de fécondité haute (2.4 %) migration forte (+ 14,000)	6,027.8	6,289.3	6,778.8	7,338.9	7,845.9	8,616.8

Source : P.A. Julien, P. Lamonde, D. Latouche, L'avenir des métiers d'art au Québec, op.cit., tableau 2, p. 21.

Tableau 2.2

Population des agglomérations urbaines regroupées par ensemble selon leur degré de dynamisme démographique[1], 1971-2001

Ensembles urbains	1971		1981		2001	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En milliers	En %
Dynamique						
(Montréal, Québec Sherbrooke, Hull, Sept-Iles)	3,266	54.2	3,722	56.5	4,676	62.6
Stagnant						
(Rimouski, Trois-Rivières, les 7 satellites de Montréal, les "18 autres agglomérations de 12,000 habitants et plus en 1966")	784	13.0	844	12.8	943	12.6
Déclinant						
(Chicoutimi, Rouyn-Noranda, les "29 agglomérations ayant entre 4,500 et 12,000 hab. en 1966", le "reste du Québec"	1,978	32.8	2,017	30.6	1,856	24.8
Total du Québec[2]	6,028	100.0	6,583	100.0	7,475	100.0

Source : Même que le tableau 2.1, tableau 4, p. 32.

Note 1. Font partie de l'ensemble urbain dynamique les agglomérations dont la part relative a augmenté de plus de 0.3 point de 1971 à 2001; sont classées dans le groupe stagnant celles pour lesquelles la variation de la part s'établit dans l'intervalle $-3 \leq \Delta \leq 3$, à l'exception de Rouyn-Noranda (-0.2 %) vu le fort taux de diminution que cette variation représente par rapport à sa part relative en 1971; sont considérées déclinantes, les agglomérations dont la part relative a baissé de plus de 0.3 point, de même que Rouyn-Noranda.

2. La somme peut différer de 100.0 à cause de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 2.3

Le P.N.B. québécois en 2001, selon les trois approches prévisionnelles

Approche	Taux annuel moyen 1970-2001	P.N.B. en 2001, en $ de 1970
	%	en milliards de $
Simple extrapolation		
-Taux 1946-74	4.91	93.2
-Taux 1960-74	5.13	99.5
-Taux 1965-74	4.63	85.8
Y = f(N,e,y) (technique de la Régie des Rentes du Québec)	2.80	54.1
Fonction Cobb-Douglas (approche choisie)	3.60	63.1

Source : Même que tableau 2.1, tableau 9, p. 54.

Tableau 2.4

Variation de l'emploi manufacturier total, de 1961 à 1971, au Québec et dans certains sous-ensembles spatiaux du champ urbain de Montréal

Agglomérations	1961	1971	Variation 1971/1961
1) Périphériques[1]			%
Trois-Rivières	9,498	11,637	22.5
Drummondville	6,215	7,095	14.2
Victoriaville	2,176	4,729	117.3
Sherbrooke	6,748	9,454	40.1
Sous-total	24,637	32,915	33.6
2) Satellite			
Granby	5,566	7,584	36.3
St-Jean	4,926	7,791	58.2
Valleyfield	3,033	5,331	75.8
St-Hyacinthe	4,335	5,990	38.2
Sorel	2,567	7,869	206.5
Joliette	2,149	3,594	67.2
St-Jérôme	2,612	4,637	77.5
Sous-total :	25,188	42,796	69.9
Total, onze agglomérations	49,825	75,711	52.0
3) La banlieue[2]	53,565	105,328	96.6
Le Québec	452,543	513,879	13.5

Source : P. Lamonde et Y. Martineau, L'implantation manufacturière dans la région administrative de Montréal : quelques éléments de synthèse, rapport soumis à l'O.P.D.Q., Montréal, juillet 1976, tableau 10, p. 39.

1. Il s'agit des quatre principales agglomérations de la périphérie du champ urbain de Montréal.
2. Ce sous-ensemble est formé par la zone métropolitaine de Montréal telle que nous l'avons définie en 1971, moins la ville de Montréal; dans ce cas, les données de l'emploi sont celles des années 1962 et 1972, plutôt que 1961 et 1971.

Tableau 2.5

Part relative des secteurs et sous-secteurs dans l'emploi total québécois, 1950-2001

Secteurs	1950 %	1960 %	1970 %	1972 %	1974 %	1975[3] %	1981 %	1991 %	2001 %
Primaire	24.3	12.1	7.2	6.2	5.6	5.5	4.5	4.0	4.0
Secondaire									
- Construction	5.4	6.6	5.3	5.2	5.8	6.0	5.5	5.5	5.5
- Fabrication	28.7	29.5	26.7	26.2	25.8	24.6	23.0	20.0	17.9
Total, secondaire	34.1	36.1	32.0	31.4	31.6	30.6	28.5	25.5	23.4
Tertiaire									
-Transports, communications et autres services d'utilité publique	8.2	10.6	8.7	8.7	8.5	8.6	8.0	8.0	8.0
-Commerce	12.0	15.7	15.9	15.9	16.3	16.7	16.6	17.1	17.5
-Finances, assurances et immeubles	2.8	4.6	4.5	4.6	4.7	4.9	4.7	4.8	4.9
-Administration publique[1]	5.3	5.4	5.6	6.4	6.4	6.4	6.7	7.1	7.3
-Services communautaires, commerciaux et personnels	13.3	15.5	26.1	26.8	26.9	27.3	31.0	33.5	34.6
Total, tertiaire	41.6	51.8	60.7	62.5	62.9	63.9	67.0	70.4	72.5
TOTAL[2]	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Même que tableau 2.1, tableau 15, p. 83.

1. A partir de 1970, les données réelles ne comprennent pas les militaires.
2. Les chiffres ayant été arrondis, certains totaux ou sous-totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments.
3. Les statistiques pour 1975 ayant été publiées trop tard, notre dernière année d'observation pour établir nos projections est 1974. Néanmoins, à titre d'information, nous avons inclus 1975 dans ce tableau.

Tableau 2.6

Evolution de quelques professions au Québec, selon les recensements de 1941 à 1971[1]

Professions choisies	1941	1951	1961	1971	Taux de variation annuel moyen, en pourcentage		
	en nombre				1941-1971	1951-1971	1961-1971
Chimistes et métallurgistes	2,056	2,292	2,571	2,635	0.83	0.70	0.25
Sciences de la vie (biologie; vétérinaires et autres professionnels de l'agriculture)	-	887	1,365	3,660	-	7.34	10.37
Architectes	469	581	921	1,180	3.12	3.61	2.51
Dessinateurs et traceurs	1,986	4,020	5,023	6,185	3.86	2.18	2.10
Ingénieurs (civils, en électricité, mécaniciens, des mines, etc.)	5,910	7,594	12,514	18,225	3.83	4.47	3.83
Enseignants (universités et autres écoles) et principaux collèges	32,086	37,587	59,495	91,355	3.55	4.54	4.38
Comptables et vérificateurs	14,959	10,263	8,336	-	-2.88	-2.06	-
Professionnels de la santé (médecins, infirmières, dentistes, etc)	12,448	16,576	30,966	68,570	5.85	7.36	8.27
Avocats et notaires	2,712	2,669	3,322	4,400	1.63	2.53	2.85
Juges et magistrats	86	128	181	345	4.73	5.08	6.66
Artistes, écrivains et musiciens	4,342	5,726	9,162	15,665	3.41	5.16	5.51
Professionnels de la religion	11,758	14,128	13,784	7,110	-1.66	-3.37	-6.41
Gardes et surveillants	-	-	11,586	17,215	-	-	4.04
Policiers et détectives	5,423	-	9,376	12,435	2.80	-	2.86
Pompiers et services des incendies	1,451	-	3,299	3,750	3.22	-	1.29
Services de récréation et de loisirs	8,766	-	15,068	22,785	3.23	-	4.22
Cuisiniers	8,086	-		29,020	4.35	-	-
Garçons et filles de table	-	286	860	710	-	4.65	-1.90
Actuaires et statisticiens	-	-	766	1,760	-	-	8.76
Economistes	-	-	160	6,475	-	-	44.78
Programmeurs et analystes de système							
Toutes les professions	1,237,659	1,471,840	1,768,119	2,169,150	1.89	1.96	2.07

Source : Même que le tableau 2.1, tableau 19, p. 96.

1. Les tirets signifient que les données ne sont pas disponibles.

Tableau 2.7

Fonds de recherche aux universités du Québec

(Subventions et fonds internes en milliers de dollars)

	1962-63	1964-65	1966-67	1968-69	1970-71**
Laval	1,228	1,956	3,230	6,589	8,568
Montréal	*	2,107	3,992	6,337	8,737
H.E.C.	—	—	143	279	367
Polytechnique	—	105	287	720	546
Sherbrooke	—	72	234	1,347	2,849
U.Q.A.M.	—	—	—	—	520
U.Q.T.R.	—	—	—	—	278
U.Q.A.C.	—	—	—	—	111
C.E.U.R.	—	—	—	—	43
I.N.R.S.	—	—	—	—	942
E.N.A.P.	—	—	—	—	33
S/Total	—	—	—	—	1,927
Total francophone	*	4,240	7,886	15,272	22,994
Bishop's	—	3	44	58	48
McGill	*	8,554	13,138	15,963	14,432
Sir G. Williams	—		55	332	371
Total anglophone	*	8,557	13,237	16,353	14,851
Total	(10,000)***	12,794	21,123	31,625	37,845

Source : Conseil des Universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements, Cahier 1, Québec, 1972, chapitre 4, tableau 2.7.

* Non disponibles
** Dépenses prévues
*** Il s'agit d'une estimation que nous avons faite nous-mêmes à partir du document cité comme source (p. 41).

Tableau 2.8

Centres de recherche universitaires créés par les universités francophones avant 1960, et de 1960 à 1971

Universités	Création de centres	
	Avant 1960	De 1960 à 1971
Laval	1	11
Montréal	3	13
Polytechnique	—	4
H.E.C.	—	4
Sherbrooke	—	4
U.Q.		9
Total	4	45

Source : Conseil des Universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements, Cahier 1, Québec, 1972, chapitre 4, tableau XII.

Chapitre 3

LA REGULATION ALLOGENE DE L'ECONOMIE QUEBECOISE

3.1 Pourquoi ce chapitre ?

En effet, pourrait-on objecter, n'est-il pas incongru de parler économique dans un rapport dont l'objectif est l'étude des valeurs et des idéologies ? Surtout, ne manquera-t-on pas d'ajouter, qu'un sous-groupe, au sein de l'ensemble du projet du G.I.P.Q.[1], est chargé spécifiquement du sous-système économique et qu'un deuxième, responsable du "sous-système extérieur", s'est penché sur le problème des entreprises multinationales au Québec.

Eh bien, quant à nous, nous ne croyons pas aux chasses gardées en recherche : pourquoi ne serions-nous que "les" spécialistes des valeurs/idéologies ? Peut-être avons-nous quelque chose québécoise... Mais précisons et rappelons dans quelle optique nous développerons ce chapitre.

Dans le chapitre 1, nous avons suggéré qu'en certaines circonstances, les valeurs/idéologies peuvent exercer un pouvoir déterminant sur l'évolution d'une société ; c'est notre "troisième voie", compromis entre l'approche marxiste traditionnelle et celle des libéraux - fonctionnalistes. Nous avons aussi soutenu que dans le capitalisme post-industriel le sous-système idéationnel (valeurs/idéologies) est particulièrement déterminant ou moteur - tout en prenant bien garde de souligner que nous ne nions pas le poids de l'économique -. Puis, dans le chapitre 2, nous avons démontré que le Québec se post-industrialise et que, par conséquent, les valeurs/idéologies sont en train d'acquérir un tel potentiel de motricité.

Dans ce troisième chapitre, nous visons à démontrer qu'il existe une autre raison pour laquelle le sous-système idéationnel au Québec doit être considéré, du point de vue de la prospective, comme

1. G.I.P.Q. : Groupe interuniversitaire pour une Prospective québécoise.

spécialement d'intérêt stratégique. Nous y développerons la thèse suivante : 1) le secteur privé de l'économie du Québec est orienté par des non-Québécois : Canadiens anglophones et surtout Américains. Les francophones du Québec n'exercent qu'une influence marginale et négligeable sur les prises de décisions de ce secteur, que ce soit dans le long terme (plus de 10 ans), dans l'horizon plus rapproché des stratégies ou dans le quotidien; 2) d'autre part, la prise en considération du secteur public - administrations gouvernementales et entreprises publiques - ne modifie pas cette situation d'une façon significative; 3) de plus, les instruments politiques susceptibles de contrôler les investissements étrangers sont, pour la plupart, entre les mains du fédéral; l'Etat québécois, dans ce contrôle, n'est qu'un acteur de troisième rôle; 4) bref, l'Etat québécois, selon cette thèse, dans le cadre du capitalisme post-industriel et dans celui du fédéralisme - deux contextes que nous sommes forcés de considérer comme donnés à l'intérieur des travaux du G.I.P.Q. - n'a pas vraiment les moyens d'intervenir efficacement sur l'économie ni donc, par ce biais, d'infléchir l'évolution de la société québécoise; 5) si cet Etat veut vraiment agir sur celle-ci, selon nous, son action, pour avoir un impact véritable, doit s'exercer d'abord sur le sous-système idéationnel : c'est en jouant sur les valeurs/idéologies, vues comme motrices, qu'il est le plus susceptible de modifier la trajectoire tendancielle de notre société.

Pour développer cette thèse, nous allons procéder de la façon suivante : d'abord, nous commenterons brièvement quelques statistiques touchant diverses facettes des investissements étrangers dans le secteur privé; nous nous pencherons sur l'économie canadienne, non seulement parce que les statistiques sont plus abondantes pour celle-ci, mais parce que cet examen nous fournit le contexte; puis nous examinerons les capitaux étrangers au Québec et nous établirons diverses comparaisons avec l'Ontario; enfin l'analyse brève des présences fédérales et provinciales en matière économique et le rappel de certaines

études gouvernementales qui se sont penchées sur le problème des capitaux étrangers au Québec nous donneront les principaux éléments de notre conclusion.

3.2 Les investissements étrangers au Canada

Nous allons étudier la situation canadienne, d'une part de façon dynamique en considérant la période 1867-1972, d'autre part en examinant diverses caractéristiques structurelles des capitaux étrangers actuels.

3.2.1 L'évolution globale, 1867-1972

Le tableau 3.1 résume l'évolution de la valeur comptable des capitaux étrangers au Canada, depuis 1867, en distinguant investissements directs et investissements de portefeuille[1]. Il appelle quelques commentaires :

Capitaux totaux : Après une augmentation très rapide entre 1867 et 1926, leur valeur comptable totale plafonne de 1926 à 1946 : c'est dû essentiellement à la crise des années 1929-1939 et à la 2^{e} guerre mondiale, deux événements peu propices aux mouvements internationaux de capitaux. Puis de 1946 à 1960, c'est l'apogée de la croissance des capitaux étrangers, en très grande partie celle des investissements américains au Canada. Enfin, la dernière période se caractérise par un taux d'augmentation inférieur à celui de toutes les autres, sauf celle des années 1926-1946 : d'un côté, les capitaux directs américains favorisent de plus en plus l'Europe, puis les pays du Tiers-Monde, de l'autre, diverses mesures prises par les Etats-Unis dans les années 1968 tendent à ralentir l'afflux des investissements de portefeuille.

---

1. Pour la définition de chacune de ces catégories, voir les notes 1 et 2 du tableau 3.1.

Composition du capital : ce qu'il y a de plus crucial à retenir, c'est le changement survenu dans la répartition du capital étranger entre les deux catégories (direct et de portefeuille). Depuis 1867, la part relative des capitaux directs ne cesse d'augmenter au détriment de celle des investissements de portefeuille; à partir de 1946, cette augmentation est particulièrement frappante. Ainsi, le problème de la présence des capitaux étrangers a changé de nature : depuis l'après-guerre, ceux-ci visent de plus en plus à acquérir le contrôle des entreprises, alors qu'auparavant la majorité des capitaux étrangers avaient surtout pour fin, le placement. Cette modification est la résultante du remplacement progressif de la Grande-Bretagne par les Etats-Unis comme pays d'origine des investissements étrangers au Canada. En 1972, 79.8 % des investissements directs étrangers au Canada appartenaient à des résidents américains.

3.2.2 Le Canada manque-t-il de capitaux autochtones ?

En effet, croit-on souvent, s'il y a une si forte présence étrangère au Canada, la cause provient du fait que celui-ci n'engendre pas suffisamment d'épargne d'une façon interne. Depuis, entre autres études, le rapport Gray, on sait que l'entrée annuelle de capitaux étrangers joue un rôle de plus en plus marginal dans l'expansion des entreprises sous contrôle étranger. Comme l'indique le tableau 3.2, alors qu'entre 1946 et 1960 la part relative moyenne des capitaux étrangers nouveaux (directs et de portefeuille) a été de 25.2 %, de 1960 à 1967 elle ne s'est établie qu'à 18.9 %. C'est majoritairement des fonds canadiens (tout particulièrement, les profits non distribués et les allocations d'amortissement) qui ont servi au développement des firmes sous contrôle extérieur depuis 1946. Il semble que cette tendance se continue : on peut probablement évaluer à environ 10 ou 12 % au maximum, la part relative moyenne des sources étrangères dans cette expansion au cours des dernières années.

Tableau 3.1

Valeur comptable des capitaux étrangers investis au Canada, 1867-1972

Investissements / Années et taux de variation	Investissements étrangers					
	directs[1]		de portefeuille[2]		totaux	
	$	%	$	%	$	%
Années	(en millions de $)					
1867	15	7.5	185	92.5	200	100.0
1900	240	18.5	1,065	81.5	1,305	100.0
1926	1,782	30.0	4,221	70.0	6,003	100.0
1946	2,826	39.0	4,352	61.0	7,178	100.0
1960	12,872	58.0	9,342	42.0	22,214	100.0
1972	29,524	69.6	12,889	30.3	42,413	100.0
Taux de variation annuel moyen		%		%		%
1867-1900	—	8.8	—	5.4	—	5.8
1900-1926	—	8.0	—	7.0	—	6.0
1926-1946	—	2.3	—	0.1	—	0.9
1946-1960	—	11.4	—	5.6	—	8.4
1960-1972	—	7.2	—	2.7	—	5.5

Source : Pour 1867-1960 : K. Levitt, La capitulation tranquille, Montréal, Réédition-Québec, 1972, tableau 3; pour 1960-1972 : P. Fréchette, R. Jouandet-Bernadat, J.P. Vézina, L'économie du Québec, Montréal, Les éditions H.R.W. Ltée, 1975, tableau 116; le calcul des taux de variation a été fait par nous.

1. Investissements directs : sont constitués d'actions assorties du droit de vote et représentant 50 % des actions d'une entreprise c'est-à-dire assurant le contrôle de celle-ci. Ces données sont corrigées pour inclure certaines entreprises pour lesquelles il est évident que le contrôle est étranger même si les actions détenues par des non-Canadiens forment moins que 50 % du total.
2. Investissements de portefeuille : tous les autres placements à long terme - obligation, actions privilégiées et ordinaires (mais non majoritaires), etc.

Tableau 3.2

Modes de financement de l'expansion des entreprises sous contrôle étranger au Canada, 1946-1967

Modes \ Années	1946-60	1960-67
	%	%
Entrée de capitaux directs venant du principal actionnaire	23.4	17.1
Placements de portefeuille venus de l'étranger	1.8	1.8
Sous-total, sources étrangères	25.2	18.9
Profits non répartis	18.3	19.5
Capitaux canadiens (emprunts, obligations, etc.)	11.6	11.0
Allocation d'amortissement	36.2	44.0
Allocation d'épuisement	4.1	4.3
Autres sources (subventions, etc.)	4.6	2.3
Total	100.0	100.0

Source : Ce qui nous coûtent les investissements étrangers, rapport Gray, Montréal, Leméac/Le Devoir, 1971, tableaux 7 et 8.

Cette observation est corroborée par deux autres phénomènes : 1) de 1946 à 1970, la part relative de l'épargne étrangère nette dans la formation de capital au Canada a été en moyenne de 21 %; cependant, après avoir atteint un sommet de 39 % en 1959-61, cette proportion est tombée graduellement pour s'établir à seulement 12 % de 1968 à 1970[1]; 2) à partir du milieu des années 1960, le rapport (sortie de capitaux/entrée de capitaux) en % a connu un accroissement exceptionnel, passant de seulement 6 % en 1966 à plus de 116 % et 148 % en 1974 et 1975, respectivement. En d'autres mots, le Canada produit assez d'épargne pour même devenir un exportateur net de capitaux directs[2].

Aussi, on peut soutenir que le Canada ne manque pas de capitaux autochtones. La mainmise des étrangers sur l'économie canadienne ne peut donc être expliquée par une telle pénurie.

3.2.3 Où vont les investissements directs des étrangers ?

Ce n'est pas notre propos ici que d'étudier en détail la répartition sectorielle des investissements directs étrangers. Contentons-nous de quelques brèves considérations. D'une part, rappelons que quel que soit le critère utilisé pour mesurer le contrôle étranger (valeur des actifs, volume des ventes, profits...), on constate que les capitaux sous contrôle extérieur se concentrent surtout dans deux secteurs : fabrication et mines. Pour le premier, le degré moyen de contrôle variait selon le type de mesure, entre 55 % et 63 % pour les années 1965-68. Il est sans doute plus grand maintenant[3]. Pour les mines, d'après le seul critère disponible soit le revenu imposable, la part relative moyenne des étrangers était

---

1. Source : F. Moreau, "Les flux de capitaux", chapitre 4 de la seconde partie de Le sous-système extérieur, rapport de GAMMA au G.I.P.Q., septembre 1976, (tableau 4.4).
2. Ibid., tableau 4.5.
3. Pour le Canada, nous n'avons pas tenté de comparer les années 1965-68 à une période plus récente, par exemple 1972-73. Cet exercice, qui exige une réconciliation des données par suite de changements de définition, nous avons préféré le faire pour le Québec seulement dans la section 3.3.

de 55 % en 1965-68 (tableau 3.3). Mais on sait que ce critère n'est pas un critère satisfaisant pour mesurer le contrôle étranger[1].

Dans le tableau 3.4, nous avons classé, par ordre du volume des ventes de 1975-76, les dix plus grandes entreprises de fabrication au Canada et les dix premières du secteur des ressources (pétrolières, minières, etc.). La dépossession des Canadiens devient frappante : pour la fabrication, seulement quatre entreprises, parmi les 10 grandes, sont sous contrôle autochtone : Canadian Pacific - encore que celle-ci comporte une fraction importante d'actions possédées par des étrangers -, Bell Canada, Massé-Ferguson et Alcan[2]. Dans le secteur des ressources, c'est beaucoup plus simple : neuf des dix premières compagnies sont américaines : une seule, la Dome Petroleum, fait exception, et son cas n'est pas vraiment limpide puisque 45.2 % de ses actions ne sont pas possédées par des Canadiens.

Selon le Financial Post, d'où proviennent ces données, la situation s'est détériorée pour la propriété canadienne du secteur de la

1. Voir ce qu'on en dit au début de la section 3.3.2 plus loin. D'une façon générale, rappelons que les statistiques sur les investissements étrangers sont assez déficientes. Une première source, CALURA (Corporations and Labour Unions Return Act), publie depuis 1965 des données sur le revenu imposable des firmes étrangères mais non sur d'autres critères plus justes (valeur ajoutée, emploi, etc.); une autre source est fournie par la Division de la Balance des Paiements de Statistique Canada, mais celle-ci, ne s'arrête qu'aux investissements américains dont l'actif par entreprise atteint au moins $1 million. Enfin, Statistique Canada publie des renseignements plus nombreux et plus satisfaisants sur les industries manufacturières (cat. 31-401), par exemple la valeur ajoutée et l'emploi, mais ces données ne s'appliquent qu'au secteur de la fabrication et elles sont diffusées avec près de six ans de retard.
2. Le cas de l'Alcan est de plus en plus ambigu : la majorité de ses actions sont entre des mains étrangères, et tout récemment cette proportion s'est encore accrue de quelques points mais on considère que cette entreprise est encore sous contrôle canadien, bien que ce soit douteux.

Tableau 3.3

Ampleur du contrôle étranger dans les divers secteurs canadiens, selon divers critères, moyennne 1965-1968

Secteurs	Actif	Ventes	Profits	Revenu imposable
	(part relative des étrangers dans le total du secteur)			
	%	%	%	%
Agriculture, forêts, pêche et piégeage	—[1]	—[1]	—[1]	20.7
Mines	—[1]	—[1]	—[1]	55.0
Fabrication	58.1	55.0	63.4	62.4
Construction	13.8	10.8	12.6	16.8
Transports	8.4	9.3	17.9	14.9
Communications	0.4	0.3	0.6	2.9
Services publics	15.7	25.3	20.8	28.3
Commerce de gros	31.4	28.8	30.5	30.6
Commerce de détail	21.2	19.9	31.4	32.7
Services financiers	12.6	11.5	18.9	14.2
Autres services	—[1]	—[1]	—[1]	38.7

Source : Ce que nous coûtent les investissements étrangers, Le rapport Gray, Montréal, Leméac/Le Devoir, 1971, tableaux 3, 4 et 5, p. 36-37.

1. Non disponible dans la source citée.

fabrication[1]. Alors qu'en 1966, on trouvait, parmi les 100 premières entreprises, 48 % d'entre elles qui étaient possédées ou contrôlées par les étrangers, dix ans plus tard, et parmi les 200 premières, plus de 56 % de celles-ci se trouvaient dans cette situation. Si on prend seulement les 100 premières entreprises dans la liste de 1976, le pourcentage correspondant est 55 %. On constate aussi, en comparant les deux séries de données pour 1976, que la présence étrangère change de forme avec la taille : la proportion de firmes entièrement possédées par l'extérieur est nettement plus forte pour celles dont le rang va du 101^{e} au 200^{e} (voir le tableau 3.5).

3.2.4 Conclusion

Depuis 1867, le Canada a vu s'accroître le contrôle des étrangers sur son économie; alors qu'au début, les capitaux venant de l'extérieur constituaient surtout des fonds de placement, les investissements directs, au lendemain de la 2^{e} guerre mondiale, ont rapidement représenté la moitié puis près des trois quarts de tous les capitaux non canadiens. Pourtant le Canada ne manque pas d'épargne : il en exporte même, d'une façon nette, depuis quelques années; de plus, l'expansion du secteur étranger au Canada se fait en très grande partie grâce à l'utilisation de fonds canadiens. Enfin, nous avons constaté que c'est la fabrication et le secteur des ressources qui attirent le plus les capitaux sous contrôle extérieur. Cette situation fait du Canada le pays industriel de l'Ouest le plus dépendant d'un autre pays, en l'occurrence les Etats-Unis. Le graphique 3.1 fait ressortir ce caractère exceptionnel. Le contexte canadien étant précisé, tournons-nous maintenant du côté du Québec.

---

1. Le Financial Post ne donne pas de renseignements équivalents pour le secteur des ressources.

Tableau 3.4

Les dix plus grandes entreprises classées selon le volume de leurs ventes dans les secteurs de la fabrication et dans celui des ressources, Canada, 1975-76

Rang selon les ventes de 1975-76	Ventes $'000	Entreprises	Propriété étrangère	
			%	Propriétaire
FABRICATION				
1	4,437,900	Ford Motor Co. of Canada	88.1	Ford Motor Co., Dearborn, Mich.
2	4,335,209	General Motors of Canada Ltd	100.0	General Motors Corp., Detroit
3	4,047,000	Imperial Oil Ltd	69.5	Exxon Corp., New York
4	3,651,273	Canadian Pacific Ltd	33.8	E.U. 16.4%; G.-B. 8.6%; autre 8.8%
5	2,988,116	Bell Canada		
6	2,513,302	Massey-Ferguson Ltd		
7	2,473,547	Chrysler Canada Ltd	100.0	Chrysler Corp., Detroit
8	2,301,453	Alcan Aluminium Ltd	58.0	E.U. 43.1%, autre 14.9%
9	1,868,375	Shell Canada Ltd	71.0	Royal Dutch/Shell
10	1,701,200	Gulf Oil Canada Ltd	68.5	Gulf Oil Corp., Pittsburgh
RESSOURCES				
1	467,160	Mobil Oil Canada Ltd	100.0	Mobil Oil Corp., New York
2	379,831	Amoco Canada Petroleum Co.	100.0	Standard Oil Co. of Indiana, Chicago
3	259,870	Kaiser Resources Ltd	75.8	47.6% Kaiser Steel Corp., E.U. 28.2% Japon
4	234,669	Dome Petroleum Ltd	45.2	E.U., surtout
5	228,647	Hudson's Bay Oil & Gas Co.	53.1	Continental Oil Co., Stamford, Conn.
6	209,544	Texaco Exploration Canada Ltd	100.0	Texaco Inc., New York
7	174,877	Ashland Oil Canada Ltd	83.4	Ashland Oil Inc., Ashland, Ky.
8	157,877	Cyprus Anvil Mining Corp.	63.0	Cyprus Mines Corp., Los Angeles
9	122,899	Great Canadian Oil Sands Ltd	96.3	Sun Oil Co., St Davids, Pa.
10	120,612	Canadian Superior Oil Ltd	53.3	Superior Oil Co., Houston

Source : The Financial Post 300, The Financial Post, été 1976, p. 16 et p. 53.

Tableau 3.5

Le contrôle étranger dans le groupe des plus grandes entreprises du secteur de la fabrication au Canada, en 1966 et 1976[1]

Entreprises	1966		1976 (200 premières)		1976 (100 premières)[3]	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Possédées entièrement par les étrangers	6	6.0	69	34.5	25	25.0
Contrôlées par les étrangers à 50% et plus	42	42.0	43	21.5	30	30.0
Proportion minoritaire mais substantielle[2] d'actions détenues à l'extérieur	6	6.0	18	9.0	11	11.0
Sur un total de :	100	100.0	200	100.0	100	100.0

Source : Même que le tableau 3.4, p. 15.

1. Il s'agit de la taille des entreprises définies par le volume de leurs ventes; les données pour 1966 se rapportent aux 100 premières, tandis que celles de 1976 ont trait d'abord aux 200 plus grandes, puis aux 100 premières.
2. Selon le Financial Post, il y a un certain nombre de ces entreprises qui sont effectivement contrôlées par les étrangers.
3. Pour 1976, nous avons aussi fait la même compilation pour les 100 premières entreprises de façon à faciliter la comparaison avec 1966.

Graphique 3.1

Le degré de dépendance de certains pays à l'égard des Etats-Unis, 1950-1970[1]

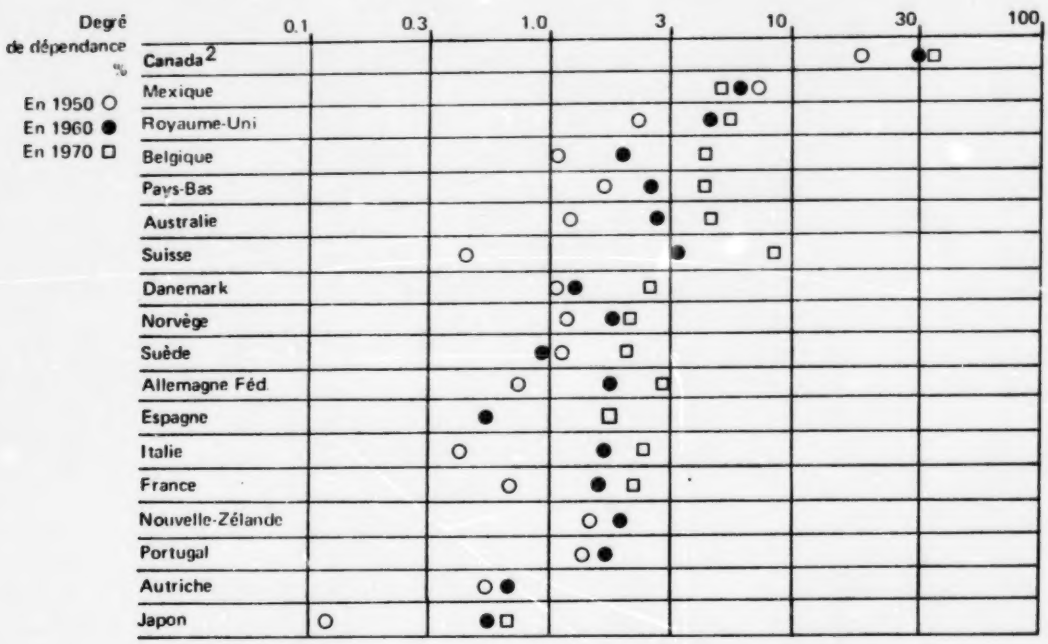

Source : C. Goux et J.F. Landeau, Le péril américain, Paris, Calmann-Levy, 1971, p. 41, 42, 43; cité dans J. Parizeau, Document de référence, Cours Initiation à l'économie du Québec, Québec, Télé-Université, 1976, p. 111.

1. Degré de dépendance (%) = $\frac{\text{valeur des capitaux directs américains}}{\text{Produit National Brut}} \times 100$

2. A noter que ce graphique est semi-logarithmique. Le rapport (arithmétique) entre la moyenne des pays ici considérés et le Canada est environ de 10; ou en d'autres mots le Canada est environ 10 fois plus dépendant.

3.3 La part relative des autochtones dans le contrôle de l'économie québécoise

Comparons tout d'abord le Québec et l'Ontario, en donnant le pourcentage de contrôle étranger par grand secteur.

3.3.1 Les capitaux étrangers favorisent l'Ontario

Pour ce faire, nous devons nous servir d'un critère dont nous avons déjà signalé l'insuffisance soit le revenu imposable, puisque la seule source de données utilisable est CALURA. Comme l'indique nettement le tableau 3.6, la présence étrangère est plus forte en Ontario, et ce dans la plupart des secteurs économiques. L'écart est particulièrement marqué dans ceux de la fabrication et des mines.

Ainsi, dans la course aux investissements étrangers, pour faire croître son économie et éventuellement pour combler le retard de celle-ci par rapport à l'économie ontarienne, le Québec part perdant : depuis longtemps les capitalistes américains favorisent la province voisine. Parce qu'elle est géographiquement plus près du centre de gravité économique de l'Amérique du Nord, centre d'ailleurs qui s'éloigne de plus en plus de la côte est des Etats-Unis au profit du Midwest, et parce qu'au plan socio-culturel les Américains sont plus proches des Ontariens.

Ce diagnostic n'est pas nouveau : depuis quelques années plusieurs économistes se sont efforcés, en vain, de proposer à l'Etat québécois des politiques de développement qui reposent sur les ressources autochtones plutôt que sur les étrangers. Un groupe d'économistes gouvernementaux ont été très clairs à ce sujet :

> Les problèmes structurels de l'économie du Québec proviennent de son manque d'adaptation à l'évolution de la demande des agents économiques et aux changements survenus dans les rapports

> commerciaux. Mais, en fait, cette inertie face aux changements est essentiellement due à l'insuffisance des investissements reposant sur les décisions des étrangers puisque la croissance économique du Québec est principalement fonction, jusqu'à maintenant, des initiatives étrangères. Une telle orientation entraîne un sous-développement qui ne pourrait que s'accentuer dans l'avenir. Les décisions d'investir des étrangers reposent sur une maximisation des profits et donc sur une localisation optimale des firmes. Comme de plus en plus d'investissements s'installent en fonction du marché, l'Ontario est très souvent préférée au Québec (...). Le défi à moyen et à long terme que doit relever le Québec, tant sur le plan économique que social, et indépendamment des idéologies politiques, est donc d'amener un accroissement des initiatives autochtones, une participation accrue des Canadiens français au développement[1].

Le tableau 3.6 offre une vue statique du contrôle étranger. Dans le tableau 3.7, nous avons calculé la moyenne de la proportion du revenu imposable des corporations sous contrôle étranger au cours des années 1965-66, de même que celle des années 1972-73[2].

Première remarque sur le tableau 3.7 : la baisse apparente du contrôle étranger pour l'ensemble des secteurs non financiers - la moyenne totale passe de 45.4 % en 1965-66 à 40.5 % en 1972-73 - est sans doute attribuable au changement de définition qui a affecté le secteur "Transport, communications et services publics" en 1969[3]. Deuxième remarque : dans tous les autres secteurs, la présence étrangère se maintient et, parfois, se renforce (dans les mines et la construction, tout particulièrement).

---

1. Une politique économique québécoise, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, document de travail, 28/1/74, p. 32 et 33; voir aussi le débat portant sur ce rapport dans l'Actualité économique, 50, 4 (octobre-décembre 1974), p. 549-572.
2. D'une part, le calcul d'une moyenne, même pour une période aussi courte, permet d'atténuer les fluctuations à court terme et sans grande signification pour notre propos du pourcentage par secteur, et, d'autre part, ce calcul ne nous empêche pas d'obtenir deux points d'observation suffisamment éloignés dans le temps.
3. A partir de 1969, on inclut les sociétés publiques telles que le Canadien National, Air Canada... etc., auparavant exclues.

Tableau 3.6

Proportion du revenu imposable positif des corporations sous contrôle étranger, par secteur, au Québec, en Ontario et au Canada, moyenne 1965-68[1]

Secteur	Québec %	Ontario %	Canada %
Agriculture, forêt, pêche et piégeage	—	14.3	20.7
Mines	40.6	59.3	55.0
Fabrication	60.3	70.0	63.8
Construction	12.1	19.0	20.6
Transport, communications et services publics	44.0	20.9	22.1
Commerce de gros	32.2	39.7	35.7
Commerce de détail	27.2	36.3	37.4
Services financiers	22.3	25.6	30.6
Autres services	41.9	39.1	38.7

Source : Ce que nous coûtent les investissements étrangers, Le rapport Gray, Montréal, Leméac/Le Devoir, 1971, p. 37, tableau 5.

1. Il faut signaler que ce tableau ne compile ces données que pour les entreprises incorporées dont l'actif doit atteindre au moins $250,000 ou dont les ventes sont de $500,000 ou plus.

Tableau 3.7

Proportion du revenu imposable positif des corporations sous contrôle étranger par secteur au Québec, moyenne de 1965-66 et de 1972-73[1]

Secteurs non financiers	Moyenne 1965-66 %	Moyenne 19[illegible]-73 %
Agriculture, forêt, pêche et piégeage	—	2.3
Mines	41.0	49.3
Fabrication	59.7	57.1
Construction	6.4	11.7
Transport, communications et services publics[2]	42.7	16.0
Commerce de gros	26.9	26.6
Commerce de détail	17.7	15.3
Services[3]	26.3	30.6
Total, secteurs non financiers	45.4	40.5

Source : pour les années 1965-66 : calcul fait à partir de M. Percy et F. Vaillancourt, "Les investissements étrangers dans l'économie québécoise", R. Tremblay (éd.), L'économie québécoise, Montréal, P.U.Q., 1976, tableau 1, p. 286; pour 1972-73, Statistique Canada, Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, (CALURA), rapport de 1973, partie 1, cat. 61-210, 1976, tableau 8.

1. Voir note 1 du tableau 3.6.
2. A partir de 1969, ce secteur comprend des sociétés publiques, telles que le Canadien National et Air Canada, auparavant exclues; cela explique une très grande part de la baisse du pourcentage entre les deux moyennes.
3. Contrairement au tableau 3.6, ce tableau exclut les activités financières; il est très difficile de comparer adéquatement le poste "services" du tableau 3.7 et le poste "autres services" du tableau précédent. Cet exemple illustre ces problèmes que présente le cat. 61-210 de Statistique Canada, qui n'a cessé de modifier le champ d'application de CALURA depuis 1965.

3.3.2 Le secteur de la fabrication

Grâce à l'enquête plus approfondie de Statistique Canada quant au contrôle étranger dans le secteur de la fabrication, il nous est possible de comparer le Québec et l'Ontario de plus près (tableau 3.8).

Relevons tout d'abord ce que le tableau précédent nous avait déjà indiqué soit globalement, la présence plus forte du contrôle étranger en Ontario. Qu'on considère la valeur ajoutée ou le nombre d'employés, la part relative des entreprises sous contrôle extérieur est bien plus grande dans la province voisine. Notons aussi que cette part, lorsqu'elle est exprimée en termes de revenu imposable comme dans le tableau 3.6, est supérieure à celle qui est donnée, dans le tableau 3.8, soit par la valeur ajoutée, soit par le nombre d'employés, tant pour le Québec que pour l'Ontario.

Considérons, dans ce dernier tableau, le pourcentage de la valeur ajoutée : pour les deux provinces, c'est dans le sous-ensemble de la fabrication des biens durables[1] que la présence étrangère tend à être la plus forte. Etant donné l'importance de ce type d'industrie pour une économie, ce fait prend une signification très grande. Pour cinq de ces sept industries, la part relative des étrangers dans la valeur ajoutée est nettement plus grande en Ontario; pour les deux autres, cette proportion est du même ordre de grandeur.

Le tableau 3.9 montre comment a évolué le contrôle étranger entre 1961 et 1970. Pour éviter de tirer des conclusions excessives de ce tableau, dont les données proviennent de deux sources qui ont utilisé des techniques d'enquête fort différentes, nous ne considérerons comme des variations significatives que celles qui sont plus grandes que 5 % en termes absolus, c'est-à-dire $\Delta > |5\ \%|$.

---

1. Produits métalliques, machinerie, matériel de transport, appareils électriques, produits minéraux non métalliques, pétrole, produits chimiques.

Tableau 3.8

Contrôle de l'industrie manufacturière au Québec et en Ontario, 1970
(Part relative des entreprises sous contrôle étranger)

	Valeur ajoutée		Nombre d'employés	
	Québec	Ontario	Québec	Ontario
	%	%	%	%
Aliments et boissons	39.2	49.3	29.9	45.9
Tabac	—	—	—	—
Caoutchouc	55.0	80.9	46.6	74.5
Cuir	18.9	26.2	16.4	28.1
Textile	40.2	62.6	33.1	49.1
Bonneterie	19.2	—	18.1	—
Vêtement	6.0	20.5	5.8	20.0
Bois	5.9	12.2	6.5	14.0
Meuble	16.9	21.0	15.3	20.0
Pâtes et papier	41.7	57.3	42.2	52.4
Imprimerie, édition	13.4	13.4	8.1	12.6
Fer et acier primaire	78.6	34.1	64.3	40.4
Produits métalliques	30.6	47.9	25.5	44.1
Machinerie	66.4	85.7	69.0	78.8
Matériel de transport	65.8	92.0	65.7	87.4
Appareils électriques	46.5	73.0	49.0	69.6
Produits minéraux non métalliques	43.5	51.9	35.4	48.6
Pétrole	98.4	98.2	96.9	98.3
Produits chimiques	85.5	84.6	79.8	77.3
Industries diverses	—	64.2	—	56.7
Total	44.6	61.3	35.7	54.6

Source : M. Percy et F. Vaillancourt, op.cit., tableau IV, p. 289

Ce qu'il convient d'abord de signaler, dans le tableau 3.9, c'est que le renforcement du contrôle étranger, au cours de cette période, s'est fait surtout dans un sous-groupe important d'industries de biens non durables : par exemple, les variations de plus de 35 %, toutes positives, ont touché les six industries suivantes :

	Δ en %				
Cuir	: + 339.5	Textile	: + 35.8	Vêtement	: + 87.5
Bois	: + 110.7	Meuble	: + 141.4	Imprimerie	: +119.7

S'il est vrai que pour le vêtement et le bois, la présence étrangère reste à un faible niveau en 1970 (6 % pour l'une et l'autre industrie), par contre elle est devenue assez significative pour le cuir (18.9 %), le meuble (16.9 %) et l'imprimerie-édition (13.4 %), et elle approche du seuil de 50 % dans le textile (40.2 %). Pour cette dernière industrie, il semble clair que les Américains profitent du marasme dans lequel le textile est plongé depuis 1974 par suite de l'accentuation de la concurrence étrangère et de l'absence de politiques fédérales qui lui soient appropriées[1]; marasme d'ailleurs, qui frappe beaucoup plus durement le Québec que l'Ontario : par exemple, le rapport Québec/Ontario des immobilisations et réparations dans cette industrie est passé de 100.8 % en 1969 à 84.6 % en 1973 et à 67.7 % en 1975[2].

---

1. Selon une étude récente du C.D. Horne Research Institute, le gouvernement fédéral est fortement à blâmer pour cette situation puisqu'il n'a pas de politiques vis-à-vis cette industrie (voir Caroline Pestiau, The Canadian Textile Policy : a Sectoral Trade Adjustment Strategy, Montréal, C.D. Horne Research Institute, 1976; notons que c'est le Québec qui en souffre le plus car en 1974, 59 % de la main-d'oeuvre du textile au Canada résidait dans cette province; les travailleurs québécois du textile, par ailleurs, constituaient alors 16 % de toute la main-d'oeuvre manufacturière de la province.
2. A ce sujet, voir P. Lamonde, "Réorienter la croissance économique du Québec", dans Dossier de l'étudiant, Cours Initiation à l'économie du Québec, Québec, Télé-université, 1976, dossier F-4, p. 19-24.

Dans le sous-groupe des industries de biens durables, l'évolution du contrôle étranger est plus hétérogène; d'une part, celui-ci s'est nettement accru dans trois industries :

	Δ en %
Appareils électriques	: + 31.4
Produits minéraux non métalliques	: + 27.9
Produits chimiques	: + 10.9

Dans les deux premières, la présence étrangère approche du cap de 50 %; dans la troisième, celle des produits chimiques, elle l'a franchi depuis longtemps déjà 77.1 % en 1961 et 85.5 % en 1970.

D'autre part, le contrôle étranger a reculé, d'une façon significative, dans deux industries de biens durables : produits métalliques (-24.3 %) et matériel de transport (-16.9 %). Or, "comme par hasard", ce sont deux industries pour lesquelles le gouvernement québécois, dans les années 1960, a jeté les fondements d'une politique de recours aux ressources québécoises, au lieu de tout attendre des capitaux étrangers; en d'autres mots, la création du complexe SIDBEC-Marine Industries et l'appui donné au groupe Bombardier expliquent sans doute en bonne partie l'affaiblissement relative de la présence étrangère dans ces deux industries.

En guise de conclusion pour cette section, revenons en arrière et considérons les tableaux 3.6 et 3.8. Ils font ressortir, avons-nous souligné, le plus grand contrôle des étrangers sur l'économie ontarienne. Mais cela signifie-t-il que les Canadiens anglais de l'Ontario ont une moins grande maîtrise de leur économie que les autochtones (francophones, si on préfère) du Québec ? Non, car les données des tableaux 3.6 et 3.8, qui proviennent de Statistique Canada, n'établissent une distinction qu'entre Canadiens et étrangers, contrairement

Tableau 3.9

Variation en pourcentage de la part relative des entreprises sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée de chaque industrie du secteur de la fabrication au Québec, entre 1961 et 1970

Industries de la fabrication	1961 %	1970 %	Variation 1970/1961 %
Aliments et boissons[1]	35.5	39.2	10.4
Tabac[2]	67.9	—	—
Caoutchouc	54.5	55.0	0.9
Cuir	4.3	18.9	339.5
Textile	29.6	40.2	35.8
Bonneterie	17.6	19.2	9.1
Vêtement	3.2	6.0	87.5
Bois	2.8	5.9	110.7
Meuble	7.0	16.9	141.4
Pâtes et papier[1]	41.0	41.7	1.7
Imprimerie, édition	6.1	13.4	119.7
Fer et acier primaire[1]	80.3	78.6	-2.1
Produits métalliques	40.4	30.6	-24.3
Machinerie	64.7	66.4	2.6
Matériel de transport	79.2	65.8	-16.9
Appareils électriques	35.4	46.5	31.4
Produits minéraux non métalliques	34.0	43.5	27.9
Pétrole	100.0	98.4	-1.6
Produits chimiques	77.1	85.5	10.9
Industries diverses[2]	44.3	—	—
Total	41.8	44.6	6.7

Source : pour 1961 : A. Raynauld, La propriété des entreprises au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974, tableau III-2, p. 80 et tableau III-4, p. 82; pour 1970, Domestic and Foreign Control of Manufacturing Establishment 1970, Statistique Canada, 1976, S-C 31-401, tableau 5, p. 77 et 78.

1. Pour les secteurs "Aliments et boissons", "pâtes et papier", "fer et acier primaire", les données fournies par A. Raynauld étaient présentées d'une façon désagrégée (en deux sous-secteurs); pour établir la comparaison avec les données de 1970, nous avons regroupé ces sous-secteurs en calculant la moyenne de leur pourcentage, pondérée par leur part relative dans la valeur ajoutée totale du secteur de la fabrication.
2. Pour 1970, les données ne sont pas disponibles.

à A. Raynauld, par exemple, qui, lui, définit trois groupes : Canadiens français, Canadiens anglais et étrangers[1]. Lorsqu'on fait une telle distinction, la comparaison entre l'Ontario et le Québec, du point de vue de la régulation autochtone de l'économie, prend une perspective nouvelle. C'est là-dessus qu'il faut maintenant nous pencher brièvement.

3.3.3 La part relative des Canadiens français dans le contrôle de "leur" économie

Avant de commenter le tableau 3.10, sur lequel cette section s'appuie, il convient de formuler un certain nombre de mises en garde dans l'interprétation de ces données.

Mises en gardes au sujet du tableau 3.10

1. Ce tableau compare la part relative des établissements contrôlés par les Canadiens français dans la main-d'oeuvre employée au Québec par secteur en 1961, utilisée comme critère de mesure de la maîtrise des activités économiques (colonne 1) avec la proportion du revenu imposable des corporations ontariennes sous contrôle canadien (colonne 5); cette proportion est la moyenne, par secteur, des pourcentages de la période 1965-68 et elle a été calculée à partir du tableau 3.6, d'une façon résiduelle.

2. Pour les fins de l'interprétation de ce tableau, nous faisons l'hypothèse que la différence d'années des deux séries de données - 1961 et la moyenne de 1965-1968 - n'est pas si importante qu'elle ne nous permette de faire des comparaisons. En réalité, cette différence introduit sans doute un léger biais à la baisse dans l'écart entre le contrôle autochtone en Ontario et celui des Canadiens français au Québec, écart mesuré dans la colonne 6. En d'autres mots, comme la présence étrangère en Ontario tend à s'accroître avec les années[2], il est probable qu'en 1961 la proportion autochtone du revenu imposable des corporations établies en Ontario était plus forte qu'en 1965-68; par conséquent, la colonne 6 comporte une sous-estimation de l'écart qui séparait Canadiens de l'Ontario et Canadiens francais du Québec en 1961.

1. Dans A. Raynauld, La propriété des entreprises au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974.
2. Cela se produit aussi au Québec.

3. De plus, chacun des deux critères utilisés - le pourcentage de la main-d'oeuvre employée et la proportion du revenu imposable - comporte une autre sorte de biais. D'une part, selon A. Raynauld, se servir de la main-d'oeuvre employée, plutôt que de la valeur ajoutée, comme indicateur de l'importance des établissements est insatisfaisant car il tend à surestimer le degré de contrôle des Canadiens français, puisque ceux-ci sont surtout présents dans les industries anciennes à plus forte intensité de main-d'oeuvre. Selon cet auteur, la part relative réelle des Canadiens-français dans la maîtrise de l'économie québécoise serait, au total, non pas 47.3 % comme l'indique le tableau 3.10. mais de 40 %, soit 18 % de moins. D'autre part, dans le cas de l'Ontario, l'utilisation du revenu imposable, comme mesure du contrôle étranger, tend à surévaluer celui-ci et, par conséquent, à sous-estimer la maîtrise de l'économie ontarienne par les autochtones, telle qu'elle est déterminée dans le tableau 3.10 : en effet, ce critère, appliqué par CALURA, exclut les corporations ayant moins de $250,000 d'actifs ou $500,000 de ventes, de même que les entreprises qui ne sont pas incorporées. On peut supposer, d'une façon sans doute conservatrice, que la surestimation du contrôle étranger, causée par ce critère, est de 15 ou 20 % pour l'ensemble de l'économie ontarienne, bien que ce biais varie beaucoup avec les secteurs[1].

4. Etant donné nos remarques en 2) et en 3), nous croyons qu'il faut considérer plutôt comme un minimum l'écart par secteur que nous donne la colonne 6 du tableau 3.10.

Ouf ! Passons aux commentaires sur le tableau 3.10...

Ce qu'il faut d'abord noter, c'est que les Canadiens français n'exercent aucune véritable domination sur ces secteurs, à part l'agriculture et le sous-groupe d'activités tertiaires classé sous le titre "Autres services"; or, ces deux secteurs ne constituent pas de gros effets moteurs sur l'économie. Au contraire, le contrôle canadien sur plusieurs secteurs ontariens demeure très fort; en particulier, la construction, les services financiers, le commerce de détail et de gros demeurent majoritairement entre les mains des autochtones.

1. Notre hypothèse est basée sur les indications que nous offre le tableau 3.3 qui mesure le contrôle étranger au Canada à l'aide de quatre critères : actifs, ventes, profits et revenu imposable.

Tableau 3.10

La part relative des Canadiens français, des Canadiens anglais et des étrangers dans le contrôle du secteur privé de l'économie québécoise en 1961, et comparaison avec l'Ontario

Secteurs	Etablissements québécois, en 1961, sous contrôle				Proportion du revenu imposable des corporations ontariennes sous contrôle canadien, moyenne 1965-68[5]	Ecart Ontario-Québec[6]
	canadien français (1)	canadien anglais (2)	étranger (3)	Total du recensement (4)	(5)	(6) = (5) - (1)
	(% de la main-d'oeuvre employée)					
	%	%	%	%	%	%
Agriculture[1]	91.3	8.7	0	100.0	85.7	-5.6
Mines	6.5	53.1	40.4	100.0	40.7	34.2
Fabrication	21.7	47.0	31.3	100.0	30.0	8.3
Construction	50.7	35.2	14.1	100.0	81.0	30.3
Transport, entreposage et services publics[2]	—	—	—	—	—	—
Commerce de gros	34.1	47.2	18.7	100.0	60.3	26.2
Commerce de détail	56.7	35.8	7.5	100.0	63.7	7.0
Services financiers	25.8	53.1	21.1	100.0	74.4	48.6
Autres services[3]	71.4	28.6	0	100.0	60.9	-10.5
Total, secteurs privés	47.3	37.7	15.0	100.0	—[4]	—[4]

Source : Pour le Québec : A. Raynauld, La propriété des entreprises au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974, p. 62-68; pour l'Ontario : calcul fait à partir du tableau 3.6.

1. Pour le Québec, les données excluent la forêt, la pêche et le piégeage.
2. Nous n'avons pas voulu comparer les deux séries de données car leurs sources semblent définir ce secteur d'une façon différente.
3. La technique de recensement utilisée par A. Raynauld dans son enquête de 1961 au Québec ne lui permettait que de distinguer entre Canadiens français et Canadiens anglais dans le secteur "Autres services". Une partie importante de la part relative à ces derniers (28.6 %) devrait en réalité être attribuée au groupe étranger.
4. Non disponible.
5. Voir la note 1 du tableau 3.6.
6. Cette colonne ne devrait pas être interprétée sans qu'on ne prenne connaissance des mises en garde exprimées au début de la section 3.3.2.

Si nous considérons l'écart entre les deux groupes, tel qu'il est présenté dans la colonne 6, quatre secteurs ressortent d'une façon très forte : les mines, la construction, le commerce de gros et les services financiers sont ceux où la différence entre les francophones au Québec et les Canadiens en Ontario est la plus frappante. Ce qui signifie que dans le champ privé de l'économie, les Canadiens français, contrairement aux Ontariens, ne peuvent s'appuyer sur aucun secteur entrainant qu'ils contrôleraient sans équivoque.

Accordons une attention toute spéciale au secteur des services financiers, que les Canadiens français ne maîtrisent qu'à 25.8 %, alors que les Canadiens en contrôlent 74.4 % en Ontario. Comment financer un développement autochtone, de quelle façon se libérer de la tutelle des capitaux étrangers sans avoir les moyens de canaliser sa propre épargne ?

D'après une étude du gouvernement québécois, le Québec est chroniquement un exportateur net de capital : de 1947 à 1971, il y a eu une sortie nette de capitaux québécois à chaque année, à l'exception de 1965, pour une somme totale cumulative de $10.6 milliards[1]. Dans une analyse faite pour le G.I.P.Q., F. Moreau a tenté de déterminer les flux de capitaux entre le Québec, le Canada moins le Québec, et le reste du monde[2]; l'auteur considère l'exportation nette de capital du Québec comme l'effet d'une entrée venant du reste du monde et d'une sortie vers le reste du Canada, la seconde dépassant la première, ce qui donne un solde négatif. Résumons les résultats obtenus par F. Moreau, dans son examen de la période 1947-1971 :

> 1- Pendant ces 24 ans, la somme totale de capitaux étrangers ayant entré au Canada est de $13.95 milliards; la part relative du Québec dans ces entrées nettes est estimée à $3.5 milliards, soit 25 % du total.

---

1. Comptes nationaux du Québec, 1947-1971, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, tableau 7, non publié.
2. F. Moreau, "Les flux de capitaux", op.cit., p. 95-99.

2- Le Québec, dont le déficit net au compte capital se monte à $10.6 milliards, exporte donc $14.1 milliards vers le reste du Canada, c'est-à-dire la somme de son solde négatif de $10.6 milliards et de ses entrées nettes de capital étranger, soit $3.5 milliards. Ainsi, le reste du Canada reçoit non seulement $10.45 milliards en capital étranger d'une façon nette, mais aussi plus de $14.1 milliards en provenance du Québec.

3- Définissant la capacité totale de financement du Québec comme la somme de la formation brute de capital au Québec, effectivement réalisé entre 1947 et 1971, soit $50.6 milliards, et le capital net exporté, soit $10.6 milliards, l'auteur évalue cette capacité globale à $61.2 milliards pour cette période. Les mouvements de capitaux du Québec vers le reste du Canada s'établissent donc à 24 % de cette capacité totale de financement.[1]

Arrêtons-nous sur l'importance de ces chiffres : de 1947 à 1971, le Québec aurait exporté vers le reste du Canada 24 % de ses ressources financières totales. Ce n'est pas insignifiant ! Ou, en terme absolu plus de $14.1 milliards, ce qui est supérieur à la somme totale des capitaux étrangers ayant entré au Canada dans son ensemble, au cours de ces années, soit $13.95 milliards. Voilà ce que coûte au Québec son absence de contrôle du secteur financier.

Les conséquences d'une telle exportation de capital sont considérables pour le développement économique; d'une part, le financement des projets d'investissement des entreprises québécoises se fait plus difficilement; d'autre part, la déperdition d'énergie, l'affaiblissement des institutions financières, le moins grand dynamisme des marchés de capitaux au Québec, qui résultent de ces sorties chroniques d'épargne, font de celui-ci une région moins intéressante pour plusieurs types de firmes cherchant à se localiser près d'un pôle financier actif et polyvalent. Ce dernier point est bien souligné par A. Ryba :

---

1. Ibid., p. 99.

> En fait, le ralentissement des activités financières dans la province fait peser sur l'activité industrielle québécoise des coûts importants qui ralentissent le développement économique de la province. Les coûts peuvent être placés en deux catégories, tout aussi importantes l'une que l'autre et correspondant aux deux produits du secteur financées : une contrainte de financement et une absence des bénéfices externes créés par toute concentration financière".[1]

L'exportation chronique de capitaux du Québec vers le reste du Canada est d'autant plus sérieuse que par rapport à l'Ontario notre province tire fortement de l'arrière quant au volume des investissements depuis plusieurs années. Ainsi, le rapport des immobilisations et des réparations Québec/Ontario a évolué comme suit de 1962 à 1975[2] :

	%		%
1962 :	70.2	1972 :	56.6
1966 :	65.6	1974 :	62.4
1970 :	51.9	1975[3] :	66.8

En dépit d'une hausse de cette proportion depuis 1970, l'écart reste sensiblement inférieur au rapport population du Québec / population de l'Ontario (75.8 % en 1974). On peut aussi indiquer que l'amélioration de la proportion globale cache de graves lacunes; par exemple les immobilisations et réparations dans la fabrication au Québec, en 1975, ne constituaient que 47 % de celles de l'Ontario pour ce secteur[4].

Concluons : la part relative des Canadiens français dans le contrôle de l'économie québécoise - du moins celui du secteur privé de cette dernière-est non seulement faible, d'une façon générale, mais il devient

---

1. A. Ryba, "Le secteur financier et le développement économique du Québec", L'Actualité économique, 50, 3 (juillet-septembre 1974).
2. Voir l'analyse qui en est faite dans P. Lamonde, "Réorienter la croissance économique du Québec", op.cit., p. 14-19.
3. Il s'agit, ici, du rapport des dépenses réelles provisoires.
4. On pourrait ajouter que l'amélioration du rapport Québec/Ontario provient des travaux des Jeux olympiques et de la Baie James, deux projets publics.

tout à fait marginale dans les secteurs-clefs. Une comparaison avec l'Ontario nous indique que les Canadiens exercent une plus grande maîtrise dans la plupart des secteurs économiques de cette province; c'est tout particulièrement vrai pour les services financiers. Au Québec, le non-contrôle de ce secteur par les francophones entraîne une hémorragie chronique de capitaux et le déplacement des activités et des institutions financières vers Toronto, tout en aggravant les problèmes reliés à la croissance insuffisante des investissements.

3.4 Oui, mais l'Etat québécois ?

La section précédente a examiné le contrôle des francophones sur les activités du secteur privé de l'économie. Mais, dira-t-on, il y a l'Etat québécois, les entreprises publiques et mixtes, et, par conséquent si on en tenait compte, le tableau deviendrait moins sombre. Rien n'est moins sûr.

3.4.1 Le contrôle du secteur public de l'économie québécoise

L'étude d'A. Raynauld sur la propriété des entreprises au Québec comporte aussi une brève analyse du secteur public. L'auteur s'est demandé de quelle façon la prise en considération des gouvernements et des entreprises publiques pouvait affecter la part relative des Canadiens français dans le contrôle de l'économie québécoise. Il a procédé de la façon suivante :

1° Les entreprises publiques et l'administration du fédéral ont été considérées comme étant sous contrôle canadien-anglais, celles du provincial, sous celui des Canadiens français; 2° Au sujet des employés municipaux, A. Raynauld a fait l'hypothèse que 90 % d'entre eux sont sous contrôle canadien-français et 10 % sous celui des Canadiens anglais; 3° Le petit nombre d'employés travaillant dans les consulats des divers pays sont classés sous contrôle étranger.

Les résultats de cette étude sont présentés au tableau 3.11. Si dans l'administration publique, la part relative des francophones est majoritaire, elle est fortement minoritaire dans les entreprises publiques des transports, communications et autres services d'utilité Bien sûr, ces données datent de 1961 et, depuis ce temps, le gouvernement québécois, de même que les sociétés publiques qu'il a créées ont connu une expansion considérable en termes d'effectifs. Mais il en est de même de l'administration et des entreprises fédérales. Quel est le bilan net de ces tendances ? Nous n'avons pu en compiler de statistiques, mais il nous semble raisonnable d'estimer que la situation globale n'a que peu changé : peut-être le secteur public québécois a-t-il gagné 2 ou 3 points au poste de l'administration publique, mais, selon nous, ce changement éventuel n'a probablement pas altéré, d'une façon significative, la part relative totale des francophones dans le contrôle de l'économie québécoise : le pourcentage doit être encore d'au plus 47 %. Cela nous apparaît une hypothèse plutôt optimiste d'ailleurs, puisqu'ici nous n'avons pas tenu compte du fait que depuis 1961 la part relative des étrangers dans les activités privées a augmenté dans des secteurs importants (mines, construction fabrication) tout en se maintenant essentiellement dans les autres (tableaux 3.7 et 3.8). On peut supposer qu'une partie, impossible à déterminer, de cette expansion s'est faite au détriment de la part relative des francophones. De plus, nous l'avons déjà signalé, le critère "nombre d'employés" surestime la part réelle des francophones qui, selon Raynauld, s'établit plutôt à 40 % en 1961.

Pour terminer cette section, nous allons regarder le graphique 3.2 qui donne une vue, un peu impressionniste mais intéressante, des présences respectives du fédéral et du provincial dans les secteurs économiques. Il a été rédigé par Claude Morin et Jean Taillon pour Télé-université. Ce graphique exige d'abord quelques explications :

a) Ces auteurs ont évalué les places respectives du fédéral et du provincial, non seulement en fonction de la constitution, mais des actions réelles que les deux gouvernements exercent; b) l'addition des parts relatives donne une somme supérieure à 100, par suite du chevauchement des présences effectives; c) ce graphique n'inclut pas l'action des municipalités.

Ce qui, bien sûr, frappe tout d'abord dans le graphique 3.2 c'est la prédominance sans équivoque du gouvernement fédéral en matière économique; le gouvernement québécois n'a une présence importante que dans des matières assez périphériques du point de vue des politiques économiques : le tourisme, le travail, le développement régional. De plus, alors que dans les secteurs stratégiques et à forte présence fédérale les zones de chevauchement sont faibles (politiques commerciale et monétaire, investissements étrangers, énergie, industrie, transport), dans ceux où le Québec est relativement fort les aires de concurrence sont plus grandes.

Selon le graphique, le rôle du Québec dans le contrôle spécifique des investissements étrangers est marginal. Mais, pourrait-on objecter, un tel graphique semble plus impressionniste que scientifique et on ne peut vraiment en conclure à l'incapacité de l'Etat québécois en matière économique; ce n'est pas le lieu ici de débattre cette question d'une façon générale. Nous allons nous contenter d'examiner le pouvoir du Québec face aux investissements étrangers. Selon le graphique, il est faible. Vérifions ce jugement. Voyons ce qu'en dit un rapport soumis au gouvernement québécois en 1973 et qui avait pour but d'analyser le problème des capitaux étrangers.

Tableau 3.11

Le contrôle de l'ensemble de l'économie québécoise quant à la main-d'oeuvre employée, 1961

Activités	Employés sous contrôle			
	canadien-français	canadien-anglais	étranger	Total
	%	%	%	%
Secteurs privés, total	47.3	37.7	15.0	100.0
Secteurs publics				
Administration publique	51.8	47.7	0.5	100.0
Transport, communications et autres services d'utilité publics[1]	34.4	65.6	0	100.0
Total, public	45.3	54.4	0.3	100.0
Grand total, privé et public	47.1	39.3	13.6	100.0

Source : A. Raynauld, La propriété des entreprises au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974, p. 62-68.

1. Les entreprises privées de ce secteur sont incluses dans le domaine privé et sont donc intégrées au poste "secteurs privés, total".

Graphique 3.2

Les présences fédérales et québécoises en matière économique

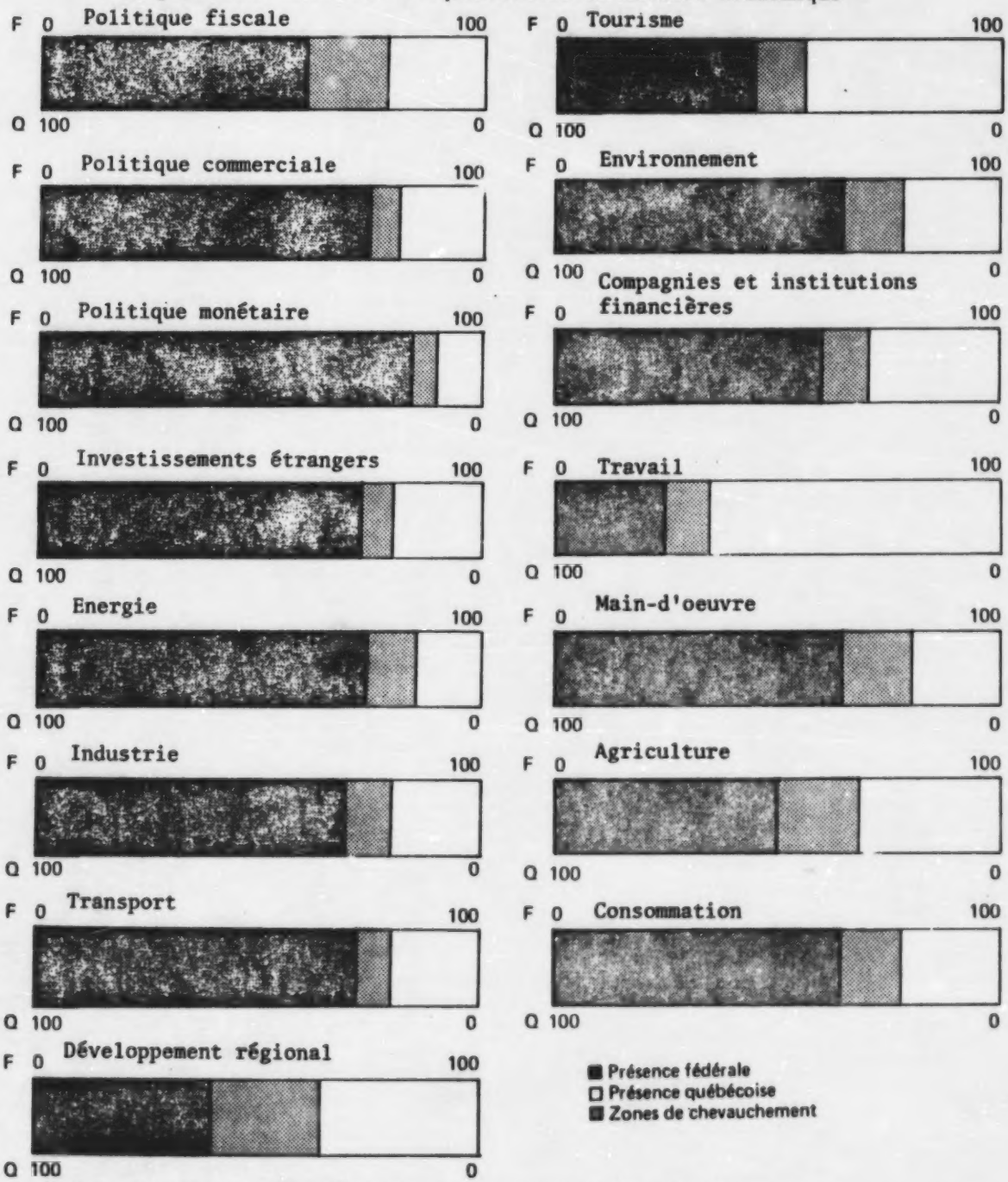

Source : Dossier de l'étudiant, Cours Initiation à l'économie du Québec, Québec, Télé-université, 1975, dossier C-1.

3.4.2. Le Comité interministériel sur les investissements étrangers

Ce Comité, créé par le Conseil des ministres du gouvernement québécois et qui a commencé à travailler en 1972, avait pour mandat principal de définir une "politique proprement québécoise à l'égard des investissements étrangers" et, dans ce but et comme corollaire, de déterminer "les fondements d'une politique de développement", qui lui serve de contexte[1].

Le Comité fit une analyse approfondie de l'ampleur, des causes et des conséquences des investissements étrangers sur les économies canadienne et québécoise et présenta une revue de l'évolution des politiques fédérales à leur égard jusqu'au rapport Gray. Dans son diagnostic portant sur le Québec, le rapport Marier s'inspire évidemment des études de Gray, mais il est aussi fortement influencé par la thèse dite "des réseaux" développée par J.L. Migué[2] pour expliquer la non-intégration des firmes étrangères à l'économie québécoise :

> Or, il est facile d'observer que, dans le Québec, les entreprises étrangères ont donné naissance à un réseau d'institutions auquel les Québécois, et surtout les Canadiens français, ne participent que très marginalement, n'ayant ainsi que peu d'accès à la connaissance effective déterminante pour le dynamisme de ses propres entreprises et celui des institutions qui en sont nées. Dans ces conditions, le "management gap" des Québécois tient non pas, d'abord, à des carences au niveau de la formation (l'école ou la faculté), mais davantage à l'isolement de la grande entreprise étrangère.(...)

---

1. Le cadre et les moyens d'une politique québécoise concernant les investissements étrangers, rapport du Comité interministériel sur les investissements étrangers, Québec, septembre 1973, p. VI. Notons que ce rapport, de même que le comité, seront appelés Marier, du nom de l'économiste principal qui en fut le responsable.
2. En particulier dans "L'industrialisation et la participation des Québécois au progrès économique", chapitre de J.L. Migué, dans Le Québec d'aujourd'hui, regard d'universitaires, Montréal, H.M.H., 1971.

> Ainsi, et c'est là l'essentiel, la conclusion à tirer de ces constatations diverses, c'est que les entreprises étrangères qui sont hautement productives, à fort contenu technologique et gérées selon les règles du 'management' moderne peuvent être tenues partiellement responsables, parce qu'elles ne sont pas naturellement incitées à infuser l'économie locale de leurs connaissances et de leurs effets d'entraînement, de la persistance, à côté et en dehors d'elles, d'une économie autochtone à faible productivité, à croissance lente et à "management" traditionnel[1].

3.4.2.1 Classification des recommandations du Comité

A partir de ce diagnostic, le rapport Marier fit 96 recommandations que nous avons compilées dans le tableau 3.12. Nous les avons regroupées de deux façons : a) par leurs objectifs, en reprenant les termes mêmes utilisés par le rapport Marier pour les définir; b) selon leur caractère impératif, incitatif et administratif[2].

Plusieurs choses sont frappantes dans le tableau 3.12 :

1- Sur les 96 recommandations, seulement 24, soit 25 % d'entre elles, ont un caractère impératif; si on fait abstraction de celles touchant aux services financiers, il n'y en a que 13 pour tout le reste de l'économie, y compris les trois autres secteurs jugés prioritaires.

---

1. Le cadre et les moyens..., op. cit., p. 92 et 93-94.
2. Il faut brièvement définir ces trois classes : par recommandations à caractère impératif, nous entendons celles qui proposent d'imposer aux firmes ou aux institutions un comportement précis à l'aide soit d'une loi, soit d'un règlement; sont classées incitatives les mesures recommandées qui viseraient à "favoriser", par exemple, les petites entreprises francophones au moyen d'une politique d'achat, ou à "encourager" les firmes étrangères à donner des contrats de recherche aux universités québécoises; enfin, le groupe des actions proposées de type administratif comprend diverses restructurations de l'appareil gouvernemental ou para-public; nous y avons inclus les propositions consistant à poursuivre des études sur des sujets que le rapport Marier n'a pu approfondir. Notre classification ne prétend pas donner autre chose qu'un simple ordre de grandeur du nombre de recommandations par type.

2- Le reste des 96 recommandations, soit 75 % d'entre elles, se répartissent à peu près également entre mesures incitatives et mesures administratives. Il n'est pas possible ici d'examiner en détail ces diverses suggestions. Contentons-nous de signaler le caractère général et peu précis d'une grande partie d'entre elles; remarquons aussi que sur les 34 recommandations administratives, plus de treize ne font que proposer la poursuite des études sur divers aspects touchés par le rapport Marier. Or, on sait que rien ne prédispose plus un gouvernement à l'inaction que des recommandations d'ordre administratif (restructurations, nouvelles agences, etc.) et surtout la cueillette supplémentaire de renseignements...

3- Il ne faut d'ailleurs pas surestimer la portée ni l'impact qu'auraient les mesures dites impératives. Considérons, à cet égard, les deux mesures générales "visant l'intégration des firmes étrangères et la coordination industrielle", que nous avons classées comme impératives (recommandations 1 et 7 du rapport Marier) : selon la recommandation 1, la loi des compagnies étrangères n'accorderait un permis de faire affaires au Québec à une entreprise que si elle se conforme à des normes d'intégration à l'économie; or, ces normes elles-mêmes, spécifiées subséquemment par le rapport Marier, sont en majorité d'une nature non impérative... Quant à la recommandation 7, elle n'est pas très effrayante : elle obligerait les entreprises à se regrouper dans des associations patronales par fonction industrielle.

3.4.2.2 Les recommandations relatives aux services financiers

Nous allons faire une analyse un peu plus poussée des recommandations impératives du Comité portant sur un des quatre secteurs jugés vitaux, les services financiers. D'un côté, près de la moitié des recommandations de ce type visent ce secteur; de l'autre, celui-ci est très peu contrôlé par les francophones du Québec. Cette analyse nous permettra d'approfondir notre bilan du rapport Marier.

Tableau 3.12

Classification des recommandations du rapport Marier sur les investissements étrangers au Québec

Mesures	Mesures			Total
	impératives	incitatives	administratives	
-Visant l'intégration des firmes étrangères et la coordination industrielle	2	6	3	11
-Visant plus particulièrement le développement du secteur autochtone	1	6	3	10
-Visant plus particulièrement le rôle des institutions publiques et para-publiques dans l'intégration des firmes étrangères et le développement du secteur autochtone	2	12	3	17
-Visant particulièrement des secteurs jugés vitaux :				
-- Culture	2	—	8	10
--Recherches naturelles	3	5	6	14
--Services financiers	11	4	5	20
--Services d'utilité publique	3	5	6	14
Total : Nombre	24	38	34	
%	25%	39.6%	35.4%	100.0%

Source : Compilation à partir de : Le cadre et les moyens d'une politique québécoise concernant les investissements étrangers, rapport du Comité interministériel sur les investissements étrangers, Québec, version de septembre 1973, p. 264-285 et p. 475-501.

Sur les onze propositions impératives du Comité :

- Une obligerait une compagnie de fiducie incorporée au Québec à compter, parmi ses administrateurs, 75 % de citoyens canadiens.
- Une autre exigerait, pour les compagnies d'assurance d'incorporation québécoise, non seulement que les trois quarts de ses administrateurs soient canadiens mais que la majorité d'entre eux résident au Québec.
- Une troisième, dans le même esprit, prévoit que pour les fonds d'un régime supplémentaire de rentes administrés par des particuliers on requiere la présence de Québécois dans le groupe des administrateurs.
- Quatre recommandations veulent forcer certaines institutions financières à déposer leurs états financiers annuels ou à faire connaître leurs engagements à l'égard de leurs clients québécois (il s'agit des sociétés de prêts et de placements, des compagnies d'assurances et des régimes supplémentaires de rentes).
- Deux autres recommandations visent à imposer des restrictions sur le transfert, vers des personnes ne résidant pas au Canada du capital-actions d'une société financière à charte provinciale, tout particulièrement dans le cas d'une fiducie.
- Enfin, deux recommandations veulent, pour l'une, contraindre une société financière faisant affaire au Québec à y investir "une part raisonnable de ses avoirs", pour l'autre, empêcher que les fonds d'un régime supplémentaire de rentes ne puissent être confiés à des sociétés financières ne détenant pas de permis du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

Ainsi parmi les onzes recommandations à caractère impératif touchant aux services financiers, sept n'ont pas beaucoup "de dents" : le dépôt obligatoire de renseignements financiers, prévu par quatre recommandations, si nécessaire soit-il, n'est pas une mesure très forte. Ni, d'ailleurs, les trois propositions prévoyant la présence de Canadiens ou de Québécois, selon le cas, au sein du Conseil d'administration de certaines firmes incorporées dans la province : d'une part, de grandes institutions échapperont à ce critère puisqu'elles n'y sont pas incorporées; d'autre part, la présence de résidents québécois dans un conseil d'administration n'assure pas nécessairement celle de francophones. Enfin, une telle mesure est loin de garantir l'élaboration de politiques de la firme qui soient conformes à une stragégie gouvernementale d'intégration des entreprises sous contrôle

étranger à la société québécoise et de développement corollaire du secteur autochtone.

Arrêtons-nous aussi aux deux recommandations qui veulent imposer des conditions restrictives au transfert vers des personnes ne résidant pas au Canada du capital-actions d'une société financière. Influencées par la législation fédérale en matière d'institutions financières, bien qu'elles fussent beaucoup moins spécifiques que celle-ci, ces recommandations semblent avoir plus de dents que les sept premières que nous venons d'examiner. Mais elles comportent une lacune paradoxale : elles se rapportent au transfert d'actions à des non-résidents canadiens, c'est-à-dire à des étrangers; or, comme l'a démontré l'étude d'A. Raynauld, dont nous avons résumé certains résultats dans le tableau 3.10, la majorité des institutions financières privées au Québec sont contrôlées, à plus de 53 % en 1961, par des Canadiens anglais, et non pas par des étrangers, dont la part relative n'est que de 21 %. Ces deux recommandations ont des dents, mais elles ne mordent pas au bon endroit !

Nous touchons là à une dimension importante de la problématique des investissements étrangers pour le Québec.

3.4.2.3 Pour le Québec, qu'est-ce qu'un investissement étranger ?

Cette question fondamentale, le rapport Marier l'a éludée. Sans doute empêché par des contraintes politiques qu'on peut facilement imaginer, le comité interministériel sur les investissements étrangers n'a pas établi, contrairement à A. Raynauld, de distinctions entre contrôle canadien-français et contrôle canadien-anglais. Aussi dès qu'on tente de concrétiser les analyses du rapport, on bute sans cesse sur cette ambiguïté.

Par exemple, la Noranda Mines Ltd, dont le siège social est à Toronto, est-elle moins étrangère pour les francophones du Québec que la Quebec Iron and Titanium, dont le siège social canadien est à Tracy mais qui est sous le contrôle de la Kennecott Copper de New York ? Et qu'en est-il d'Alcan, dont le siège social est à Montréal, qui est une multinationale et dont on n'est plus tout à fait sûr si le contrôle effectif appartient encore à des Canadiens anglais ou aux Américains ?

Ne voulant ou ne pouvant répondre à de telles questions, le rapport Marier, malgré la qualité de ses analyses et la générosité de ses intentions a été dans l'impossibilité de faire des recommandations claires et opérationnelles relativement aux entreprises sous contrôle étranger.

Une autre lacune du rapport Marier, qui nous semble découler du même type d'entraves politiques et qui, en tous les cas, constitue un corollaire de la précédente, provient du fait qu'il n'a pas vraiment étudié les compétences respectives de Québec et d'Ottawa en matière d'investissements étrangers. Par exemple comment le Québec, qui n'a pas de banque centrale et n'a pas de juridiction sur les politiques monétaires, peut-il exercer une influence sur les mouvements de capitaux internationaux ? De quelle manière l'Etat québécois, qui ne peut contrôler les grandes institutions financières d'incorporation. canadienne, peut-il empêcher l'exportation chronique et importante de capitaux québécois vers le reste du Canada et canaliser notre épargne vers des projets provinciaux ? Puisqu'il y a des relations multiformes entre capital étranger et commerce extérieur, quelle est la marge de manoeuvre réelle du Québec à cet égard étant donné que les politiques du commerce international relèvent d'abord d'Ottawa ?

Autre question laissée sans réponse précise par le rapport Marier : quel pouvoir réglementaire réel Québec est-il en mesure d'exercer

sur les grandes firmes qui, en très grande partie, sont incorporées au fédéral plutôt qu'au provincial ? Pour ces firmes, dont les états financiers et autres paramètres opérationnels ne sont que peu ou mal connus par l'Etat québécois, les recommandations visant l'intégration des investissements sous contrôle étranger sont susceptibles de rester largement inopérantes. Le rapport Marier n'a pas analysé cette question de façon satisfaisante et les quelques pages où il en discute l'embrouillent, selon nous, davantage qu'il ne l'éclaircit[1] !

3.4.2.4 En bref, le rapport Marier...

Ainsi, pour résumer, si le Comité interministériel sur les investissements étrangers, influencé par le rapport Gray, faisait un bilan intéressant des politiques fédérales en matière d'investissements étrangers, et s'il posait un bon diagnostic général de l'impact de ces investissements sur une économie, il comportait des lacunes impressionnantes :

. Des recommandations dont le grand nombre ne peut faire oublier la forte prédominance de celles qui ne sont pas impératives.

. Le caractère bénin de plusieurs recommandations classées comme impératives.

. L'ambiguïté de ce qu'il faut entendre par "étranger".

. La non-analyse des créneaux véritables de l'Etat québécois face aux compétences fédérales en matière d'investissements étrangers.

En comparaison avec le rapport Gray, quel écart ! Les recommandations de celui-ci se polarisait autour d'une idée-force, l'agence de tamisage, aux compétences précises et importantes. On peut même dire que le rapport n'émettait que cette recommandation, dont il

1. Le cadre et les moyens..., op. cit., p. 144-148.

développait cependant plusieurs des caractéristiques. Comme quoi émettre "96" recommandations peut être, pour un comité, un signe de faiblesse plus que de force...

Mais il faut aussi être objectif et reconnaître que si le rapport Marier touchait à peine aux entreprises sous contrôle étranger, il formulait plusieurs suggestions intéressantes pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises québécoises.

3.4.3 Epilogue

Suite au rapport Marier, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec confia à la Société Internationale d'Equipement et de Conseil (SINTEC) le mandat de poursuivre l'étude du problème des investissements étrangers. Le rapport que fit SINTEC, tout en dressant un bilan sévère de l'impact des entreprises sous contrôle étranger sur l'économie québécoise, souligna fortement l'incapacité du gouvernement québécois, dans le cadre constitutionnel actuel, d'intégrer les activités des entreprises de large taille, multinationales ou d'envergure "nationale", à l'économie provinciale. Incapacité qui, selon SINTEC, provenait entre autres du fait que Québec n'a ni les informations ni les outils nécessaires à un programme d'intégration de ce genre d'entreprises[1].

Que fit le gouvernement québécois ? Il est intéressant de suivre l'évolution de ses prises de position depuis le début de 1973 :

---

1. Assez paradoxalement, et un peu dans le même esprit que le rapport Marier, SINTEC formulait diverses recommandations incitatives pour favoriser l'intégration de ces firmes au milieu francophone. Signalons que notre examen du rapport SINTEC ne peut aller plus loin car il nous a été impossible d'en obtenir une copie du M.I.C. Nous avons donc dû nous contenter de lire divers articles sur ce rapport, rédigés, entre autres, par Rhéal Bercier dans La Presse du 9/8/75.

Phase 1 : Un certain réveil nationaliste. Ce nationalisme naissant a été bien exprimé par le ministre de l'Industrie et du Commerce lors d'une conférence le 5 février 1973; faisant état de l'exportation chronique d'épargne québécoise depuis 1947, M. Guy Saint-Pierre affirma que "contrairement à ce que l'on pourrait croire, le Québec n'a à peu près pas besoin de capitaux étrangers pour se développer[1].

Phase 2 : Le retour à l'orthodoxie libérale. Deux ans plus tard, le même ministre démontrait que le gouvernement québécois était revenu à sa politique traditionnelle de faire appel aux capitaux étrangers pour assurer la croissance économique. Ecoutons-le :

> Personnellement, je suis enclin à croire qu'il n'y a fondamentalement aucune différence entre le capital étranger et le capital autochtone. Le capital est toujours le même(...). Surtout, nous sommes contre toute politique discriminatoire à l'égard du capital étranger dans le développement économique du Québec (...). Et dans ce cadre nous adoptons pour le monde ce qui pourrait être une maxime : frontières ouvertes, esprit ouvert, bienvenue aux hommes d'entreprise et de bonne volonté[2].

Phase 3 : L'argent, c'est de l'argent ! A la fin de 1975, M. Guy Saint-Pierre, d'abord dans une déclaration faite à Francfort puis dans un article préparé pour le Financial Post précise davantage la position québécoise face aux investissements étrangers. D'une part, dit-il, nous ne pouvons ignorer le pouvoir émotif du concept de capital étranger et nous avons donc décidé de protéger des secteurs qui doivent rester (sic) sous le contrôle de notre population : la culture, les institutions financières et les ressources

---

1. Allocution de M.G. Saint-Pierre à un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise, à Montréal, le 5 février 1973.
2. Allocution de M.G. Saint-Pierre devant le Canadian Club, à New York, le 9/9/75.

naturelles[1]. Mais aussitôt ce principe énoncé, le ministre s'empresse de lui enlever toute portée réelle :

> By "control", we do not mean total ownership. We do no see any possibility, or even, any reason, for Quebecers to own 100 % of every mine, radio station and insurance company. We simply advice those who invest in these fields to expect, in future, a strong government interest in the details of their investment and of its operation. And they must expect that this interest may well be based on other than purely economic influences[2].

Surtout, après avoir payé son dû à ces considérations qu'il qualifie "d'émotives", le ministre donne la priorité, dans le reste de son article, à développer le thème "L'argent est l'argent, quelle que soit sa provenance", comme il l'avait fait en Allemagne :

> However, to admit and respect the emotional forces surrounding the question of foreign investment does not absolve one of all responsability for rational thought on the subject. And reason leads us to the conclusion that a general attitude of openness, co-operation, and non-discrimination towards all investors is in the best interests of our people[3].

A peu près en même temps que ces déclarations, le gouvernement publiait le rapport Tetley, mais sans ses 96 recommandations, car "elles risquaient, dit le ministre Tetley, d'être mal interprétées"; ce ministre en profita pour rappeler le premier principe de la politique québécoise à l'égard des investissements étrangers : "tous les

---

1. "Quebec's Message to Ottawa : Don't Keep out Foreign Money", The Financial Post, 10/1/76, (traduction libre). Remarquez l'expression utilisée : ... "certains sectors of our economy must remain within the control of our people", comme si ces secteurs étaient déjà contrôlés par les francophones du Québec ! Un coup d'oeil sur le tableau 3.10 nous démontre la situation véritable du Québec dans les secteurs financiers et miniers.
2. Ibid.
3. Ibid.

investisseurs au Québec doivent être traités sur un même pied et les mêmes règles doivent valoir pour tous[1]".

Après ces déclarations plusieurs critiques s'élevèrent; en particulier, on fit valoir que si "l'argent, c'est de l'argent, quelle que soit sa provenance", pourquoi fallait-il protéger quelques secteurs ? Seulement pour tenir compte des facteurs "émotifs" ?[2] Mais ce genre de critiques, si pertinentes fussent-elles, n'allait pas vraiment au coeur du problème. Celui-ci, nous l'avons vu, se résume d'abord à deux questions : pour la société québécoise, qu'est-ce qu'un investissement étranger ? Et, compte tenu du cadre constitutionnel canadien, quelles sont les compétences effectives du Québec en matière de contrôle de ce type de capital ? A la lumière des politiques annoncées à New York et Francfort et développées ultérieurement dans le Financial Post, n'était-il pas clair que le gouvernement du Québec avait reculé devant les réponses à donner à de telles questions ? Selon nous, le retour à l'orthodoxie libérale des années 1960-1970, ne peut s'expliquer autrement que par cette prise de conscience et cette crainte.

Notre hypothèse, en tous les cas, est corroborée par une information parue dans La Presse; selon Rhéal Bercier, un document préparé par des spécialistes du ministère de l'Industrie et du Commerce et soumis à l'automne de 1975 au ministre donne une réponse précise à ces deux questions; selon ce journaliste, le rapport disait que "le gouvernement pense que, dans le cas particulier du Québec, sa situation à l'intérieur de la fédération canadienne rend impossible des restrictions

---

1. Michel Nadeau, "Publiées, les conclusions du rapport Tetley auraient été mal interprétées", Le Devoir, 10/1/76.
2. Voir, entre autres, la déclaration de M. A. Marier, à cet effet dans un article de Rhéal Bercier, "Réflexions sur le capital étranger", La Presse, 6/12/75.

efficaces sur les capitaux étrangers même si elles étaient souhaitables[1]". De plus, les experts du M.I.C. affirmaient que l'entreprise dirigée de Toronto présente beaucoup de problèmes identiques à ceux de la firme américaine au point de vue de son intégration à l'économie québécoise[2]. Ce qui revenait à poser la fameuse question : "Qu'est-ce qu'un investissement étranger ?" Enfin, toujours d'après Rhéal Bercier "des informateurs proches du ministre indiquent que M.G. Saint-Pierre a voulu garder ce document secret pour éviter de procurer de nouvelles armes au Parti Québécois dans sa dénonciation du fédéralisme canadien[3]".

Concluons...

Nous avons vu que les francophones, même en tenant compte du domaine public, sont marginaux dans le contrôle de l'économie du Québec. Nous avons aussi rappelé que les grands instruments économiques de l'Etat sont entre les mains du fédéral. Puis notre analyse des recommandations du rapport Marier nous a démontré à la fois la faiblesse des compétences québécoises en matière de politique des investissements étrangers et le manque de rigueur et de cohérence de la problématique officielle vis-à-vis ceux-ci, du moins telle qu'elle était exprimée en 1972-73. Enfin, nous avons souligné que la prise de conscience, par les autorités gouvernementales, des implications d'une problématique véritable à cet égard les a conduites à revenir au statu quo et à ne plus distinguer entre capital autochtone et capital étranger : désormais entre la Pratt and Whitney of Canada Limited (ex-United Aircraft of Canada Limited) et Marine Industries Limitée, il n'y a plus de différence, proclame le gouvernement provincial ! Certains seront heureux de l'apprendre.

1. Rhéal Bercier, "Québec reconnaît son impuissance à contrôler les capitaux étrangers", La Presse, 7/2/76.
2. Ibid.
3. Ibid.

Selon nous, la cause est entendue; tous les témoignages confirment notre hypothèse de départ : au plan économique, le Québec est trop dominé pour qu'il lui soit possible, dans le cadre institutionnel actuel, d'y exercer une influence significative. Il ne dispose pas des leviers de commande nécessaires pour réaliser un tel pilotage. Si l'Etat québécois ne peut, selon nous, infléchir l'évolution du sous-sytème économique, peut-être lui est-il possible, par contre, d'avoir un impact significatif sur la société québécoise en faisant peser son action sur le sous-système idéationnel. C'est une hypothèse que nous vérifierons dans les six chapitres du tome II.